>>> RAPPORT D'ACTIVITE 2005



Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires

Chers amis,

Vous avez en main notre rapport d'activité pour 2005. Sa lecture vous donnera une image fidèle de ce qu'ont été nos travaux l'an dernier. C'est en tout cas l'objectif que nous nous sommes fixés.

Chaque année qui passe apporte son contingent de dossiers nouveaux, à un rythme qui semble s'accélérer, tant sont nombreuses et structurantes les évolutions dont le secteur financier est l'objet :



- 1. Comme en 2004, mais d'une manière encore plus nette, la participation à la construction de l'espace européen de paiements aura marqué l'exercice écoulé.
 - La préparation du cadre juridique harmonisé des paiements en Europe a connu une nouvelle impulsion avec la livraison de la dernière version du New Legal Framework et l'adoption en Décembre par la Commission Européenne d'une proposition de Directive.
 - Les travaux de l'EPC sur la mise en œuvre, à l'horizon 2008, des futurs instruments de paiement SEPA ont été relayés par nos Groupes Miroirs alors que la Place de Paris a commencé à s'organiser pour élaborer son plan de migration Sepa, au sein duquel le Bureau Exécutif du CFONB assurera le pilotage, la coordination et la validation des travaux opérationnels de migration.
- 2. Au plan domestique, mais en liaison étroite avec les travaux conduits au plan européen, la filière espèces a été au centre de nos préoccupations, avec la préparation de la Profession aux conséquences de la mise en œuvre du décret recyclage.
- 3. La filière chèque a encore mobilisé une partie importante de nos ressources avec la finalisation du Référentiel de Sécurité du Chèque, à l'issue d'une phase de maturation intense entre la Banque de France et la Profession :
 - la réforme du processus d'agrément des ateliers de personnalisation de chèques qui contribuera à améliorer encore le niveau d'exigence lié à la fabrication et à la personnalisation de ce moyen de paiement, a connu en 2005 une évolution décisive qui conduira à la publication d'une nouvelle norme dans le courant du premier semestre 2006;
 - la Loi Borloo sur les services à la personne a produit une mesure phare, le chèque emploi service universel (CESU) sur les composantes duquel (titre spécial de paiement et chèque) nos groupes de travail ont fortement œuvré notamment dans la perspective de la mise en œuvre opérationnelle, courant 2006, du circuit d'encaissement du CESU TSP.
- 4. Les travaux confiés au CFONB dans le cadre de la Certification et de la Signature Electronique ont connu, pour leur seconde année, des avancées significatives concernant notamment les activités d'émission (autorités de certification) et d'acceptation de certificats (politique d'acceptation commune). Les résultats ont été présentés à l'échelon politique de la Profession. Nous restons, par ailleurs, dans l'attente des orientations de l'Administration concernant la future Carte d'Identité Electronique.
- 5. Nous avons participé aux réflexions engagées par la Profession dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier en produisant un glossaire des cent principaux termes utilisés dans la relation Banque / Client, en déclinant une quarantaine de mots clés, visant les opérations bancaires les plus courantes, en proposant enfin une clarification des libellés des opérations effectuées par carte bancaire.

- 6. Nous avons renforcé nos contacts à l'extérieur de la Profession, tant vis-à-vis des Administrations (ADAE puis DGME, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Economie et des Finances, Sphère Sociale) que du monde marchand (Trésoriers d'Entreprise, Représentants du Commerce) et de la Poste (Direction du Courrier).
 - Le thème dominant de nos travaux a, sans conteste, été la préparation à SEPA. Nos représentants ont œuvré sans relâche pour informer nos partenaires sur l'état d'avancement des travaux à l'échelon européen.
- 7. Conçue sous l'égide du Comité des fonctions transversales, sous l'impulsion de la Banque de France, une étude sur les moyens de paiement non exclusivement bancaires a été réalisée et donnera lieu à une restitution lors des Rencontres du CFONB du printemps.
- **8.** Le Pôle « Instruments Financiers » a finalisé son cahier des charges relatif à l'instauration d'une Record Date pour les opérations sur titres, prévoyant l'instauration d'une nouvelle procédure de paiement des dividendes en espèces pour les valeurs de droit français.
- 9. Deux manifestations ont, par ailleurs, marqué 2005 :
 - le 6 Avril, nous avons rendu compte des travaux entrepris autour de la Sécurité des Moyens de Paiement ;
 - le 28 Septembre a été l'occasion de présenter le Référentiel de Sécurité Chèque avant sa mise en œuvre le 1er Janvier 2006.
- **10.** Last but not least, votre CFONB a conduit en 2005 une réflexion visant à adapter son organisation et sa gouvernance, dont les principes ont été publiés fin 2005.

Comme chaque année, nous avons l'ambition de vous informer au plus près des réformes et des évolutions, lesquelles font partie de notre quotidien.

Marcel Roncin Président



>>> SOMMAIRE

7
15
45
47
50
59

>>> Mission & Organisation

MISSION



e Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB) est un organisme professionnel qui a pour mission d'étudier et de résoudre, aux plans organisationnel et normatif, les problèmes de caractère technique liés à l'activité bancaire. Ses travaux portent essentiellement sur les instruments et systèmes de paiement, mais ils concernent également le domaine des instruments financiers.

Le CFONB s'intéresse tant aux problèmes **d'organisation**, en édictant des règles professionnelles que doivent respecter tous les établissements exerçant une activité bancaire en France, que de **normalisation**, en élaborant des normes à caractère officiel applicables par l'ensemble des secteurs économiques concernés. A ce titre, en vertu de la décision interministérielle du 24 septembre 1984 du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, et du Ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, le CFONB dispose, avec l'agrément du Conseil d'Administration de l'AFNOR, du statut de **Bureau de Normalisation** pour la profession bancaire.

Au plan européen, le CFONB contribue aux travaux conduits dans le cadre de l'EPC (European Payments Council), instance que la communauté bancaire européenne a créée mi 2002 avec pour objectif la mise en place de SEPA (Single Euro Payments Area).

Ainsi le CFONB est-il la structure d'accueil grâce à ses groupes miroirs, de la quasi-totalité des groupes de travail et « task forces » de l'EPC qui a repris cette année la mission d'élaboration de standards et de documents techniques à l'usage du secteur bancaire européen exercée jusqu'à présent par le Comité Européen de Normalisation Bancaire (ECBS en anglais).

Enfin, le CFONB participe, avec l'appui de l'AFNOR aux travaux des Comités techniques ISO (International Standardization Organisation) et **CEN** (Comité Européen de Normalisation) sur la banque et les cartes, et aux travaux intersectoriels de standardisation des échanges dans le cadre de l'UN / CEFACT (United Nations / CEntre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport).

Ainsi, le CFONB est-il tout à la fois :

- l'instance de définition de règles techniques professionnelles et de standards nationaux tant pour les relations entre établissements de crédit que pour celles entre les établissements de crédit et leurs clients;
- le bureau de normalisation en charge de la mise au point des normes nécessaires à l'activité bancaire :
- et l'organe de concertation et de proposition des positions de la communauté bancaire française dans les structures européennes et internationales de normalisation.

ORGANISATION

PRINCIPES GENERAUX

P lus de 70 ans après sa création, le CFONB a su conserver, sous des formes et appellations différentes, sa finalité principale, à savoir la mise en œuvre d'une interbancarité efficace par le biais de la standardisation des procédures.

Le CFONB est une instance ouverte à tout établissement de crédit, infrastructure de marché, entreprise d'investissement et système de place implanté en France qui entend contribuer à l'élaboration des standards et procédures nécessaires au bon fonctionnement des instruments de paiement et des instruments financiers.

Les décisions qu'il prend, si nécessaire en liaison avec les autres instances de la profession, découlent d'un large consensus et s'appliquent à tous les acteurs ; leur mise en œuvre est réalisée suivant le calendrier qu'il fixe.

L'évolution de plus en plus rapide des technologies impose une organisation autorisant la plus grande réactivité tout en assurant une bonne coordination et le meilleur emploi des ressources.

Pour répondre à ces objectifs, l'organisation mise en place repose sur deux niveaux complémentaires :

- des organes de direction, Bureau Exécutif et Comité Plénier, à même d'orienter, valider et faire mettre en oeuvre les résultats des travaux;
- des Pôles techniques en charge de domaines précis, s'appuyant sur des groupes de travail ad-hoc constitués pour la durée de leur mission. Ces Pôles sont appuyés par une structure en charge de la conformité, en assurant la sécurité des moyens de paiement ainsi que la cohérence des normes.

Trois ans après la mise en œuvre de ses structures de gouvernance, il a paru utile de procéder à leur révision pour tenir compte des enjeux auquel est confrontée la profession, avec notamment la mise en œuvre des nouveaux instruments SEPA, et d'un aménagement des responsabilités prises par les membres du Bureau Exécutif au sein des Pôles.

Cette nouvelle organisation, entrée en vigueur début 2006, est précisée ci-après.





De gauche à droite :

F. Riehl- CM/CIC
J-P Aeberhardt - CASA-CEDICAM
S. Beltrame - CFONB
P. Guillemin - IXIS CIB
B. Gouraud - BFBP
G. Martinet - BNPP
N. Viguier - CASA-CEDICAM
D. Beau - BdF
M. Roncin - Président - BNPP
F. Denèle - CNCE
M. Brachet - SG
J-C Cros - CFONB
B. Dutreuil - FBF
L. Vallée - FBF/CFONB
D. Savoyen - CASA-CEDICAM



De gauche à droite :

M. Chaintron – OCBF
J. Harasse – FBF
V. Chanavat – La Banque Postale
C. Sarazin – GIE CB C. Chahid-Nourai – SG
S. Omnès – GSIT
Y. Gailly – BNPP
J-L Dragon – CNCE
N. Viguier – CASA–CEDICAM
J. Vanhautère – C.R.I.
M. Roncin - Président – BNPP
D. Beau – BdF M-M Cunin – BNPP
J. Orsini – CDC
F. Germain – Euroclear France
D. Duhem – CM/CIC P. Daumain – CFONB
J-P Aeberhardt – CASA–CEDICAM
A. Goldberg – NBP

LES INSTANCES DE DIRECTION

Elles comprennent trois organes, assistés d'un Secrétariat :

- le Bureau Exécutif,
- le Comité de Direction, qui prend le nom de Comité Plénier,
- une Assemblée Plénière, désormais dénommée Forum d'échanges.

LE BUREAU EXECUTIF

Il assure la bonne marche d'ensemble et a pour mission de faire réaliser les travaux en liaison avec le Comité d'Orientation des Moyens de Paiement COMP^(*) et si nécessaire les autres instances politiques bancaires en :

- missionnant les Pôles.
- statuant sur les études d'opportunité menées par les Pôles,
- définissant le planning global de réalisation des travaux,
- établissant et préparant les budgets,
- veillant à la coordination des travaux avec ceux des instances européennes et internationales.

Le Bureau Exécutif est composé des représentants des six réseaux fondateurs de la Fédération Bancaire Française (BNP Paribas, Groupes des Banques Populaires, des Caisses d'Epargne, du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel et Société Générale).

La Banque de France participe aux travaux du Bureau Exécutif dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Comité Fonctions Transversales, désormais dénommé Pôle Réglementation et Conformité. La Fédération Bancaire Française y dispose également d'un siège.

Le Bureau Exécutif se réunit toutes les six semaines.

LE COMITE DE DIRECTION / COMITE PLENIER

Il conduit en liaison, si nécessaire avec le COMP et les instances politiques bancaires françaises, les missions suivantes :

- ratification des travaux ;
- mise en œuvre des décisions du CFONB en assurant l'information des adhérents et, d'une manière générale, la communication avec l'ensemble de la profession et toute instance qui serait concernée par ces décisions;
- approbation du budget et de ses modalités de financement.



(*) le COMP est l'instance décisionnelle compétente au sein de la FBF, pour les systèmes et moyens de paiement en France.

Il regroupe une vingtaine de membres représentatifs de l'ensemble de la communauté financière :

- les six réseaux constitutifs de la Fédération Bancaire Française ;
- les associations suivantes : la FBF, l'ASF (Association Française des Sociétés Financières) et l'OCBF (Office de Coordination Bancaire et Financière) ;
- les établissements à statut particulier suivants : la Banque de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, La Poste devenue La Banque Postale, ainsi qu'un représentant des banques sous contrôle étranger exerçant leur activité en France (HSBC actuellement) et OSEO BDPME;
- les groupements, infrastructures de paiements et de marchés suivants: le Groupement des Cartes Bancaires (GIE CB), le Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation (GSIT), la Centrale des Règlements Interbancaires (C.R.I.), Euroclear France SA et Euronext Paris.

Le Comité de Direction/ Comité Plénier tient une réunion par trimestre.

L'Assemblee Pleniere devenue Forum d'echanges

Cette instance a une large mission d'information sur tous les travaux en cours auprès de l'ensemble de la communauté bancaire en France. Dans ce cadre, elle favorise les échanges et, en corollaire, facilite la mise en œuvre des travaux et l'application des décisions qui en résultent.

Elle tient une réunion par semestre : ce sont les « Rencontres du CFONB ».

LE SECRETARIAT

Ces organes de direction bénéficient de fonctions de support assurées par le Secrétariat qui notamment prépare les réunions, participe aux Comités de Pôle et prend part, à la demande de ces derniers, à certains de leurs travaux, assure la gestion du budget et la mise en forme des normes.

LES ORGANES DE FONCTIONNEMENT:

LES POLES

Leur nombre passe de quatre à six, le Pôle Edi & e-Business étant éclaté en deux Pôles, le Pôle Coordination des Standards et le Pôle Certification et Signature Electronique, et le Comité Fonctions Transversales prenant le nom de Pôle Réglementation et Conformité.

	ORGANISATION 2005		ORGANISATION 2006	
Pôle Moyens de Paiement Groupe 1	Virement, Débit direct Evolution des systèmes de paiement européens	SEPA Direct Debit (SDD)/Prélèvements SEPA Credit Transfer (SCT) /Virements Contraintes règlementaires afférentes		
Pôle Moyens de Paiement Groupe 2	Chèque bancaire, EIC, Effets de commerce, Télévirement et Télérèglement, Normalisation SIT et relations GIE CB	Chèques, Effets de commerce, Espèces, Cartes, Moyens de paiement non exclusivement bancaires		
Pôle Edi & e-Business	Evolution de la relation client- banque électronique et évolution de la relation avec l'Administration	Pôle Coordination Des Standards	Echanges Banque / client, Incidents liés aux échanges, Normalisation systèmes d'échange, Normalisation Internationale	
		Pôle Certification & Signature Electronique	Relations avec l'Administration Initiations collectives, e & m- paiements, Sécurité	
Pôle Valeurs Mobilières	Toutes questions relatives aux instruments financiers et à leurs marchés	Pôle Instruments Financiers	Toutes questions relatives aux instruments financiers et à leurs marchés	
Comité Fonctions Transversales	Incidents liés aux échanges Fichiers Banque de France, monnaie fiduciaire, Balance des Paiements, Prévention/Détection fraude, Cartographie moyens de paiement, Concertation échanges informatisés Banque de France/banques, Terminologie	Pôle Réglementation & Conformité	Référentiels de sécurité Banque de France, fichiers, surveillance fraude, cartographie des moyens de paiement, concertation sur échanges informatisés Banque de France/ banques, Balance des paiements, Terminologie	

Sous la coordination du Bureau Exécutif, chaque Pôle a, dans son domaine de compétences, pour mission de :

- mener toute étude relative à l'instauration de règles ou normes intéressant la profession,
- créer les groupes de travail ad-hoc en les dotant des compétences « métier »,
- diriger les travaux dans le cadre des plannings définis en liaison avec le Bureau Exécutif,
- soumettre les études d'opportunité et les résultats de ses travaux à l'agrément du Bureau Exécutif,

le Pôle Coordination des Standards assurant dorénavant plus spécifiquement la coordination des

travaux menés dans d'autres instances de normalisation, qu'elles soient nationales, européennes ou internationales et le Pôle Réglementation et Conformité, toujours animé par la Banque de France dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, continuant à apporter aux Pôles métiers son expertise dans les domaines de la sécurité des moyens de paiement et du bon fonctionnement des systèmes d'échange, de la réglementation, de la pertinence des normes et de leur cohérence vis-à-vis, entre autres, de l'Eurosystème.

Les missions exercées par les Pôles doivent prendre en compte l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations « End to End », c'est-à-dire de client à client, ainsi que les aspects relatifs à la sécurité de ces traitements. Les Pôles s'appuient sur des groupes de travail ad-hoc créés le plus souvent pour une durée limitée en fonction de leur mission. Les animateurs des groupes sont nommés par le responsable du Pôle sur proposition des établissements financiers. Les Pôles définissent, en fonction du sujet à traiter et du calendrier fixé, l'organisation des travaux des groupes.

Les animateurs des Pôles sont désignés par les établissements membres du Bureau Exécutif. Chaque Pôle tient un Comité, en principe toutes les six semaines, qui réunit les représentants des établissements membres du Bureau Exécutif et les animateurs des groupes de travail du Pôle.

L'ensemble de cette organisation est repris dans les organigrammes figurant en Annexe 2

>>> L'ACTIVITE DES PÔLES

Moyens de Paiement - Groupe 1

Moyens de Paiement – Groupe 2

EDI & e-Business

Valeurs Mobilières & Marchés Financiers

Comité Fonctions Transversales

MOYENS DE PAIEMENT GROUPE 1

Animateur : Martine BRACHET - (Société Générale)

Suppléant : Jean-Paul AEBERHARDT - (Crédit Agricole sa)

Secrétariat : Sophie HORNAIN - (Société Générale)

PERIMETRE, MISSION ET ORGANISATION

La mission du Comité de Pôle Moyens de Paiement - Groupe 1 s'inscrit essentiellement dans le cadre des travaux européens, notamment ceux de l'EPC1. Ce pôle a pour vocation d'étudier dans une perspective, tant nationale qu'européenne, tout en intégrant les composantes internationales, les évolutions des moyens de paiements : prélèvement et virement, et des systèmes d'échange qui y sont associés.

¹ European Payments Council

LES MISSIONS PERMANENTES

AU NIVEAU FRANÇAIS

Le groupe Virement – Gestion et suivi de l'existant est en charge de la gestion courante des questions relatives à la famille des virements nationaux ou pouvant avoir un impact sur la problématique de ceux ci telles que :

- le suivi du NLF¹,
- la problématique de la signature électronique,
- les relations avec l'Administration.

AU NIVEAU EUROPEEN

Le Comité de Pôle contribue, à travers les groupes miroirs des groupes de travail de l'EPC aux travaux de ces derniers relevant de son périmètre d'activité. Le principal objectif est de préparer les positions des experts français présents dans ces groupes européens, en étroite coordination avec les autres pôles, les instances du CFONB et les autres instances de Place.

AU NIVEAU INTERNATIONAL

Un suivi attentif des évolutions des standards internationaux (standards SWIFT, ISO) et de leurs impacts sur les normes européennes et nationales est également assuré en liaison avec le groupe Opérations et Systèmes d'Échange Transfrontières du GUF², dans la mesure où ils interférent sur les normes françaises (CFONB et les futurs standards de l'EPC) pour le champ d'activité du Pôle.

Le groupe Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est en charge de suivre le projet de règlement européen destiné à transposer la recommandation n° 7 du GAFI³ qui vise à assurer la « traçabilité » des virements, aux fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

Le Comité de Pôle a conduit sur l'année 2005 des travaux à plusieurs niveaux.

AU NIVEAU FRANÇAIS

GROUPE PRELEVEMENT - GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT

Gestion des NNE

2005 est la première année complète où la procédure de notification de changement de NNE (35 circulaires) a été utilisée. Cette procédure va être améliorée afin de répondre aux nombreux cas différents qui se présentent.

L'offre de reprise par le GSIT de la gestion du fichier des NNE, n'a pas été retenue lors d'une première présentation mais pourra être revue dans le cadre de l'environnement du SDD. La communication adhérents n° 2004-175 du 29/06/04 décrit les nouvelles règles applicables à compter de fin novembre 2004.

New Legal Framework

² Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France

³ Groupe d'Action Flnancière

Délais dans les DOM

Les délais de rejet des paiements dans les départements d'Outre-Mer ont été alignés sur ceux pratiqués en métropole.

GROUPE VIREMENT - GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT

Dans le cadre du dossier Autoprotection du SIT, le groupe de travail a proposé et fait valider la suppression des virements à échéance fin 2006 (communication adhérents n° 2005-398 du 02/12/05).

AU NIVEAU EUROPEEN

GROUPE MIROIR SEPA CREDIT TRANSFERT DE L'EPC

Le groupe miroir s'est réuni afin de préparer les travaux de l'EPC sur les points suivants :

- étude des besoins en paiements urgents, avant que ce sujet ne soit mis au second plan par l'EPC. En effet, l'année 2005 a été caractérisée par un recentrage des travaux de l'EPC sur son cœur de cible, soit « a core and basic credit transfert »;
- préparation du corps de règles (rule book) V1.0 pour le plénier EPC de septembre 2005 ;
- préparation de la consultation nationale sur ce corps de règles, analyse des résultats et rédaction de la position française.

L'EPC a prévu d'achever ses travaux de finalisation du « scheme SCT» en juin 2006.

GROUPE MIROIR SEPA DIRECT DEBIT DE L'EPC

L'année 2005 a été consacrée à l'élaboration du « SEPA Direct Debit Scheme rule book ». Dans ce cadre, le groupe miroir SDD a poursuivi son travail d'anticipation sur les points clés de ce modèle.

Les relations entretenues par le CFONB avec l'AFTE et l'Administration ont permis au groupe miroir d'ajuster ses travaux tout au long de l'année avec, quand c'était nécessaire, une consultation des juristes et du groupe OITS¹ de l'EPC.

Les versions successives du projet de directive sur les paiements (NLF) ont également été étudiées au fur et à mesure et intégrées dans les analyses.

Dans le cadre de l'élaboration même du corps de règles « rule book », un suivi précis des différentes versions de travail a été mené, conduisant à chaque fois à élaborer des commentaires soumis à l'EPC.

Plusieurs composantes du modèle ont été approfondies afin d'alimenter l'EPC en propositions, portant notamment sur les points suivants :

- **identification du créancier** : sur la base de l'IBEl² (International Business Enterprise Identifier) sachant qu'au cours de la période transitoire, les identifiants nationaux peuvent être conservés ;
- impact de la signature électronique sur les acteurs du scheme SDD (cf groupe miroir OITS);

¹ Operations, Infrastructure and Technology Standards

² International Business Enterprise Identifier

- analyse des risques: les risques pouvant potentiellement survenir dans le cadre de l'utilisation du modèle SDD ont été identifiés. Le groupe miroir SDD a complété cette analyse de risque. Il s'agit de comparer les risques potentiels et les règles décrites dans le modèle SDD, permettant, dans le cadre de l'élaboration du « Scheme rule book », de renforcer le modèle par des procédures ou règles appropriées;
- cycles de traitement: les délais de traitement doivent être précisés. Deux cycles distincts sont nécessaires pour le traitement des flux ponctuels présentés pour première fois d'une part, et des flux récurrents qui suivent d'autre part. Une étude a également été conduite concernant les délais applicables aux rejets, pour les rejets techniques d'une part, et pour assurer la conformité des délais de contestation clients aux dispositions du NLF d'autre part;
- motifs de rejet : le groupe s'est assuré que les motifs de rejet seraient compatibles avec ceux disponibles pour les opérations SIT;
- **gestion du mandat** : fort de l'expérience française en matière de gestion des NNE, le groupe a dégagé une position prévoyant la possibilité de modifier les données du mandat autant que de besoin.

ACTIONS TRANSVERSALES

GROUPE MIROIR OITS DE L'EPC

Le groupe miroir OITS a été mandaté début 2005 pour d'une part, analyser et suivre au niveau des banques françaises les travaux des groupes de travail « OITS » de l'EPC et d'autre part, élaborer la position des banques françaises en liaison avec le comité de coordination EPC de la FBF sur les propositions faites par ce groupe de travail de l'EPC.

Les principaux dossiers abordés ont été les suivants :

- la recherche d'une convergence entre les normes IBAN de l'ISO et de l'ECBS³ a permis d'aboutir en septembre 2005 à une seule norme qui couvrira les besoins au niveau européen et international ;
- la communauté bancaire européenne travaille également sur la définition de l'évolution des coordonnées bancaires européennes à long terme. Ce débat contient en filigrane la problématique soulevée par la Commission Européenne de la portabilité des numéros de comptes;
- un deuxième axe de réflexion porte sur la mise en place du dictionnaire de données SEPA_(SEPA Data Model) commun à l'ensemble des moyens de paiement pan-européens (la carte bancaire étant hors périmètre). Un travail considérable a été réalisé courant 2005 établissant les correspondances entre les données relatives aux futurs SCT et SDD afin de garantir leur totale compatibilité avec les nouveaux standards ISO 20022;
- en outre et à la demande du « SEPA Direct Debit Working Group », des analyses sont en cours afin de préparer une expression des besoins bancaires quant aux impacts de l'introduction de la signature électronique dans le cadre de la gestion des mandats SDD. A ce stade un consensus se dégage quant à l'intérêt de sécuriser le mandat SDD par la signature électronique lorsque le mandat est donné de façon électronique par le débiteur. Afin d'être opérationnel dès le démarrage du « SEPA Direct Debit », les solutions nationales existantes pourraient être utilisées sous réserve de définir un niveau de sécurité minimum commun

Les travaux précités se poursuivent en 2006.

³ European Committee for Banking Standards

GROUPE MIROIR REGULATORY CONSTRAINTS - SPECIAL RECOMMENDATION VII DU GAFI

Un projet de règlement européen a été publié en juillet 2005 par la Commission Européenne tendant à étendre le champ d'application de contrôles « Anti-Blanchiment / Terrorisme » à d'autres instruments que le virement. Le CFONB a contribué à la préparation des positions de la communauté bancaire européenne dans le cadre des actions de lobbying menées avant la présentation de ce texte au Parlement.

Ceci a permis de faire accepter les vues de la communauté bancaire en limitant explicitement le champ au virement.

Le texte final paru le 25/11/2005 au JO de l'Union Européenne sous forme de règlement européen dont la date de mise en application reste à définir, pourra toutefois subir des aménagements de la part du Parlement européen (exclusion demandée des transactions initiées sur téléphone mobile).

CHANTIERS & PERSPECTIVES 2006



Le Comité de Pôle Moyens de Paiement – Groupe 1 va, au niveau français, poursuivre ses travaux sur la base des groupes de travail existants et va, au niveau européen, devoir adapter ses travaux et son organisation à la mise en œuvre de SEPA en France.

En particulier, il est prévu de démarrer les travaux relatifs à :

- l'étude et le suivi de la mise en œuvre du débit direct SEPA et du virement SEPA,
- la préparation du plan et des moyens de migration à ces nouveaux instruments de paiement.

MOYENS DE PAIEMENT GROUPE 2

Animateur : Philippe GIRIER - (CEDICAM / Crédit Agricole SA)

Co-Animateur : Chantal ROUX - (BNP Paribas)

Secrétariat : Chantal DEPERNET - (CEDICAM / Crédit Agricole SA)

PERIMETRE, MISSION & ORGANISATION

La mission du Pôle Moyens de Paiement - Groupe 2 s'inscrit essentiellement dans le cadre de travaux domestiques, avec une dimension européenne pour les cartes, en liaison avec le Groupement « Cartes Bancaires ». Ce Pôle a pour vocation :

- d'étudier les évolutions des moyens de paiement dont il a la charge : chèque bancaire, effets de commerce, télévirements, télérèglements et cartes ;
- d'analyser les éventuels impacts des travaux européens sur ceux-ci ;
- de consolider les Echanges d'Images-Chèques (EIC) ;
- de proposer des évolutions des normes SIT si besoin.

Compte tenu des différents domaines qu'il couvre, le Comité de Pôle Moyens de Paiement – Groupe 2 s'organise, en fonction des missions qui lui sont confiées, autour de groupes de travail ad-hoc.

ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

L'activité de ce pôle, dont le comité s'est réuni à neuf¹ reprises en 2005 a été marqué en particulier par les travaux concernant la révision de la procédure d'agrément des ateliers de fabrication des chèques bancaires, les chèques emploi, le référentiel sécurité chèque

DOMAINE CHEQUE

SUIVI ET CONTROLE DES FLUX D'IMAGES CHEQUE DANS LE CADRE DE L'EIC - ASPECTS TECHNIQUES ET

Le groupe « Suivi et contrôle des flux EIC et CEPC » assure le suivi et l'amélioration de l'échange de ces flux EIC et CEPC sous leurs aspects techniques et statistiques en collaboration avec le GSIT.

Par ailleurs, il est chargé de maintenir à jour les « Règles EIC » et le « Règlement intérieur du CEPC » en faisant paraître chaque année une nouvelle version de ces documents intégrant les communications adhérents parues l'année précédente.

En 2005, le groupe a principalement travaillé sur la parution :

- de la version 3.1 des « Règles EIC » sous la référence n° 2005-218 le 30 juin 2005. Cette version annule et remplace la communication adhérents n° 2003-257 du 30/09/03 et intègre en particulier les nouvelles modalités concernant l'EIC, diffusées dans les communications adhérents n° 2004-250 Annulation d'opération compensée à tort AOCT parue le 04/10/04, n° 2004-326 EIC Rappel et aménagements des règles de l'Echange d'Images Chèques (EIC) parue le 29/12/04;
- de la nouvelle version du « Règlement intérieur du CEPC » sous la référence n° 2005-217 le 29/06/05. Cette nouvelle version annule et remplace la communication adhérents n° 2002-189 du 03/07/02.

REVISION DE LA PROCEDURE D'AGREMENT DES ATELIERS DE FABRICATION DES CHEQUES BANCAIRES

Sur la base du projet de norme élaboré par le groupe de travail, une Commission de Normalisation AFNOR rassemblant l'ensemble des acteurs impliqués et, bien entendu, les banques présentes dans le groupe de travail, a été constituée.

Les travaux de cette Commission, menés de mai à octobre 2005 sous la présidence de Philippe GIRIER, se sont conclus par un accord unanime sur un texte normatif qui a été soumis à enquête probatoire.

Ce texte couvre l'ensemble du processus de production des formules de chèques, de la prise de commande jusqu'à la livraison au destinataire final des dites formules. Il détaille notamment les exigences à respecter à tous les niveaux et par l'ensemble des acteurs impliqués. Cette liste d'exigences est destinée à servir de socle à la procédure de certification à laquelle les personnalisateurs devront désormais se soumettre pour être agréés.

En parallèle, le groupe a défini les détails et le calendrier de la mise en place de cette nouvelle procédure d'agrément qui deviendra opérationnelle à compter du 1er juillet 2006.

Dans l'intervalle, les ateliers de personnalisation ont vu leurs agréments prorogés jusqu'au 30 juin 2006 et ont été informés de la mise en place de la nouvelle procédure d'agrément ainsi que de l'obligation de s'y conformer dans un délai d'un an à compter de cette date.

¹ Dont une réunion exceptionnelle à propos de l'encaissement des CESU Titre Spécial de paiement par les établissements bancaires

CHEQUES EMPLOI

Le groupe de travail a été sollicité tout au long de l'année sur les dossiers des divers Chèque Emploi :

- le Chèque Emploi Service,
- le Chèque Emploi Associatif,
- le Chèque Emploi Très Petites Entreprises,
- et le Chèque Emploi Service Universel.

Chèque Emploi Service

Le début d'année a été consacré au suivi du changement de prestataire pour la fourniture des carnets de Chèque emploi service (le transfert d'activité de MCE vers OBERTHUR s'est effectué courant janvier 2005).

Chèque Emploi Associatif

La recherche d'une solution pour traiter les suspens sans que les réseaux bancaires ne soient sollicités, a pu être trouvée avec le Centre National du chèque emploi associatif : cette solution consistant à ne commander la fabrication du chéquier que lorsque l'association a réellement été reconnue adhérente par l'Urssaf. Cette amélioration des circuits a pu être mise en œuvre au cours du second semestre 2005.

L'information de la profession a été réalisée par la communication adhérents n° 2005-334 du 12/10/05 : Evolution du circuit d'adhésion au dispositif du Chèque Emploi Associatif.

Chèque Emploi Très Petites Entreprises

Le groupe de travail a été sollicité pour mettre en place un chèque emploi pour les très petites entreprises à l'identique de celui existant pour les associations.

Les modalités des deux chèques emploi ayant pu être conservées très proches l'une de l'autre, la mise en œuvre a été réalisée en quelques semaines au second semestre 2005.

L'information de la profession a été réalisée par la communication adhérents n° 2005-340 du 21/10/05.

Chèque Emploi Service universel Bancaire

Le groupe de travail a répertorié les implications du chèque emploi service universel sur le dispositif existant du chèque emploi service avec un chèque bancaire.

Pour l'ensemble des chèques emploi, le groupe de travail a convenu d'organiser des rencontres régulières entre les établissements bancaires, l'Acoss, le Centre National et les prestataires pour mieux prendre connaissance des modifications envisagées par les pouvoirs publics et, si nécessaire, pour régler des difficultés éventuelles.

CREDIT APRES ENCAISSEMENT

Compte tenu des chantiers importants engagés en 2005 (RSC, Chèque Emploi Service Universel), ce groupe de travail a été constitué au cours du 4ème trimestre 2005.

Lors des trois réunions tenues, il s'est attaché à faire un état des lieux des pratiques observées qui varient d'un établissement à l'autre notamment dans le sens réception ainsi que les conséquences qui découlent de ces différences (non respect de l'URC 522 (Uniform Rules for Collections).

Le groupe continuera ses travaux en 2006 avec pour mission de statuer sur la nécessité d'uniformiser les pratiques selon le standard de l'URC 522 ou de les conserver en l'état.

PROCEDURE DE REMBOURSEMENT HORS SIT

Dans le cadre de la refonte du cahier des charges EIC, l'une des pistes de réflexion proposées par les établissements a été une analyse plus approfondie des procédures de remboursement « hors SIT ». Le groupe de travail qui avait pour mission d'améliorer la qualité de ce type d'échanges et de mettre en place des procédures pour optimiser les traitements a terminé ses travaux.

La communication adhérents n° 2005-216 diffusée le 29/06/05 a porté à la connaissance de l'ensemble des établissements les « Dispositions relatives aux échanges hors SIT » qui sont applicables depuis le 17 octobre 2005. Ces dispositions portent sur la mise en place d'une liste d'adresses à utiliser pour formuler les demandes hors SIT ainsi que sur la formalisation de la demande de remboursement (ou de règlement), l'envoi systématique d'un accusé de réception et l'organisation des modalités de règlement.

CHEQUES DE BANQUE

Le groupe de travail a poursuivi l'étude des trois pistes de réflexion susceptibles d'améliorer les systèmes de sécurisation et l'information des bénéficiaires potentiels :

- élargissement de la diffusion du mini-guide FBF et/ou rédaction d'un support de communication spécifique;
- obligation d'utilisation du papier filigrané ;
- centre d'appel communautaire des chèques de banque.

Ses conclusions ont donné lieu à la communication adhérents n° 2005-232 du 07/07/05 qui rappelle les recommandations concernant le chèque de banque et propose une communication mise à la disposition des établissements afin qu'ils en assurent la diffusion auprès de leurs clients organisant des transactions entre particuliers.

Outre cette action de sensibilisation des clients, les établissements s'efforceront de réduire l'utilisation du chèque de banque par la promotion de moyens de paiements de substitution.

TRANSMISSION MOYENS DE PAIEMENT

Dans le cadre des travaux du CFONB avec la Direction du Courrier de La Poste à propos de la transmission du courrier, ce groupe de travail spécifique a pour objectif d'étudier de façon pragmatique les propositions de La Poste et d'être force de propositions.

Le groupe a tenu quatre réunions et les travaux ont permis de présenter à la Direction du Courrier un certain nombre de points à examiner, visant à répondre aux objectifs suivants : accroître la sécurité de l'acheminement, améliorer la reconnaissance minimale des flux, renforcer l'aspect contractuel, mieux banaliser les plis, affiner le traitement des chéquiers non délivrés, compléter les mesures de précautions ... Les premières pistes reprennent des principes d'absence d'indication sur le pli permettant d'en identifier le contenu, de consignes précises en cas de retour de chéquiers, de généralisation des bordereaux de prise en charge ...

Les travaux sont actuellement suspendus dans l'attente de propositions de la part de la Direction du Courrier de La Poste.

FORMULE DE CHEQUE NF K 11-111 - ETUDE DE LA PROBLEMATIQUE « DENOMINATION DU TIRE »

L'analyse des chèques édités par certains clients dans le cadre de lettres chèques ou autres a mis en exergue la tendance de ces clients à rendre moins visible l'identification de l'établissement tiré. Pour des raisons évidentes de sécurité, de responsabilité de l'établissement tiré et de maintien de la confiance du consommateur dans le moyen de paiement, il est apparu nécessaire et urgent de rappeler un certain nombre de règles concernant les parties réservées à la dénomination du tiré et au paiement applicables. Lors de cette réflexion, le groupe s'est attaché à tenir compte de certains besoins complémentaires soulevés par les clients.

La communication adhérents n° 2005-291 a été diffusée le 8 septembre 2005 sur le sujet.

GUIDE PRATIQUE REFERENTIEL SECURITE CHEQUE

A l'issue des travaux sur le Référentiel Sécurité Chèque et sur le Questionnaire d'évaluation de la sécurité du chèque, un groupe CFONB a été constitué afin de fournir une aide aux établissements en rédigeant un « guide pratique de réponse au questionnaire d'évaluation de la sécurité du chèque ». Cet outil est destiné à améliorer la compréhension globale du questionnaire fourni par la Banque de France et à faciliter l'élaboration de la réponse par les établissements. Ainsi, les informations contenues permettent de mieux appréhender la méthode d'auto-évaluation et le remplissage du document, notamment les fiches Objectifs de sécurité.

La diffusion du guide a fait l'objet de la communication adhérents n° 2005-263 du 29/07/05 et le document est disponible sur les sites CFONB (www.extranet.cfonb.org rubrique « Documentation technique>Publications gratuites » et FBF (www.extranet.fbf.fr rubrique « Publications>Brochures »).

DOMAINE SIT

NORMALISATION SIT

Le groupe Normalisation SIT a poursuivi ses travaux de mise à jour des normes des opérations interbancaires échangées par le SIT. Elles font l'objet de spécifications contenues dans le manuel MINOS, en fonction des évolutions des moyens de paiement correspondants (virements, images-chèques, prélèvements, LCR, opérations cartes, ...).

A ce titre, le groupe Normalisation SIT a précisé des modalités d'utilisation d'opérations existantes, notamment les dates à renseigner dans les opérations de changement d'identification de créanciers.

Par ailleurs, en application de la réforme du 12 décembre 2002 relative à la Prime des Plans Epargne Logement, le groupe a participé à la définition du nouveau circuit d'information mis en œuvre pour échanger les informations relatives au prêt et à la création des nouvelles opérations d'initialisation des demandes de Primes Epargne Logement (PEL). La circulaire SIT n° 34 a été diffusée à cet effet à la profession. Les demandes d'évolutions fonctionnelles relatives à ces opérations sont également gérées et suivies par le groupe.

En relation avec les travaux du groupe Incidents, le groupe Normalisation a participé à la définition de la codification des opérations interbancaires lorsqu'un chèque circulant est perdu après échange sur le SIT.

Enfin, en prolongement des travaux de la profession sur l'encaissement des CESU TSP, le groupe a examiné et validé les nouvelles structurations des données à renseigner dans le virement ordinaire et les OCR/ODR pour procéder aux règlements comptables.

DOMAINE CARTES

GROUPE MIROIR DU CARDS WG DE L'EPC - SUIVI DES TRAVAUX EPC ET CENB

Durant l'exercice 2005 le groupe miroir du « Cards Working Group » de l'EPC a travaillé principalement sur 2 sujets :

- la contribution des membres FBF aux versions EPC successives du SEPA Cards Framework (SCF) visant à décrire un canevas de fonctionnement pour les réseaux de cartes en zone SEPA. Ce travail a abouti à une version finale adoptée par la réunion plénière de l'EPC du 21/9/2005;
- la lutte contre la fraude européenne : contribution des membres FBF aux travaux conduits au sein de la « Card Fraud Prevention Task Force » de l'EPC (rattachée au Cards Working Group) pour lutter contre la fraude, notamment ceux concernant la création d'une base de données sur la fraude pan-européenne. La communauté française a fortement contribué à cette étude qui a été présentée à la réunion plénière de l'EPC de mi-décembre 2005. Elle se poursuivra en 2006 par l'analyse d'un questionnaire envoyé aux membres EPC pour mesurer leur intérêt dans la mise en œuvre d'une telle base, voire par un appel à projet pour la rédaction de ses spécifications. Enfin on peut signaler également le suivi des travaux du « Fraud Prevention Expert Group » de la Commission Européenne, visant également à lutter contre la fraude au niveau européen.

Concernant le Comité Européen de Normalisation Bancaire, on notera que les groupes de travail encore actifs en 2005 ont été repris par l'EPC dans l'«OITS Support Group» dont les travaux ont été suivis par le groupe miroir OITS.

CARTE ACHAT

Des travaux ont été initiés en 2005 pour pouvoir mettre à la disposition des entités publiques un corps de documents complémentaires et cohérents facilitant l'émission et la réponse aux appels d'offres de cartes d'Achat. Deux documents ont ainsi été produits :

- un socle minimum de fonctionnalités : ce document a pour objectif de faciliter la rédaction par les entités publiques du Cahier des Clauses Particulières ;
- un clausier juridique : ce document a pour objectif de fixer les responsabilités des entités publiques et des émetteurs de carte.

Un moyen d'influer en amont sur la rédaction des appels d'offres des entités publiques, pourrait être d'élaborer un cahier des clauses administratives générales pour la catégorie des marchés publics de carte d'achat.

DOMAINE: AUTRES

CESU TITRE SPECIAL DE PAIEMENT

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) Titre spécial de paiement doit remplacer le Titre Emploi Service au début de l'année 2006. C'est un titre spécial de paiement préfinancé et à valeur prédéfinie, éventuellement abondée par des personnes morales au profit de leurs salariés, adhérents, ayants droits.

La profession a souhaité apporter son soutien au développement de ce nouveau moyen de paiement et jouer son rôle traditionnel d'encaissement des valeurs remises par sa clientèle.

Des travaux et des discussions ont été menés à un rythme intensif avec l'Agence Nationale des Services à la Personne et les émetteurs potentiels pour proposer une solution.

Les grandes lignes d'une offre d'encaissement des CESU TSP par les réseaux bancaires a été proposée en septembre.

Un groupe de travail spécifique en charge d'approfondir les aspects techniques de l'encaissement du CESU – TSP papier a été mis en place au début du 4ème trimestre 2005. Le résultat de ses travaux a été validé par le Pôle Moyens de Paiement – Groupe 2 début novembre 2005 et l'ensemble des éléments de la proposition des banques, validé par les instances de la profession a été transmis fin novembre à l'ANSP par la Fédération Bancaire Française.

Nouvelle Procedure relative a la prime des Plans Epargne Logement

Le groupe de travail a défini un nouveau circuit d'information prenant en compte la réforme du 12 décembre 2002 relative au versement de la prime des Plans d'Epargne Logement.

Les travaux ont été menés en étroite collaboration avec le Crédit Foncier de France sur le nouveau circuit et les éléments indispensables à échanger pour les PEL ouverts à compter du 12 décembre 2002. Le GSIT a été associé pour la mise en œuvre de ce nouveau circuit (communication adhérents n° 2005-122 du 17/04/05).

COMITE D'EXPERTISE DES MOYENS DE PAIEMENT

Le CEMP est un comité interbancaire permanent, dont la mission est de donner un avis sur l'application en conformité de règles existantes définies par le CFONB quant au dénouement de dossiers litigieux sur toutes les opérations classiques hors opérations cartes, différends pour lesquels une solution amiable n'aurait pu, préalablement à la saisine du Comité, être dégagée entre les parties conformément aux règles de la Profession.

En 2005, ce Comité ne s'est pas réuni sauf à l'occasion du passage de relais au nouveau Président : Jean-Luc DRAGON en remplacement de Philippe GIRIER.

CHANTIERS & PERSPECTIVES 2006



Les orientations générales du programme de travail 2006 du Pôle Moyens de Paiement – Groupe 2 restent dans la continuité de celles prises en 2005. Citons notamment :

- le suivi de l'Echange d'Image Chèque, de l'ensemble des chèques sociaux ainsi que du CESU TSP;
- le suivi technique de l'application du RSC;
- les travaux européens (SEPA Card Framework (SCF) : analyses complémentaires et début de la mise en œuvre du SCF au niveau de la place bancaire ;
- le contexte technologique et réglementaire, dont le nouveau cadre juridique sur le recyclage dans le cadre du fiduciaire².

² Pour mémoire, suite à la réorganisation du CFONB, les fonctions du Pôle Moyens de Paiement –Groupe 2 concernent désormais les domaines chèques, LCR/BOR, espèces, cartes et les moyens de paiement non exclusivement bancaires.



Animateur: Yves GAILLY - (BNP Paribas)

Co-Animateur : Narinda VIGUIER - (Groupe Crédit Agricole SA)

Secrétariat : Catherine BASTONI - (BNP Paribas)

PERIMETRE, MISSION & ORGANISATION

Le Pôle EDI & e-Business est en charge de l'application et de la veille sur l'évolution des standards d'échange entre les établissements de crédit et leurs clients (données, syntaxes, schémas fonctionnels, protocoles et sécurité).

Le Pôle EDI & e-Business a consacré l'essentiel de l'exercice 2005 à :

- travailler au sein du Comité de Pilotage sur la Certification et la Signature Electronique pour développer et consolider les liens de la profession bancaire avec l'Administration : participation à l'organisation de la représentation de la profession dans des groupes de travail pilotés par l'ADAE et certains ministères;
- contribuer de façon active aux initiatives des organismes de normalisation tels que l'ISO et aux travaux de l'EPC;
- répondre aux exigences de nos autorités de tutelle dans le cadre de leur mission concernant la sécurité interne;
- travailler à la mise à jour et à l'évolution des normes d'échanges avec nos clients.

ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

L'année 2005 aura été marquée,

AU PLAN INTERNATIONAL PAR:

- la définition de nouveaux moyens de paiement européens dans le cadre de SEPA, et la mise au point corrélative de standards, produits au plan international, dont l'utilisation, obligatoire dans la zone euro, devrait se généraliser;
- la mise en œuvre effective de la méthodologie ISO 20022 au sein du TC 68 et en liaison avec les autres organismes de normalisation;
- la décision d'utiliser pour SEPA les standards ISO 20022, standards également acceptés par les clients entreprises;
- la stabilisation des travaux ebXML et la reprise consécutive de la production de standards au sein de l'UN/CEFACT;
- la publication des premiers standards ISO 20022 facilitée par un large support de plusieurs organisations impliquées dans l'amélioration de la convergence au sein de la sphère financière;
- la confirmation de l'amélioration des échanges avec les grandes entreprises dans le domaine de la standardisation;
- des changements d'orientation de l'UN/CEFACT :
 - avec une approche plus globale de la facilitation des échanges commerciaux ;
 - ainsi que le rapprochement avec d'autres organismes de standardisation pour une meilleure coordination des initiatives autour d'une même méthodologie.

AU PLAN NATIONAL FRANÇAIS PAR:

- des orientations plus incertaines des Pouvoirs Publics et de l'Administration dans le domaine de la certification et de la signature électronique illustrées par :
 - la décision du Ministre des finances d'autoriser l'utilisation pour téléTVA du certificat gratuit attribué pour la déclaration personnelle de revenus;
 - la pause dans le programme de généralisation de la carte nationale d'identité électronique suite aux résultats mitigés de l'enquête publique;
- des échanges plus étroits entre la profession bancaire et l'Administration concrétisés notamment par une rencontre à haut niveau entre le responsable de l'ADAE et la Commission de Prospective de la FBF;
- les nombreux travaux de l'Administration sur les appels d'offres de marchés publics (utilisation de cartes d'achat), un nouveau standard de carte électronique d'identification ...
- un intérêt marqué tant des clients que de l'Administration pour les nouveaux moyens de paiement en cours de définition au niveau européen ;
- une réelle volonté des administrations et des collectivités publiques de dématérialiser les procédures.

Dans ce contexte particulièrement évolutif, mais encore instable, la profession bancaire a réussi à produire des résultats concrets concernant notamment :

- la validation du rapport de la Task Force 2 du Comité de Pilotage CSE sur les risques et opportunités de la participation des banques dans le domaine de la certification et de la signature électronique;
- la publication d'une note d'orientation sur l'intérêt d'une politique d'acceptation commune des certificats par les banques suivi du lancement d'un appel à proposition;
- dans le cadre des engagements pris par la profession vis à vis du Ministre des Finances : l'harmonisation des libellés des opérations bancaires les plus courantes ainsi que les travaux d'amélioration des libellés des opérations par carte sur les relevés de compte papier de la clientèle des particuliers ;
- le suivi des évolutions de l'utilisation d'XBRL pour le reporting financier.

LE BILAN DES ACTIONS 2005

LA CERTIFICATION ET LA SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le Comité de Pilotage Certification et Signature Electronique dont il est rendu compte ci-après dans un chapitre spécifique, a continué à organiser et gérer les relations avec l'Administration : les structures de concertation et de travail ainsi mises en place avec l'Administration ont permis d'avancer sur les points suivants :

- information de l'administration sur les travaux SEPA,
- recommandations sur les moyens de paiement les mieux adaptés aux téléprocédures,
- définition d'un nouveau socle logiciel pour les cartes d'identification,
- validation de la PRIS V2,
- gestion des habilitations,
- conditions de dématérialisation du mandat ...

Il reste cependant à la profession à développer plus massivement des applications bancaires utilisant la technologie certificat électronique pour l'authentification et la signature des donneurs d'ordre pour accompagner ce mouvement.

La définition d'une politique d'acceptation commune serait la première pierre à cet édifice.

Des travaux importants ont été menés pour déterminer une position commune aux établissements financiers sur les risques et opportunités liés à la certification électronique. Les principales conclusions sont les suivantes :

- la signature électronique est le seul moyen d'assurer une sécurité complète des échanges dans un environnement Internet « ouvert », face aux menaces en forte croissance (Phishing en particulier);
- la certification constitue une opportunité de fidélisation des clients entreprise ;
- les banques doivent s'investir plus fortement dans l'acceptation des certificats numériques.

Une note de 10 propositions d'orientations et d'actions a été présentée à la fin du premier semestre aux instances de la profession qui l'ont validée. Parmi ces actions, ont été déclarées prioritaires la définition d'une politique d'acceptation commune et l'étude d'opportunité de la mutualisation de certaines infrastructures. En revanche, l'intérêt d'une solution commune à l'ensemble des banques pour l'émission de certificats n'a pas été

démontré, compte tenu de la mutualisation déjà réalisée par les opérateurs de marché et de la volonté des banques de conserver la gestion de la relation de leur client.

Un appel d'offres pour la rédaction d'une politique d'acceptation commune a été lancé; ce n'est qu'après l'écriture de cette politique que pourra être étudiée l'opportunité d'une mutualisation opérationnelle dans ce domaine, avec la multi acceptance de certificats, les services de politique d'acceptation, de validation, de gestion de la preuve et d'archivage électronique.

LES ECHANGES BANQUE - CLIENT

 En complément des travaux sur la certification, le CFONB a consacré des ressources importantes pour identifier les sources d'émission d'instructions de paiement dématérialisées et les caractéristiques requises pour leur traitement par les banques.

L'objectif poursuivi par le groupe de travail est d'apporter un éclairage sur les besoins des banques en matière de standardisation dans le domaine des paiements et de faire le lien avec les différents groupes de travail qui étudient ces questions. Le groupe a produit des préconisations et actions à mener qui ont fait l'objet d'une priorisation : actions déjà lancées, actions nouvelles à lancer, actions à conduire ultérieurement.

Ces travaux complètent des réflexions entamées dans le monde SWIFT et dans plusieurs pays, et seront particulièrement utiles pour alimenter la réflexion des banques françaises ou européennes sur les paiements initiés sur internet ou des réseaux de téléphonie mobile.

- Les banques françaises ont par ailleurs entrepris l'analyse des besoins exprimés par l'AFTE pour la restitution d'informations : des éléments de réponse seront apportés dès le début 2006.
- Les travaux engagés fin 2004 dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) réuni sous la présidence du Ministre des Finances ont abouti à une série de propositions de la profession bancaire.

Trois d'entre elles ont plus particulièrement concerné le CFONB :

- 1. l'harmonisation des libellés des opérations bancaires les plus courantes : une liste d'une quarantaine d'opérations et frais bancaires a ainsi été arrêtée et des mots-clés, soit étendus, soit réduits, leur ont été associés afin de rendre plus clairs les intitulés sur les relevés de compte « papier » de la clientèle des particuliers. Cette liste a été diffusée par la communication adhérents n° 2005-184 du 07/06/05, la date de mise en œuvre par les établissements étant fixée à fin 2005 ;
- 2. la participation à la réalisation d'un glossaire d'une centaine de définitions simples des termes usuels employés dans la relation entre la banque et son client, afin d'en améliorer la compréhension par la clientèle. Ce glossaire, conçu à des fins purement informatives, a été validé lors de la séance plénière du CCSF du 13 septembre 2005; il est disponible sur les sites du CFONB et de la FBF. Les établissements auront à faire référence à ces termes dans leur offre commerciale et la présentation de leurs tarifs 2006;
- 3. la clarification des libellés carte bancaire figurant sur les relevés de compte : ce troisième chantier engagé par la profession en liaison avec des représentants du commerce depuis le printemps 2004 a pour objet de permettre au client de reconnaître les achats réalisés, l'identification du commerçant, la localité où s'est déroulé l'achat ..., autant d'informations que, souvent aujourd'hui, le libellé de l'enseigne commerciale ne permet pas d'obtenir.

Des recommandations pour y remédier sont sur le point d'être finalisées : leur réalisation passera par une action concertée entre les établissements et les commerçants.

- L'année 2005 a vu la continuation des travaux entrepris pour la refonte de la documentation sur les standards du CFONB :
 - publication au premier trimestre de trois guides d'utilisation :
 - 1. "Remises informatisées d'ordres de paiement international au format 320 caractères"
 - 2. "Remises informatisées d'ordres de paiement déplacé au format 320 caractères"
 - 3. "Remises informatisées d'ordres de virement national France au format 320 caractères"
 - Il est prévu en 2006 la publication des brochures « Prélèvement (Client-Banque) & (Banque-Banque) ».
- Notons enfin la validation par l'UN/CEFACT d'une nouvelle version du message PAYMUL.

LA SECURITE DES ECHANGES

L'année 2005 aura été essentiellement consacrée à l'expérimentation par plusieurs établissements du Profil de Protection des services bancaires et/ou financiers sur internet publié en 2004. Les résultats de ces expérimentations seront étudiés en 2006.

CHANTIERS & PERSPECTIVES 2006



Pour le Pôle EDI & e-Business, l'année 2006 sera notamment marquée par l'éclatement du Pôle en deux, l'un chargé de la coordination de la standardisation, et l'autre centré sur la sécurité avec en particulier tout ce qui concerne la certification et la signature électronique.

POLE COORDINATION DES STANDARDS

Ce Pôle Coordination des Standards traitera des sujets suivants : échanges Banque/Client, incidents liés aux échanges, normalisation systèmes d'échange, normalisation internationale.

L'année 2006 sera également consacrée à préciser les missions et l'organisation correspondante.

Il est à noter que la mise en place de ce Pôle intervient au moment de la finalisation de la nouvelle organisation présentée l'année dernière et le début de production de nouveaux standards utilisant les nouvelles méthodologies et techniques, essentiellement la modélisation de bout en bout en XML.

L'activité de ce pôle sera orientée vers trois grands axes :

- 1. les échanges banque- client,
- 2. les échanges avec les systèmes interbancaires,
- 3. la veille sur les standards internationaux.

Les échanges banque – client

Les travaux porteront sur :

- l'étude d'une alternative aux protocoles ETEBAC par des solutions sous Internet Protocol :
 - choix des protocoles d'échange,
 - choix de solutions de sécurité de ces échanges.

- La standardisation des instructions de paiement dématérialisées :
 - dématérialisation des paiements dans le cadre des téléprocédures de l'Administration,
 - dématérialisation des mandats,
 - liens nécessaires ou souhaitables avec la dématérialisation de la facture,
 - participation aux travaux européens sur l'e & m paiement.
- Les études d'impact des nouveaux moyens de paiements sur les standards actuels :
 - conséquences sur les solutions actuelles, besoin éventuel de solutions de transition, ...,
 - nouveaux standards éventuels à définir ou mettre en œuvre.
- La réponse aux demandes des grandes entreprises (AFTE) concernant les restitutions d'informations.

Les échanges avec les systèmes interbancaires

Les nouveaux moyens de paiement européens et la création de nouveaux systèmes d'échange vont nécessiter l'étude de la prise en compte des nouveaux standards et des éventuels besoins de solutions intermédiaires propres à faciliter des migrations en souplesse. Ces études devront concerner les systèmes actuels et ceux amenés à les remplacer : SIT / STET, C.R.I. / Target 2.

La veille sur les standards internationaux : mission permanente

Les évolutions ci-dessus, fortement impulsées par les nouveaux moyens de paiement européens, nécessitent une forte coordination entre les diverses instances de standardisation bancaires, mais également au niveau intersectoriel.

Les nouvelles technologies et méthodologies sont adoptées pratiquement par l'ensemble de ces organisations, mais leur niveau de prise en compte nécessite encore des efforts de convergence dans le domaine financier. Cette convergence ainsi que l'harmonisation avec les travaux d'autres domaines que la finance revêtent une grande importance car, face à la production de standards nouveaux par ces différentes organisations, l'alternative est soit de maintenir plusieurs systèmes de traitement en parallèle, soit de modifier les standards existants, deux lourdes contraintes pour les banques comme pour leurs clients qu'il convient de limiter au maximum.

Parmi les organisations concernées par les standards et auxquelles il est nécessaire de participer pour éviter des divergences majeures et pour s'assurer de la prise en compte de nos besoins, on peut citer :

- Le groupe OITS qui, au sein de l'EPC, est chargé de la coordination avec les standards internationaux;
- SWIFT bien sûr, dans lequel la majorité des travaux sont initiés et développés ;
- l'ISO TC 68 (Finance) qui est devenu l'arbitre central de la standardisation financière chargé d'assurer une interopérabilité mondiale et d'éviter les duplications de travaux et de standards ;
- l'UN/CEFACT qui permet de garantir l'utilisation des standards développés dans la sphère financière par les autres secteurs d'activité.

Pour participer efficacement à ces différentes organisations, il convient de disposer en France de groupes miroirs sur chaque sujet, mais également d'une instance de coordination sur les différents sujets, pour s'assurer de la cohérence des positions à défendre. C'est le rôle du nouveau Pôle.

Pole Certification et Signature Electronique

L'activité de ce Pôle s'orientera vers les axes suivants :

- la continuation des relations et travaux avec l'Administration relatifs à :
 - la dématérialisation des paiements, notamment la signature des mandats du Débit Direct,
 - la carte nationale d'identité électronique,
 - les possibilités d'harmonisation de la gestion et du contrôle des habilitations.
- L'étude des problèmes de gestion de la preuve dans un univers dématérialisé et la préparation de propositions de solutions (avec notamment une proposition d'application au « scheme » européen Débit Direct).
- La définition d'une politique commune d'acceptation :
 - la définition concrète d'une politique interbancaire d'acceptation de certificats;
 - l'étude et éventuellement la proposition d'un cadre d'interopérabilité de la certification ouvert sur l'international, en tenant compte des positions de l'Administration.

L'étude de l'opportunité d'une mise à jour du Profil de Protection en fonction des résultats des expérimentations.

VALEURS MOBILIERES & MARCHES FINANCIERS

Animateur : Jean-Michel LECLERCQ - (Société Générale)

Co-Animateur: Stanislas TEYSSIER-D'ORFEUIL - (BNP Paribas)

Secrétariat : Jeannick QUERUEL - (Société Générale)

PERIMETRE, MISSION & ORGANISATION

Le Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers traite des questions relatives aux instruments financiers et à leurs marchés.

Ayant reçu délégation de l'AFNOR, il est en liaison avec cet organisme, notamment au titre de la normalisation internationale. Le Pôle a d'ailleurs désigné l'un de ses membres, le responsable de l'AFC et de l'ANNA, pour le représenter dans les réunions de travail internationales.

Le pôle se compose de représentants d'établissements de la Place (près d'une vingtaine) qui se réunissent en séance plénière au moins quatre fois par an.

Lors de ces réunions plénières, le pôle suit le programme de travail qu'il a établi en début d'année et a fait valider par le Bureau Exécutif du CFONB. Ces séances permettent également de décider de la suite à donner aux dossiers traités par les groupes de travail « ad-hoc » qu'il a constitués. Les décisions qu'il prend alors sont le résultat d'un large consensus.

Chaque dossier est traité par un groupe d'étude « ad-hoc », constitué de représentants des intermédiaires de la Place ainsi que, dans certains cas, d'experts extérieurs : organismes de tutelle (Trésor, AMF), sociétés émettrices et/ou leurs organes représentatifs (MEDEF, ANSA, AFEP,...), ou autres (FININFO, SWIFT, AFNOR...).

ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

INSTAURATION D'UNE NOUVELLE PROCEDURE DE PAIEMENT DES DIVIDENDES EN ESPECES SUR VALEURS DE DROIT FRANÇAIS

Dans le cadre du projet EUROCLEAR Settlement for EURONEXT zone Securities – ESES), il est apparu nécessaire d'harmoniser les procédures des places du périmètre EURONEXT. Les études ont fait apparaître, entre autres, la problématique du droit aux opérations sur titres.

Parmi ces dernières, le droit au paiement du dividende sur valeurs françaises aux investisseurs étrangers, présentait une difficulté pour l'unification des procédures de traitement des systèmes, notamment pour l'utilisation d'un système commun de règlement – livraison. En effet, compte tenu :

- d'une part, de l'obtention, par l'acheteur, des droits pécuniaires résultant d'une transaction, dès l'exécution de la négociation;
- d'autre part, du régime fiscal français sur le paiement des dividendes, et, en particulier, du prélèvement de la retenue à la source effectuée par des agents payeurs établis en France sur les paiements de dividendes à des non – résidents.

les systèmes de règlement-livraison de la place de Paris exercent automatiquement le réalignement nécessaire sur les négociations concernées (système des OST sur flux).

Ces spécificités ne permettent pas aux teneurs de comptes non installés en France, et principalement lorsqu'ils sont adhérents directs du dépositaire central français, de régler convenablement et seuls, à leurs clients non résidents, les dividendes sur valeurs de droit français, négociées sur EURONEXT Paris ou en dépôt chez EUROCLEAR France.

L'AFTI a donc constitué une commission d'étude qui, dans son rapport de septembre 2004 ("droit aux opérations sur titres sur valeurs de droit français dans le cadre d'un marché unifié" (Rapporteur Jeannick QUERUEL), a conclu à la possibilité d'instaurer, sur la Place de Paris, un système de "record date" pour les paiements de dividendes sur valeurs de droit français.

La procédure proposée conduit à décaler la date de détachement ("Ex Date") et celle du paiement ("Payment Date") pour y insérer celle d'arrêté ("Record Date"); le délai ainsi créé permet la livraison des titres sur les négociations antérieures à la date de détachement et supprime l'essentiel des OST sur flux chez le dépositaire central. Il convient d'ailleurs de noter que la prochaine réforme du transfert de propriété en date de dénouement des opérations (donc à date d'exécution + 3 jours) facilite la mise en œuvre de cette procédure.

La place de Paris a pris la décision de mettre en œuvre une telle procédure.

C'est ainsi qu'au printemps 2005, un groupe de travail mixte AFTI/Conservation - CFONB/Valeurs mobilières a été constitué pour rédiger le cahier des charges de ce projet de réforme qui a été finalisé en octobre 2005

STANDARDISATION ET INFORMATISATION DES ECHANGES D'INFORMATIONS ENTRE LES INTERMEDIAIRES

Après avoir établi le recensement des échanges non standardisés, existant actuellement sur support « papier » (y compris télécopiés), le groupe de travail a poursuivi son analyse des documents utilisés dans le cas des opérations financières sur titres : ce domaine étant source de nombreux documents, notamment pour des opérations similaires, il s'est efforcé, autant que faire se peut, d'en réduire le nombre et d'en standardiser la présentation.

C'est ainsi qu'il a élaboré un projet de « notice aux intermédiaires » pouvant se substituer à la diversité des documents émanant des centralisateurs (modèles différents selon les types d'opérations et/ou les valeurs).

Toutefois, l'établissement, par le centralisateur, de cette notice, imaginée par le groupe de travail, repose sur l'avis Euronext. Or le groupe AFTI / Conservation a présenté à l'AMF le résultat de l'étude qu'il avait réalisée en liaison avec Euronext. A la suite de cette présentation, l'AMF a souhaité que lui soit remis un dossier complet sur le sujet afin que la problématique soit, éventuellement, soumise à son Conseil. Pour ce faire, le groupe AFTI / Conservation et le Pôle Valeurs Mobilières ont décidé de créer un groupe de travail commun. Ce dernier a convenu d'établir un « corpus de règles » régissant la fonction du centralisateur ; ce document devra être soumis pour validation à l'ANSA et à l'AFEP, voire au MEDEF, avant d'être présenté à l'AMF.

REDACTION D'UN GUIDE OPERATOIRE POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS NOMINATIFS DE VALEURS ADMISES AUX OPERATIONS D'UN DEPOSITAIRE CENTRAL

La rédaction de ce guide est très avancée, puisque le descriptif des opérations est en cours de finalisation. Outre cette description et celle du système général du nominatif, notamment la comptabilité auxiliaire et la comptabilité émetteurs, il conviendra également de procéder à l'actualisation des divers documents du dépositaire central sur ce sujet.

Le groupe de travail s'est fixé fin 2006 comme échéance finale de ces travaux.

MODIFICATION DE LA REGLE DE CALCUL DU COUPON COURU SUR DETTES ET EMPRUNTS PUBLICS ET PRIVES

Ce dossier a nécessité plusieurs études du pôle et de nombreux échanges entre le CFONB et le Comité de Normalisation Obligataire (CNO).

En effet, compte tenu de l'évolution des marchés depuis l'introduction de l'euro, il est apparu au CNO que, pour ne pas pénaliser le marché français, il convenait de modifier la règle de calcul qu'il avait précédemment recommandée (taux du coupon couru des obligations domestiques de droit français, exprimé en pourcentage du nominal, arrondi à 3 décimales).

C'est pourquoi, début 2004, le CNO saisissait le pôle valeurs mobilières d'une demande de réforme de cette règle de calcul, puisque atypique par rapport aux marchés étrangers, notamment ceux du « monde euro », et proposait de s'aligner sur les pratiques internationales.

Cependant, compte tenu de la charge de travail représentée par cette réforme et du calendrier des projets déjà programmés par la Place, il est apparu au CFONB, après études, impossible de procéder aux aménagements nécessaires à la date souhaitée par le CNO. Aussi, le CNO et le CFONB ont ils décidé, d'un commun accord, que cette réforme ne s'appliquerait au marché centralisé d'Euronext (filière ISB/SBI) qu'après rédaction d'un cahier des charges à partir duquel la date de mise en œuvre sera décidée; néanmoins, les autres plates formes électroniques de négociation (MTS France par exemple) pourront satisfaire à la recommandation du CNO à partir de mars 2005.

Le cahier des charges relatif à cette réforme est en cours de finalisation ; il pourrait être soumis aux instances décisionnelles durant le premier trimestre 2006, pour en fixer la date prévisionnelle de mise en œuvre.

TITRES DE SOCIETES EN LIQUIDATION

Le Pôle Valeurs Mobilières a défini une procédure standard, conforme aux lois et règlements en vigueur, qui permet de garantir, aux propriétaires de ces titres, tous leurs droits –notamment pour l'avenir, en cas de distribution de boni de liquidation ou de rétablissement de la société- sans en supporter certains inconvénients (impossibilité de clôture de leurs comptes ou de transfert de leur PEA, paiement des droits de garde ...), alors que ces titres ont été radiés de la cote.

La communication adhérents CFONB relative à cette procédure a été diffusée le 4 juillet 2005 sous la référence n° 2005/225.

NORMALISATION

Le Pôle Valeurs Mobilières a maintenu les liens étroits avec l'AFNOR et a continué à apporter sa collaboration dans le domaine de la normalisation internationale.

PROJETS DE NORMES

- ISO 18773 Securities and Related Financial Instruments Abbreviations
- ISO 18774 Code FISN (Financial Instrument Short Name)

Le CFONB a donné son accord à l'AFNOR pour que ces deux futures normes soient traduites en langue française.

ISO/CD/16372 - International Business Entity Identifier - IBEI

La France a voté positivement sur ce projet de norme, en insistant principalement sur le fait que sa mise en place ne devrait, en aucune manière, retarder l'allocation des codes ISIN par les agences de codification, membres de l'ANNA.

AFNOR

S'agissant de la normalisation AFNOR, proprement dite, aucune norme relative aux valeurs mobilières, n'a été créée en 2005.

CHANTIERS & PERSPECTIVES 2006



Le Pôle Valeurs Mobilières dorénavant dénommé Instruments Financiers poursuivra les études, actuellement en cours, inscrites à son programme de travail.

C'est ainsi qu'il :

- poursuivra son étude sur la standardisation des échanges entre intermédiaires, et complètera, si possible, ses propositions sur les échanges relatifs aux opérations financières;
- achèvera la rédaction du guide opératoire pour le traitement des dossiers nominatifs de valeurs admises aux opérations d'un dépositaire central;
- finalisera le cahier des charges en vue de modifier, sur le marché centralisé EURONEXT, la règle de calcul du coupon couru sur dettes et emprunts publics et privés.

Il aura à créer un groupe de travail pour standardiser les procédures et outils nécessaires à la mise en œuvre de la réforme fiscale française de la taxation des plus values de cession de valeurs mobilières par les particuliers.

Il continuera également à œuvrer, autant que de besoin, pour élever les pratiques de la place financière de Paris au niveau de la normalisation internationale.

Parallèlement, il maintiendra son action permanente de suivi des évolutions techniques et des travaux de normalisation internationale (AFNOR, ISO, SWIFT). Il définira notamment, en liaison avec le Pôle Coordination des Standards, les actions nécessaires à l'application de la norme ISO/IBEI dans le domaine des instruments financiers.



Animateur : Denis BEAU - (Banque de France)

Co-Animateur : Bernard DUTREUIL - (Fédération Bancaire Française)

Secrétariat : Joël KRIN - (Banque de France)

PERIMETRE, MISSION & ORGANISATION

Le Comité des Fonctions Transversales est chargé en particulier d'apporter : «toute expertise complémentaire indispensable en matière de sécurité des moyens de paiement, de bon fonctionnement des systèmes d'échange, de cohérence des normes, ainsi que sur les plans réglementaire et juridique».

Le Comité des Fonctions Transversales s'appuie sur une dizaine de groupes de travail, qui représentent la diversité de ses activités au sein du CFONB.

INCIDENTS LIES AUX ECHANGES

Le groupe Incidents liés aux échanges est chargé d'examiner les incidents relatifs à des opérations échangées sur le Système Interbancaire de Télécompensation (SIT). A ce titre, il est amené à éclaircir, approfondir ou compléter les règles professionnelles existantes. Il travaille en étroite relation avec les Pôles Moyens de Paiement - Groupe 1 et Groupe 2 du CFONB comme avec le Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation (GSIT). Un représentant du GSIT assure le secrétariat du groupe.

Le groupe a principalement travaillé en 2005 sur les dossiers suivants :

- le règlement interbancaire des valeurs perdues -chèques et effets de commerce- dans les circuits d'encaissement. Le groupe a poursuivi les travaux initiés en 2004, notamment en adaptant les procédures en vigueur à l'Echange d'Images Chèques.
 - Ces travaux ont abouti à la diffusion d'une communication adhérents n° 2005-343 du 21/10/05 intitulée "Règlement Interbancaire des valeurs perdues après remise par les clients à leur établissement - Chèques et Effets de commerce". Les dispositions retenues dans ce texte sont applicables immédiatement s'il s'agit de procédures organisationnelles et au 1er octobre 2006 dans le cas d'évolutions informatiques ;
- l'alignement des délais de rejet des prélèvements, télé-règlements, TIP et effets de commerce dans les DOM sur les délais de rejet en Métropole. Cette action a été traitée à la demande du groupe Prélèvement.

A compter du 1er janvier 2006, le groupe est rattaché au Pôle Coordination des Standards.

FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT

Les travaux menés dans le cadre du groupe Fichiers d'incidents de paiement au cours de l'année 2005 ont concerné :

- le suivi de la montée en charge de l'accès par internet aux fichiers gérés par la Banque de France et l'accompagnement des établissements au raccordement du POrtail Bancaire Internet (POBI) dans la perspective de l'abandon du Vidéotex fin 2005. La Banque de France a mené une enquête auprès des grands établissements afin de connaître les plannings de réalisation de tests et de mise en production. Une réflexion a également été menée sur la fourniture d'indicateurs qualité;
- le groupe Tarification a arrêté les modalités de tarification des consultations au FCC et au FICP pour l'année 2006. De nouvelles modalités de tarification ont été retenues pour l'abonnement à la copie mensuelle du FICP. Les établissements ont confirmé leur souhait du maintien de la voie descendante;
- le suivi de l'activité des fichiers FCC, FNCI et FICP, qui n'ont pas connu d'évolutions majeures en 2005.

MONNAIE FIDUCIAIRE

Le groupe Monnaie fiduciaire a pour objet de développer les échanges de vue entre les participants sur le thème de la monnaie fiduciaire. Sa mission, dans le cadre des orientations et décisions prises par l'Eurosystème, est d'approfondir, de compléter ou de modifier les normes actuelles des opérations, sans omettre d'intégrer l'indispensable dimension « sécuritaire » qui s'attache à tout mouvement fiduciaire.

Au cours de l'année 2005, le groupe Monnaie fiduciaire a notamment abordé les thèmes suivants :

 les questions liées au décret sur le recyclage des pièces et des billets en euros : un point d'avancement des travaux a été régulièrement fait lors des réunions du groupe ;

- les formations à l'authentification des coupures : le questionnaire mis au point en commun par la Banque de France et la profession bancaire, destiné à recenser les besoins de formation en matière d'authentification des coupures, a permis de recueillir les attentes de plus de 100 établissements, représentant un effectif d'environ 2.800 personnes à former (fin 2005, en raison de demandes additionnelles, près de 3.000 personnes avaient, en définitive, bénéficié d'une formation). Un suivi statistique des formations dispensées par les agents de la Banque de France auprès des établissements a été fourni lors de chaque réunion du groupe;
- le plan de restructuration du réseau des caisses de la Banque de France : un point régulier a été fait sur la mise en œuvre du plan triennal (2004-2006) d'aménagement des implantations territoriales de la Banque de France :
- les billets maculés : les questions liées aux billets maculés ont été évoquées à de nombreuses reprises, de même que les actions déployées par l'association « Vigie billet » et la campagne organisée mi-2005.

Au second semestre, une présentation de TARGET 2, assurée par la Direction Générale des Opérations (DGO) de la Banque de France, a été centrée sur la thématique des opérations de numéraire : elle a permis de nombreux échanges relatifs à la teneur de l'information restituée sur les relevés de comptes adressés aux établissements. En corollaire, des précisions sur la future application de gestion de l'encaisse (NAE), en cours de développement à la Banque de France, ont été apportées.

On soulignera que de nombreuses questions diverses, non mentionnées dans les points précédents, ont été traitées lors des réunions du groupe.

En 2006, les travaux du groupe continueront de couvrir une palette de thèmes très diversifiés.

PREVENTION DE LA FRAUDE SUR MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Durant l'année 2005, le groupe de travail a tenu onze réunions durant lesquelles il s'est attaché à la conception d'un guide de sensibilisation destiné aux agents d'accueil, des commerciaux et des personnels de back office qui expose les règles essentielles de prévention et de vigilance destinées à contrer les tentatives d'escroqueries réalisées notamment au moyen de documents faux, falsifiés ou volés dont pourraient être victimes les établissements ou leurs clients. Ce document est diffusé sur le site sécurisé du CFONB (www.extranet.cfonb.org, rubrique « Documentation technique »), avec la mise à disposition notamment des modules « généralités », « chèques », « virements », « chèques étrangers », et un module divers traitant de recommandations de prudence à la clientèle réalisant des ventes notamment via le canal internet. Un module « ouverture de compte » est actuellement en cours d'examen (mise en ligne envisagée sur le 1er semestre 2006).

Le groupe a poursuivi son activité de veille et d'échanges à propos de techniques particulières de fraude en liaison avec la FBF et a actualisé la communication adhérents¹ concernant la remise aux services de police et de gendarmerie des nouveaux spécimens des chèques.

DETECTION ET RECENSEMENT DE LA FRAUDE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Ce groupe est chargé d'établir une méthodologie de recensement des cas de fraude, commune à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux, traditionnels ou innovants, ainsi qu'une méthode d'élaboration des statistiques en matière de fraude. Il est également chargé d'effectuer un bilan des dispositifs d'alerte existants et de leur efficacité en la matière.

¹ N° 2006/011 du 10-01-06

Les travaux réalisés en 2005 ont principalement porté sur la finalisation, suite aux précisions apportées par le groupe Juridique de la FBF, de la définition et de la typologie de la fraude pour l'ensemble des moyens de paiements scripturaux sauf la carte qui est traitée par l'Observatoire de la sécurité de la carte de paiement. Le groupe a également finalisé son étude sur les principaux dispositifs d'alerte en l'étendant à des moyens de paiement privatifs.

Le groupe sera amené en 2006 à finaliser le questionnaire de collecte auprès des établissements et à organiser cette dernière.

PREPARATION D'UN QUESTIONNAIRE POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE CARTOGRAPHIE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Ce groupe a été constitué en juin 2003 afin de définir les questionnaires qui seront envoyés aux établissements de la Place par la Banque de France pour l'établissement d'une cartographie des moyens de paiement scripturaux, conformément à la mission de surveillance de la Banque en ce domaine. Cette cartographie permettra de surcroît de répondre aux enquêtes statistiques de la Banque Centrale Européenne et de la Banque des Règlements Internationaux.

En 2005, les questionnaires destinés au GSIT et au Groupement des Cartes Bancaires « GCB » ont été finalisés. Ceux-ci permettront de recueillir auprès de ces organismes les statistiques relatives aux flux interbancaires. En outre, afin de déterminer la part des flux qui ne sont pas échangés dans des systèmes nationaux (SIT, PNS, TBF), un questionnaire et un guide de remplissage ont été élaborés. Ces documents ont été adressés en juin 2005 à l'ensemble des établissements de la Place afin de vérifier la disponibilité des statistiques demandées. Un bilan de ce « pilote » a été réalisé en novembre 2005 ; celui-ci a conduit le groupe à faire évoluer le guide de remplissage.

Le groupe étudiera en 2006 les modalités techniques qui seront utilisées pour la collecte des statistiques à partir d'avril.

CONCERTATION SUR LES ECHANGES INFORMATISES ENTRE LA BANQUE DE FRANCE ET LES BANQUES, ET SUR LES MODES DE SECURISATION

Ce groupe a été créé en décembre 2003 pour répondre aux attentes de la profession bancaire en matière de concertation sur les modes d'échange d'informations et leur sécurisation, à l'occasion de l'ouverture du portail internet de la Banque de France POBI.

Le groupe constitue une instance de dialogue pour les établissements de la Place et la Banque de France. Il est un lieu d'échanges sur les réalisations et sur l'évolution des solutions de communication et de sécurisation. Il est chargé d'identifier les principales attentes des banques sur les aspects techniques de ces sujets.

En 2005, les réunions du groupe de travail lui ont principalement permis :

- d'assurer une concertation avec les représentants des banques sur la mise en œuvre de nouveaux échanges applicatifs et accompagner la mise en œuvre des "concentrateurs" POBI dans les banques dans le cadre de la fermeture du vecteur vidéotex au 31 décembre 2005;
- de définir un suivi de la qualité de service offert sur les nouveaux vecteurs ;
- d'étudier les conditions de mise en œuvre de certificats pour les besoins d'échange avec signature;
- d'actualiser le référentiel des modes d'échanges ;

- de présenter les résultats des travaux relatifs à la conformité de POBI avec le Profil de Protection des services bancaire et/ou financiers sur internet;
- de lancer les réflexions concernant les conditions de migration des transferts de fichiers de X 25 vers IP au sein de la Profession et de constituer un sous-groupe chargé d'établir des propositions;
- de mener une veille technologique sur les formats d'échange et les voies de standardisation.

Ce groupe de travail qui constitue un lieu privilégié d'échanges, poursuivra ses travaux en 2006, les objectifs poursuivis étant d'approfondir les discussions sur la migration IP, de présenter le plus en amont possible les nouveaux échanges informatisés entre la Banque de France et les banques, de suivre les indicateurs de disponibilité et de temps de réponse sur POBI, d'établir des orientations en matière d'utilisation des certificats et d'identifier les tendances du marché en terme de standardisation et de formats d'échange.

GROUPE TERMINOLOGIE

Le groupe Terminologie a pour mission d'élaborer et de mettre à jour régulièrement une terminologie bancaire et financière multilingue afin de fournir à la communauté bancaire et financière dans son ensemble, d'utiles références et des éclaircissements conceptuels. L'échange et la mise en commun de définitions claires et précises assurent une cohérence terminologique aux rédacteurs et différents utilisateurs.

L'année 2005 a été marquée par la publication de cette terminologie sous forme d'ouvrage. La Librairie de la Banque et de la Finance, éditeur de l'ouvrage, a confirmé qu'il était particulièrement apprécié comme outil de travail et qu'il avait fait l'objet de ventes très satisfaisantes depuis sa parution.

Par ailleurs, le groupe Terminologie qui poursuit ses travaux en étroite collaboration avec le groupe Sécurité du Pôle EDI & e-Business a rédigé la septième version de la terminologie bancaire et financière multilingue. Cette mise à jour annuelle regroupe notamment les concepts les plus récents de l'actualité bancaire et financière.

Constamment mise à jour, cette terminologie fait l'objet d'une diffusion par voie électronique sur les sites Extranet CFONB et FBF. Le nombre de consultations enregistrées est également très satisfaisant.

SERVICES DE PAIEMENT NON BANCAIRES

Lors de la réunion du Bureau Exécutif du 29 octobre 2004, le Président du CFONB a confié au Comité Fonctions Transversales la réalisation d'une étude visant à clarifier les conditions de mise en œuvre et de développement, aux plans réglementaires et économiques, des services de paiement « non bancaires » offerts aux particuliers. A cet effet, un groupe de travail a été constitué pour mener à bien cette tâche.

Cette étude qui comprend une définition du champ des services de paiement non bancaires sur la base d'une analyse fonctionnelle et règlementaire ainsi qu'une description des principales caractéristiques économiques et financières de ces services en s'appuyant sur des exemples significatifs, a été présentée au Bureau Exécutif du 25 octobre 2005. Elle devrait être également présentée lors des Rencontres d'avril.

>>> LE DOSSIER SPECIFIQUE 2005

LE COMITE DE PILOTAGE
CERTIFICATION ET SIGNATURE ELECTRONIQUE

LE COMITE DE PILOTAGE "CERTIFICATION & SIGNATURE ELECTRONIQUE"

LE CADRE JURIDIQUE
RELATIF AUX ECHANGES
ELECTRONIQUES A ETE
DRESSE PAR LA
DIRECTIVE DU
13 DECEMBRE 1999
INTRODUITE EN DROIT
FRANÇAIS PAR LA LOI
SUR LA SIGNATURE
ELECTRONIQUE DE
MARS 2000

Il a favorisé une évolution des technologies, incarnée par l'émergence du certificat numérique et de la signature électronique et l'apparition de nouveaux acteurs chargés de la gestion du cycle de vie des certificats (émission) ou des transactions réalisées avec la Signature Electronique (acceptation). De son côté, l'Etat a engagé des projets structurants comme la CNIE, la Carte Vitale 2 et le passeport biométrique.

La question de l'utilisation de ces outils dans les applicatifs bancaires et, plus généralement, le rôle de la Profession sur ce marché non encore stabilisé, ont conduit à la création d'un comité de pilotage « Certification et Signature Electronique » à l'automne 2003, dont l'animation a été confiée au CFONB.

Les termes de référence suivants ont été déclinés :

- 1. L'Administration est le principal moteur du lancement de la signature électronique. Les banques, quant à elles, sont appelées à jouer un rôle important dans son développement, s'agissant notamment de politique de certification, de modèle économique ou de couverture des différents segments de marché.
- 2. La Profession a décidé de prendre la Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité comme référence de sa propre politique de certification.
- 3. La Profession est attentive à faciliter le développement de la dématérialisation des échanges banques/clients, clients/clients, clients/administration. Sur ce marché d'offres, elle estime devoir développer des services et une valeur d'usage pour les certificats électroniques.
- 4. La Profession est intéressée par le projet de Carte Nationale d'Identité « Signeuse » qui permettrait de déployer la signature électronique à grande échelle auprès des particuliers. Cela étant, ce projet a été profondément remanié par les Pouvoirs Publics et nous restons dans l'attente d'une nouvelle présentation début 2006.
- 5. La Profession souhaite pouvoir conserver un positionnement moteur pour l'émission de certificats « professionnels ».

Sur ces bases, le Comité de Pilotage a formulé dix propositions :

DANS LE DOMAINE DE L'ACCEPTATION DE CERTIFICATS

Six propositions ont été présentées :

1. Favoriser à terme l'usage des certificats dans les applicatifs bancaires existants et en créant, sur opportunité, de nouveaux services.

- 2. Créer en priorité des services sécurisés par certificat pour les entreprises et en attendant pour les particuliers comment le marché va évoluer, avec la mise en œuvre de la future carte d'identité électronique. Se préparer à accepter des certificats d'origine non-banque, y compris de l'Administration.
- 3. Etudier l'utilisation possible des certificats émis par l'Administration avec la future carte d'identité électronique par les applicatifs bancaires pour les particuliers et en verrouillant l'accès au service indépendamment de la validité du certificat.
- 4. Développer une politique d'acceptation commune à la Profession.
- 5. Créer un ensemble de recommandations communes en gestion de preuve (horodatage / archivage / validation de la signature électronique).

DANS LE DOMAINE DE L'EMISSION DE CERTIFICATS

Quatre propositions ont été formulées :

- 1. Disposer d'une offre de certificats pour les entreprises, y compris, en tant que prescripteur, pour répondre aux demandes de la clientèle et aux besoins bancaires. Cette offre servira de support au développement des services bancaires et garantira à la Banque la maîtrise de ses outils de sécurisation.
- 2. Etudier l'opportunité de poursuivre le référencement (PRIS) des certificats bancaires.
- 3. Dans cette hypothèse, réfléchir au positionnement de la Profession.
 - Une réduction de coût pourrait passer, soit par la mutualisation totale ou partielle d'infrastructures (organisationnelle, fonctionnelle et technique), (par la création d'une autorité de certification commune aux banques), soit par l'externalisation complète de la fonction d'autorité de certification chez un tiers (choisir un opérateur), la banque se cantonnant à être prescripteur de certificats émis par des tiers ou distribuant des certificats fournis par des tiers.
- 4. Organiser au plus haut niveau une discussion entre l'Administration et la Profession pour déterminer les contributions bancaires possibles à ADELE.

A la demande du Bureau du COMP, le CFONB s'est donné comme priorité d'œuvrer sur :

- 1. l'opportunité d'une mutualisation de certaines infrastructures dans le domaine de l'émission de certificats,
- 2. une politique d'acceptation commune de certificats émis par diverses autorités de certification.

Un appel d'offres a été lancé.

Après deux ans de fonctionnement le comité de pilotage « certification et signature électronique » a été dissous fin 2005 Les travaux relatifs à la signature électronique sont repris par le Pôle du même nom Les relations avec les administrations restent en charge du Président du CFONB

>>> L'ASSEMBLEE PLENIERE

LES RENCONTRES

L'EXIGENCE DE SECURITE :

Les grands chantiers 2005-2006 du **R**éférentiel de **S**écurité du **C**hèque

6 avril 2005

LE REFERENTIEL DE SECURITE CHEQUE :

une obligation de déclaration pour chaque banque au 1^{er} janvier 2006

28 septembre 2005

LA 6ème EDITION DES RENCONTRES DU CFONB DU 6 AVRIL 2005

A REUNI LA COMMUNAUTE BANCAIRE AUTOUR DU THEME :

« LA SECURITE DES MOYENS DE PAIEMENT »

Cette manifestation avait un double objectif :

présenter un nouveau point d'information sur la problématique « sécurité » sachant que la profession bancaire exerce ses activités dans un environnement de plus en plus marqué par l'impératif de sécurité ;



rendre compte des travaux interbancaires réalisés tant dans le domaine du chèque que celui du recyclage de la monnaie fiduciaire.

Cette préoccupation en matière de sécurité, naturelle pour une profession dont la ressource repose en majeure partie sur la confiance que lui témoignent ses clients, est largement relayée par la demande des régulateurs, qu'ils soient nationaux ou européens.

Les attentes des régulateurs ont d'ailleurs été illustrées au travers des interventions concernant le Référentiel de Sécurité du Chèque et la modification du CRBF 97-02, avec un éclairage sur l'annexe sur la sécurité des moyens de paiement.

Le CFONB avait tenu à associer dans cette démarche le Ministère de l'Intérieur en invitant le Directeur Général de la Police Nationale. M. Michel GAUDIN a présenté le contexte de sécurité des moyens de paiement en soulignant tout particulièrement les nécessaires échanges d'informations entre le « public » et le « privé » et l'intérêt d'une réactivité accrue afin de s'attaquer aux actes de faux monnayage, de fraude sur chèques, de fraude à la carte ou de délinquances liées aux nouvelles technologies.

Durant la seconde partie de la conférence a été déclinée la problématique sécuritaire et ses conséquences pratiques pour l'industrie bancaire.

Ainsi concernant le recyclage de la monnaie fiduciaire, ont été explicitées, dans un premier temps, les recommandations du CFONB relatives aux opérations faites au guichet, aux traitements automatiques, à la remise à la Banque de France des pièces et des billets, dont il y a des raisons suffisantes de penser qu'elles sont fausses. Puis dans un second temps, une approche plus concrète du sujet a été présentée à partir du choix d'organisation d'un réseau bançaire.



Ces Rencontres ont également été l'occasion d'un large tour d'horizon sur des sujets aussi divers et variés que le Profil de Protection pour les services bancaires et/ou financiers sur internet, la sécurisation de la filière chèque au travers des dossiers d'agrément, du chèque de banque, des lettres chèques, de la prévention de la fraude, etc ...

M. Nicolas MERINDOL, membre du Directoire des Caisses d'Epargne a conclu ces sixièmes rencontres en insistant sur quatre points :

- l'importance accordée par les Directeurs Généraux des banques au thème de la sécurité;
- le difficile, mais nécessaire équilibre à trouver entre l'exigence de sécurité et les contraintes économiques et règlementaires;
- ➤ le dialogue permanent à entretenir avec les autorités, Banque de France, Commission Européenne pour éviter que des textes règlementaires et/ou leur application différente selon les pays ou les acteurs n'entraînent une distorsion de concurrence ;
- * et enfin, la nécessité d'une vigilance et d'une adaptation constante face à l'imagination de la criminalité et aux rapides évolutions des technologies utilisées.

Les Rencontres 2005 48

LE REFERENTIEL DE SECURITE CHEQUE :

UNE OBLIGATION DE DECLARATION POUR CHAQUE BANQUE AU

1^{ER} JANVIER 2006

La septième édition des Rencontres du CFONB a réuni autour du thème du Référentiel Sécurité Chèque plus de 200 participants; ce nombre important démontre l'intérêt et la sensibilisation de la profession sur le sujet

Après avoir rappelé le contexte général des moyens de paiement de détail caractérisé, pour le chèque, par une utilisation encore forte (plus du quart des opérations) bien qu'en régression régulière et par la mise en place en 2002 de l'EIC accompagné de la signature par les banques d'une convention professionnelle commune pour répondre aux exigences de l'article 48 du règlement du CRBF 97-02 modifié, M. Roncin, Président du CFONB, a dressé le cadre général de l'élaboration et de la mise en place du RSC. Dans l'exercice de ses missions de surveillance sur la sécurité des moyens de paiement, la Banque de France a élaboré un Référentiel visant à exprimer les objectifs de sécurité se rapportant au chèque et destinés à couvrir l'ensemble des risques susceptibles d'affecter la confiance des utilisateurs de ce moyen de paiement.

Le RSC fait l'objet d'un questionnaire d'évaluation qui permet aux établissements de fournir annuellement un rapport d'auto évaluation de leur niveau de couverture des objectifs de sécurité, le 1er exercice étant prévu pour avril 2006 au titre de 2005. La Banque de France vérifie le niveau de respect de ces objectifs par des évaluations sur pièce sur la base des réponses à ce questionnaire, et éventuellement sur place.

La profession bancaire a été associée par la Banque de France aux travaux ayant permis l'élaboration de ces documents et le CFONB a souhaité rédiger un guide pratique¹ destiné à améliorer la compréhension du dispositif par les établissements et faciliter la réponse au questionnaire.

L'ATELIER DU 28 SEPTEMBRE 2005 A ETE ORGANISE POUR PARFAIRE L'INFORMATION DES ETABLISSEMENTS

Ainsi, des représentants de la Banque de France et de banques ont réalisé des exposés sur le Référentiel Sécurité Chèque, le questionnaire sécurité avec les attentes du régulateur, ainsi qu'une présentation plus concrète, à partir du guide.

La portée très générale du référentiel a été largement soulignée ; le RSC englobe en effet l'ensemble des activités du système de paiement par chèque, il concerne la totalité des « actifs » (éléments sensibles à protéger) et des acteurs identifiés.



Le questionnaire est un outil d'évaluation du respect des objectifs de sécurité fixés par la Banque de France, ceuxci traitent notamment des procédures, de l'archivage, de la sécurité physique, des relations entre les différents acteurs ...

Il a pour vocation de s'appliquer de manière homogène à l'ensemble des établissements bancaires gestionnaires de chèques. Toutefois, il appartient aux établissements de crédit de choisir les moyens à mettre en œuvre pour respecter ces objectifs de sécurité, d'identifier ceux qui les concernent par rapport aux activités exercées. Côté pratique, la déclaration auprès de la Banque de France s'effectuera à partir de son portail POBI, à partir d'une nouvelle application « SurvMP ».

En conclusion il a été souligné que la mise en œuvre de cette nouvelle obligation pour les banques impactera fortement les métiers du chèque. La démarche d'auto évaluation qui incombe désormais aux établissements nécessite une mobilisation interne importante notamment sur le plan organisationnel – sachant que plus de 200 critères sont à analyser.

Par ailleurs, une fois la première campagne de déclaration terminée, la Banque de France dressera avec les établissements un bilan de la situation.

Les Rencontres 2005 49

^{4 «} Guide pratique de réponse au questionnaire d'évaluation de la sécurité du chèque de la Banque de France » diffusion le 29 juillet 2005 – communication adhérents n° 2005/263.

LES TRAVAUX EUROPEENS & INTERNATIONAUX

L'EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL (EPC)

LA NORMALISATION EUROPEENNE (CEN) ET INTERNATIONALE (ISO)

LES TRAVAUX DE L'UN / CEFACT / TBG5

(United Nations / CEntre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport / Trade and Business Group 5)

L'EPC

(EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL)

ORIGINE ET MISSION DE L'EPC

La création de l'EPC (European Payments Council) a été décidée à la suite de l'atelier européen destiné à la mise en place du « SEPA » (Single Euro Payments Area) des 25 et 26 mars 2002. Sa mission principale est la construction stratégique des systèmes et moyens de paiement en Europe. La vice-présidence de l'EPC est assurée par un banquier français, Claude Brun du groupe Crédit Mutuel, et plusieurs représentants des banques françaises participent aux différentes instances de l'EPC.

ORGANISATION GENERALE DE L'EPC

L'EPC est une Association Internationale Sans But Lucratif (AISBL), de droit belge.

L'EPC est la seule entité décisionnaire en matière de stratégie métier sur le domaine des moyens de paiement européens.

Les instances de l'EPC sont :

- le Plénier, instance de décision,
- le Comité de coordination, instance de pilotage des travaux,
- le Comité de déploiement "Roll Out Committee",
- le NGC, "Nominating and Governance Committee", instance de recommandation.
- les groupes de travail et sous-groupes.

ORGANISATION DES GROUPES DE TRAVAIL ET GROUPES SUPPORT

L'EPC comprend 4 groupes de travail et 2 groupes support. Plusieurs de ces groupes sont subdivisés en sous-groupes :

Electronic Credit Transfer - La principale mission de ce groupe de travail est la définition du "scheme" de virement pan-européen. Il est prévu que les règles du "scheme" soient finalisées début mars 2006 pour une mise en œuvre dès 2008. Le groupe comprend également deux sous-groupes : un sur les e-payments, l'autre sur les m-payments. Enfin, le groupe est en charge des chèques (pas de travaux en cours).

Electronic Direct Debit - Sa principale mission est la définition du "scheme" de « direct debit » SEPA (SDD). Il est prévu que les règles du "scheme" soient disponibles début mars 2006 pour une mise en œuvre dès 2008.

Cards - Le groupe est en charge de définir le cadre régissant les transactions par cartes SEPA. Les principes de haut niveau de ce cadre ont été approuvés par le Plénier EPC lors de sa séance du 21 septembre 2005. Les banques et les réseaux cartes doivent maintenant entamer les travaux nécessaires pour une mise en œuvre à partir du 1er janvier 2008. Le groupe Cards poursuit également ses travaux sur la lutte contre la fraude carte, au travers de son sous-groupe dédié au traitement de cette problématique.

L'EPC 51

Cash - La mission du groupe est de formuler des recommandations en vue d'améliorer la réalité de l'espace unique des paiements en matière de monnaie fiduciaire.

Legal - Ce groupe support a pour mission d'élaborer la position juridique de l'EPC sur des sujets tels que la Directive sur les services de paiement dans le marché intérieur. Le groupe est également en charge de vérifier la validité juridique des recommandations proposées par les autres groupes de l'EPC**OITS** - Le groupe support OITS « Operations, Infrastructure and Technology Standards » a notamment pour mission le choix des standards qui seront utilisés pour les instruments de paiement pan-européens définis par les groupes de travail de l'EPC.

La cartographie de ces groupes est jointe en annexe 4.

ORGANISATION AU NIVEAU FRANCE

Des groupes miroirs ont été mis en place afin de préparer des propositions de positions communes, pour validation par les instances de Place. Ces positions sont ensuite défendues par les représentants français au sein de l'EPC, au titre de la communauté bancaire française. Les groupes miroirs sont logés au sein des structures du CFONB, à l'exception des groupes miroirs « Legal » et "ROC" (Roll Out Committee) rattachés à la FBF.

Pour les pléniers et comités de coordination EPC, la concertation s'effectue lors de réunions préparatoires ad hoc, à l'initiative de la FBF.

Le Bureau du COMP assure le pilotage des chantiers traités à l'EPC et alerte la Commission de Prospective de la FBF pour les décisions de nature stratégique.

La cartographie des groupes miroirs est jointe en annexe 4.

PRINCIPALES REALISATIONS

En 2005, l'EPC a validé les travaux suivants :

VIREMENTS TRANSFRONTALIERS EN EURO -MESURES TRANSITOIRES SUR L'IDENTIFICATION DE LA BANQUE ET DU COMPTE BENEFICIAIRE

La résolution du Plénier de l'EPC de juin 2005 rend obligatoire l'usage du BIC et de l'IBAN pour désigner la banque de destination d'un paiement et le numéro de compte du bénéficiaire, et ceci à compter du 1^{er} janvier 2006, avec une période de transition sur toute l'année 2006. Dans la pratique, cette résolution fait donc obligation aux établissements de n'accepter d'effectuer un virement d'ordre de l'un de leurs clients que si ce dernier leur fournit les BIC et IBAN du bénéficiaire.

Cette résolution de l'EPC a été transposée au niveau français par la publication de la communication adhérents n° 2005/206, sachant que ces mesures complètent les informations contenues dans les communications 2003/167 et 2003/202.

VIREMENT ET DEBIT DIRECT SEPA – CONSULTATIONS NATIONALES

En septembre 2005, l'EPC a lancé une consultation des communautés bancaires nationales concernant les virement et débit direct SEPA, sur la base de documents appelés "rulebooks" (recueil des règles entre banques, description des droits et responsabilités des acteurs et description des flux).

Cette consultation a suscité de très nombreuses remarques de la part des différentes communautés, dont la France, qui s'est appuyée sur les contributions des groupes de travail CFONB pour formuler des réponses très détaillées à l'EPC.

L'EPC 52

Ces travaux ont conduit à la publication des communications adhérents n° 2005/290, 2005/306 et 2005/363.

Il est maintenant prévu de soumettre au Plénier de mars 2006 la validation des "rulebooks" enrichis des commentaires reçus.

CADRE REGISSANT LES TRANSACTIONS CARTES SEPA

Lors de son Plénier du 21 septembre 2005, l'EPC a défini un ensemble de principes de haut niveau que doivent respecter les banques et les systèmes cartes opérant sur la zone SEPA pour parvenir à la création d'un marché unique des paiements par carte en Europe. Cette résolution de l'EPC a donné lieu à la publication de la communication adhérents n° 2005/311.

Le CFONB a organisé le 19 octobre 2005 une réunion d'information sur le cadre régissant les transactions cartes SEPA. Cette réunion avait un double objectif : présenter les travaux de l'EPC aux membres du CFONB et les informer de l'engagement des banques françaises pour mettre en œuvre les principes définis par l'EPC.

La communauté bancaire française s'est en effet engagée à mettre en œuvre le SEPA Cards Framework (SCF), dans le respect du planning en 2 étapes fixé par l'EPC :

- 1. Les banques doivent s'assurer que les systèmes cartes auxquelles elles participent seront conformes au SCF d'ici 2008, avec arrêt des systèmes non conformes en 2010.
- Les banques se mettent en mesure de fournir des produits conformes au SCF, au plus tard en 2008.

Enfin, le CFONB a régulièrement rencontré des représentants des administrations et des trésoriers d'entreprise pour les informer de l'avancement des travaux de l'EPC.

CHANTIERS & PERSPECTIVES 2006



Le premier semestre 2006 devrait être rythmé par plusieurs événements importants à l'EPC :

- la validation des "rulebooks" des virement et débit direct SEPA en mars 2006.
- la livraison des standards du débit direct (avril 2006) et du virement (juin 2006),
- le renouvellement du Plénier et l'élection des Président et Vice-président de l'EPC.

Au niveau français, l'actualité SEPA s'annonce également très dense :

- le CFONB poursuivra son effort d'information auprès de ses membres avec notamment une journée entière consacrée à SEPA en janvier, en co-organisation avec la FBF;
- les travaux couvrant les différentes problématiques liées à la mise en œuvre de ce chantier en France seront lancés dès le premier trimestre;
- la mise en place d'une structure nationale, co-pilotée par la Banque de France et la FBF, associant tous les acteurs (banques, représentants des clients, administrations,...) et s'appuyant fortement sur les travaux du CFONB se concrétisera par une première réunion du "Comité SEPA" le 7 avril 2006.

L'EPC 53

LA NORMALISATION EUROPEENNE & INTERNATIONALE

LA NORMALISATION EUROPEENNE (CEN)

Le Comité TC 224 sur la carte, à vocation intersectorielle et présidé par un représentant du secteur bancaire français (R. Beltrando – GIE CB), a traité en 2005 de nombreux sujets portant sur les aspects ergonomiques et interface homme-machine, afin de faciliter l'accessibilité des systèmes carte par les personnes ayant des besoins spécifiques. Ce comité a ainsi validé un guide important pour le secteur bancaire qui porte sur la conception des terminaux et qui fournit des recommandations sur leur environnement immédiat.

Les travaux pour normaliser une plateforme commune pour une carte européenne du citoyen ont progressé très rapidement. Cette carte doit permettre de remplir un certain nombre de fonctions : pièce d'identité au plan national, passeport européen dans l'espace « Schengen », authentification des citoyens lors de leurs démarches en ligne avec l'Administration et exécution des actions de signature électronique. La communauté bancaire française suit cette initiative, certains recoupements avec des activités bancaires n'étant pas à exclure.

Le TC 224 a également été chargé par le CEN de transformer les spécifications EESSI sur la signature électronique en une norme européenne. Là aussi, la communauté bancaire française suit ces travaux avec intérêt, compte tenu du potentiel important de ces fonctions de signature sur l'offre bancaire.

LA NORMALISATION INTERNATIONALE (ISO)

LETC 68

Dans le contexte de la convergence des travaux de normalisation internationale dans le domaine financier, l'ISO TC 68 Finance est dorénavant au centre de la nouvelle organisation.

Comme envisagé l'année dernière, un nouveau sous-comité, le SC 7, appelé « Financial Services – Core Banking » a été créé dont le rôle et le plan d'action sont de couvrir tout ce qui n'est pas traité dans les autres sous-comités. Il assure également la maintenance de normes auparavant « orphelines » telles que l'IBAN, les caractères magnétiques de marquage des chèques, les codes devises etc ... L'animateur de ce groupe est français (J-Y Garnier – Natexis Banques Populaires). Le comité a déjà accompli un travail significatif en réalisant en moins de 6 mois un consensus mondial sur l'harmonisation de l'IBAN, établissant ainsi un unique standard qui reprend les atouts des normes préexistantes (ISO et ECBS). Il a annulé plusieurs normes obsolètes, car liées à des usages d'ores et déjà dépassés. Les travaux actuels portent sur un toilettage des codes devise ainsi que sur la préparation de présentation à la norme 20022 d'éléments relatifs au Trade Finance.

Concernant la mise en œuvre du standard ISO 20022, qui est un standard méthodologique s'appliquant à l'ensemble des sous-domaines de la finance, l'organisation comprend deux niveaux :

- un « Registration Management Group » (RMG) qui a plusieurs rôles :
 - il est le juge arbitre de la standardisation financière, et, à ce titre, règle les éventuels différends et recouvrements entre les groupes par domaine fonctionnel;
 - il préconise les évolutions méthodologiques de l'ISO 20022;
 - il est le maître d'ouvrage de la « Registration Authority » (RA) confiée à SWIFT;

des « Standards Evaluation Groups » (SEGs) par sous-domaine financier. Leur rôle est de valider les projets proposés après avoir vérifié qu'ils ne font pas double emploi et que leur lancement est justifié par des besoins. Ensuite, sur présentation par la « Registration Authority » des standards soumis à validation, avec ses commentaires sur le respect de la méthodologie, les SEGs valident les standards produits, lesquels sont alors inscrits dans le dictionnaire des standards.

Le principe de la création de quatre SEGs a été validé : Paiements, Titres, Trésorerie et Trade Finance. Compte tenu des projets, dont certains sont quasiment achevés, les SEGs, Paiements et Titres seront créés en premier.

2005 a été une année de mise en œuvre de cette nouvelle organisation. Elle a d'ores et déjà permis d'officialiser la standardisation de projets concrets : 4 messages d'initiation de paiement ont été approuvés, et 45 messages pour les fonds d'investissement. Six autres projets, comprenant de 6 à 44 messages, ont vu leur principe approuvé sur la base d'un premier niveau de bilan économique. L'année 2006 s'annonce donc chargée avec déjà environ 100 messages à finaliser et valider.

Un point mérite d'être souligné, celui de la participation croissante de nos clients entreprises dans ces instances soit directement, soit au travers d'associations.

Les autres travaux de normalisation internationale concernent ceux réalisés par les sous-comités SC 2, SC 4 et SC 6 du TC 68 et par l'ISO / IEC JTC1 SC 17 WG 4.

LETC 68 / SC 2

Ce sous-comité en charge de la « Sécurité pour les services financiers », est présidé par les Etats-Unis. Son activité est relayée en France par la CG 68-CN 2 de l'AFNOR, présidée par le GSIT et qui se réunit dans le cadre du groupe Sécurité du Pôle Edi & e-Business.

Les principaux travaux du TC 68-SC 2 ont porté en 2005 :

- sur la certification au sein du WG 8, notamment avec le projet de norme 21188 sur les politiques d'usage de certificat et les déclarations de pratique de certification qui devrait être publié au premier semestre 2006 :
- sur la biométrie (WG 10) avec le projet de norme 19 092 de biométrie appliquée aux services financiers ;
- sur la sécurité dans la banque de détail (WG 13) qui était auparavant traitée par le WG 6 du SC 6;
- et sur une syntaxe de message cryptographie (WG 14) dont le projet de norme 22 895 vise à définir des méthodes de transport d'éléments cryptographies en syntaxe XML.

D'autre part, le groupe de travail formé en 2004 sur les mécanismes de signature (WG 12) n'a toujours pas encore commencé ses travaux, faute d'animateur. Par ailleurs la réflexion engagée en 2004 par le SC 2 sur l'optimisation de sa structure et de ses modes de travail a conduit à proposer la dissolution de deux groupes de travail (WG 4 et WG 6).

LETC 68 / SC 4

La France était représentée par A. Duhamel (Euroclear France) pour la réunion annuelle du TC 68/SC 4 qui s'est tenue à Bruxelles les 12 & 13 septembre 2005. Les sujets ci-dessous furent inclus dans le "country report" émis à cette occasion :

statistiques sur les volumes de codes ISIN alloués en 2004 (près de 59.000 codes);

- impact de l'Eurolist sur les codes MIC (Market Identifier Code) émis antérieurement pour les bourses de province;
- mise en place par l'AFC des codes CFI (classification des instruments financiers);
- position de la France sur les projets de normes ISO 18773 & 18774. Financial Instrument Short Name (FISN): il a été rappelé que la France avait voté en faveur de ce projet, en dépit de l'absence d'un « business case », sous réserve d'une mise en application de la norme dans un délai de plusieurs années.

LETC 68/SC 6

Ce sous-comité a été profondément remanié suite aux décisions prises par les membres du TC68 en 2004. En particulier les activités sécurité liées à la carte ont été transférées au SC2.

Pour l'année 2005 l'activité du SC6 s'est concentrée sur deux axes :

- la maintenance des normes ISO 8383 (protocole émetteur/acquéreur) et ISO 18245 (Merchant Category Code).
 - Ces deux normes doivent être en principe révisées respectivement en 2008 et 2007. Si ces révisions étaient décidées le WG1 serait alors réactivé.
- l'élaboration de la norme ISO 22037 (Privacy Impact Assessment) qui devrait être prête pour un vote CD pour fin 2006.

L'ISO / IEC JTC1 / SC 17 / WG 4

Ce groupe de travail intersectoriel développe des normes relatives à la carte à puce et à l'interface carte/terminal. Il est animé par un représentant du secteur bancaire français (R. Beltrando – Gie CB).

En 2005, la restructuration majeure de la norme 7816 à la base des spécifications EMV (carte débit/crédit) et CEPS (porte-monnaie électronique) s'est poursuivie. De nouveaux sujets, liés au développement technologique des secteurs industriels en rapport avec la carte à puce, ont été introduits. Ils visent à normaliser des solutions permettant d'offrir des cartes à fonctionnalités élargies par rapport à celles d'aujourd'hui, et des interfaces simplifiées avec les terminaux. On notera que le contrôle biométrique du porteur fait l'objet de la partie 11 de la norme 7816.

Trois nouveaux sujets sont en cours d'étude :

- une API (« Application Protocol Interface ») ayant pour fonction de mettre en œuvre le transcodage de commandes en vue de garantir l'interopérabilité dans des parcs de cartes fortement hétérogènes : norme 24727 en trois parties ;
- le terminal sécurisé et multi application : extension multi sectorielle du lecteur FINREAD. Il s'agit de bâtir des normes ISO inter sectorielles à partir des CWA (« Cen Workshop Agreement ») élaborés par le CEN ISSS : norme 24749 ;
- les commandes et les procédures d'administration d'applications dans des systèmes multisectoriels multiapplicatifs : norme 7816 partie 13.

LES TRAVAUX DE L'UN/CEFACT / TBG 5

(United Nations / Centre for the Facilitation of Procedures and Practices for Administration, Commerce and Transport / Trade and Business Group 5)

Le TBG 5 est le sous-groupe Finance de l'UN/CEFACT. Cette organisation et ses règles avaient été revues en 2004, afin de passer d'une époque de définition de méthodologie à une période de production de standards ebXML.

Les points essentiels des travaux de l'UN/CEFACT ont été les suivants :

- Sur un plan général :
 - approbation et publication des besoins business de plusieurs projets concernant la facture dématérialisée, le « remittance advice », les appels d'offre publics, ... (appelés « Business Requirement Specifications » - BRS). Il est important de noter que nombre de ces projets font de plus en plus partie des préoccupations des banquiers alors que la participation de ces derniers est encore restée très limitée :
 - approbation et publication du contenu du document de traduction des besoins business mentionnés cidessus en spécifications plus techniques (document appelé « Requirement Specification Mapping » -RSM);
 - publication d'une première bibliothèque de composants standards réutilisables dans de multiples contextes business, les « Core Components »;
 - nouvelle orientation du forum de l'UN/CEFACT visant à en faire le lieu de coordination des multiples initiatives des nombreuses organisations de standardisation. L'objectif est de reconnaître les réalisations déjà publiées par ces organisations afin de permettre une utilisation rapide de ce qui a été produit, mais avec un engagement de converger progressivement vers une méthodologie unique, appelée pour le moment ebXML. A ce titre, des contacts fructueux ont déjà été engagés avec OASIS pour UBL (publication de composants à partir de l'existant sans respecter totalement la nouvelle méthodologie), GS1 (ex EAN-GENCOD qui regroupe les grands distributeurs et traite de la « supply chain »), et XBRL qui traite du reporting financier.

En 2005, la mission du TBG 5 Finance a évolué vers un rôle de facilitateur de convergence et d'harmonisation plutôt que de producteur de standards, comme pour beaucoup d'entités de standardisation. Cette évolution conduit à une perte d'indépendance pour ces entités qui devrait être largement compensée par une meilleure synergie : animer la recherche du consensus entre clients et fournisseurs, mais aussi avec les autres métiers est sans doute le challenge le plus difficile de la standardisation, mais aussi le plus riche de valeur ajoutée pour l'ensemble des acteurs.

Le TBG 5 intervient essentiellement à deux niveaux :

- la définition des besoins concernant les échanges entre banques et entreprises, en s'appuyant sur la participation des représentants des entreprises ;
- le suivi de l'harmonisation entre les standards de la sphère financière et les autres domaines métiers.

Ce suivi conduit à deux formes d'actions :

 la participation à des projets transversaux, faisant l'objet de groupes spécifiques au sein du forum de l'UN/CEFACT, par exemple : facture dématérialisée, « remittance advice », réponse dématérialisée aux appels d'offres de l'Administration, ...

La promotion des standards développés au sein de la sphère financière afin de les faire reconnaître intersectoriellement et éviter que d'autres domaines ne développent des standards concurrents. Dans ce contexte, le TBG 5 a participé à de multiples groupes tant de SWIFT que d'UNIFI, la nouvelle méthodologie de la sphère financière. A ce titre, le TBG 5 joue un rôle important dans la recherche d'interopérabilité des standards produits par la finance et par les autres domaines métiers, dans les travaux de convergence de méthodologies légèrement différentes, ainsi que dans la prise en compte des besoins des entreprises.

Parmi les points majeurs qui ressortent des activités de 2005, on peut noter l'approbation de nombreux projets transversaux dans lesquels les banques ne sont pas leaders, mais qui les impactent. A titre d'exemple, les informations de « remittance » qui permettent de faire le lien entre les paiements et les factures, les bons de livraison, ... Il est ainsi apparu que la participation des banques à ces travaux, tant pour la prise en compte de leurs besoins, et surtout ceux de leurs clients, que pour celle des standards produits dans les messages financiers, était insuffisante. Ceci pourrait conduire à la production de standards non interopérables et par conséquent à des développements multiples pour satisfaire les besoins des clients. L'un des objectifs de 2006 sera donc d'améliorer cette participation sachant qu'elle sera consommatrice de ressources à une époque où nos établissements sont déjà fort sollicités pour la mise en œuvre de SEPA.

>>> ANNEXES

- 1. Liste des membres du Comité de Direction
- 2. Organigramme
- 3. Liste des membres des Comités de Pôle et des groupes de travail
- 4. Organigramme de l'EPC
- 5. Liste des communications adhérents 2005
- 6. Normes françaises relatives à l'activité bancaire
- 7. Liste des brochures gratuites accessibles sur le site Internet du CFONB www.cfonb.org
- 8. Liste des publications en vente à la Librairie de la Banque et de la Finance
- 9. Glossaire

ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION*

- ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIETES FINANCIERES
- BANQUE DE FRANCE
- BNP PARIBAS
- Caisse des Depots et Consignations
- Centrale des Reglements Interbancaires
- EUROCLEAR FRANCE
- EURONEXT PARIS SA
- FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE
- GIE CARTES BANCAIRES
- GROUPE BANQUES POPULAIRES
- GROUPE CREDIT AGRICOLE SA
- GROUPE CREDIT MUTUEL
- GROUPE CAISSES D'EPARGNE
- GROUPEMENT POUR UN SYSTEME INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION
- HSBC
- La Banque Postale
- OCBF** TECHNOLOGIES
- OSEO BDPME
- SOCIETE GENERALE

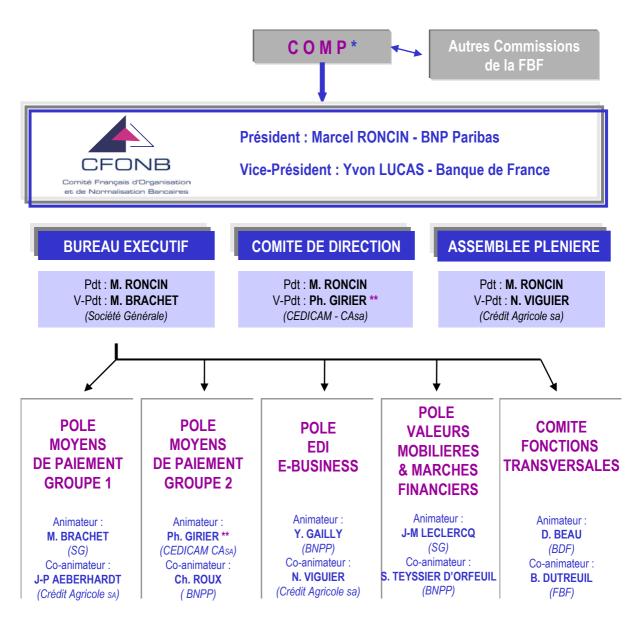
Annexe 1 60

^{*} Liste à fin février 2006

^{**} Office de Coordination Bancaire et Financière

ANNEXE 2

ORGANIGRAMME 2005

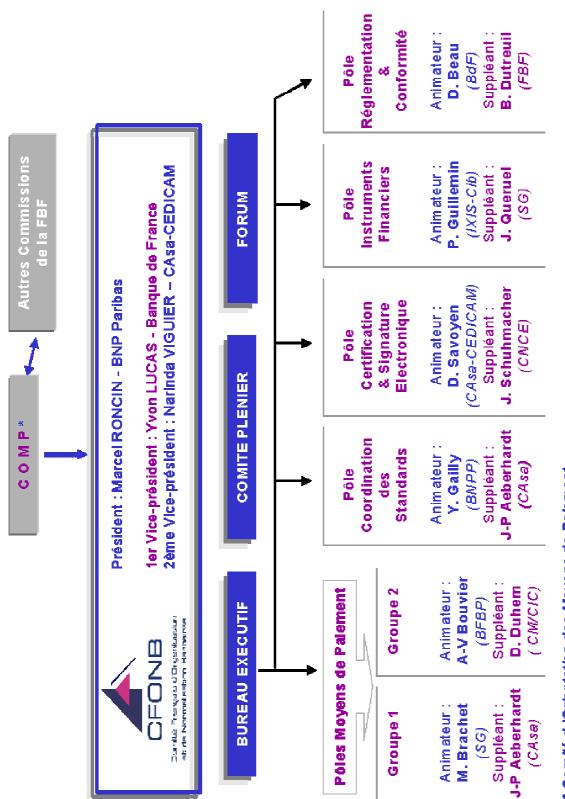


^{*} Comité d'Orientation des Moyens de Paiement

Annexe 2 61

^{**} Jusqu'en octobre 2005

ORGANIGRAMME 2006



* Comité d'Orientation des Moyens de Palement

Annexe 2 62

ANNEXE 3

LISTE DES MEMBRES DES COMITES DE PÔLE ET DES GROUPES DE TRAVAIL

MOYENS DE PAIEMENT - GROUPE 1

COMITE DE POLE

Animateur : Martine BRACHET - SG

Suppléant : Jean Paul AEBERHARDT- CAsa

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
ANDRIES Marc	BDF	DRAGON Jean-Luc	CNCE
CLEMENT Georges-Eric	BNPP	VALLEE Laurence	FBF / CFONB
AEBERHARDT Jean-Paul	CAsa	GARNIER Jean-Yves	NBP
DUHEM Dominique	CM / CIC	MAMANE Odile	SG

GROUPE MIROIR DE LA TF « REGULATORY CONSTRAINTS » DE L'EPC – RECOMMANDATION VII DU GAFI Animateur : Jean-Yves GARNIER - NBP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
SCHEID Yves	BNPP	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
LEVY Danielle	CAsa	JANSON Valérie	LA POSTE
de CHABANNES Alain	CDC	BRAYER Gérard	LCL
RAINTEAU Marc	CM / CIC	GALLECIER Danielle	LCL
DRAGON Jean-Luc	CNCE	HUANT Ivan	NBP
LAPLANE Olivia	CNCE	BOSSIN Jean-Michel	SG
LECUIR Alban	CNCE	LOMBARD PLATET Emmanuelle	SG
de MARCY Serge	GSIT	MAMANE Odile	SG

PRELEVEMENT - GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT

Animateur : Dominique DUHEM - CM / CIC

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
FICHAUX Didier	BDF	OPPE Isabelle	CM / CIC
FAURE Alain	BNPP	CAILLETET Thierry	CNCE
LAM Léonard	CAsa	FROUIN Hubert	GSIT
DEPERNET Chantal	CA - CEDICAM	LE DIOURON Fabienne	HSBC
GONDELMANN Catherine	CA - CEDICAM	JANSON Valérie	LA POSTE
de CHABANNES Alain	CDC	FOURMANN Guy	NBP
GORIN Jean-Francis	CDN	VERONNEAU Eric	NBP
DAUMAIN Pierrick	CFONB	CHAINTRON Marc	OCBF
DUPRE Gilles	CM / CIC	MAMANE Odile	SG

GROUPE MIROIR DU GROUPE SEPA DEBIT DIRECT (SDD) DE L'EPC

Animateur : Olivia LAPLANE - CNCE

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
BONAZZI Gilles	BDF	de MENDONCA Isabelle	CM / CIC
COLLES Bertrand	BDF	LECUIR Alban	CNCE
CLEMENT Georges-Eric	BNPP	VALLEE Laurence	FBF / CFONB
MARTINET Gérard	BNPP	AURICHE Michel	HSBC
DEPERNET Chantal	CAsa	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
GONDELMANN Catherine	CAsa	JANSON Valérie	LA POSTE
de CHABANNES Alain	CDC	VERONNEAU Eric	NBP
DUHEM Dominique	CM / CIC	MAMANE Odile	SG

GROUPE MIROIR DU GROUPE SEPA CREDIT TRANSFER (SCT) DE L'EPC Animateur : Eric VERONNEAU – NBP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
COLLES Bertrand	BDF	de MENDONCA Isabelle	CM / CIC
MARGERIT Véronique	BDF	LAPLANE Olivia	CNCE
SCHEID Yves	BNPP	LECUIR Alban	CNCE
LEVY Danielle	CAsa	VALLEE Laurence	FBF / CFONB
VIGUIER Narinda	CAsa	JANSON Valérie	LA POSTE
de CHABANNES Alain	CDC	LOMBARD PLATET Emmanuelle	SG
DAUMAIN Pierrick	CFONB	MAMANE Odile	SG

MOYENS DE PAIEMENT - GROUPE 2

COMITE DE POLE

Animateur : Philippe GIRIER - CEDICAM / CAsa Co-animateur : Chantal ROUX – BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
ANDRIES Marc	BDF	DALIGAULT Gaetan	GIE CB
COLLES Bertrand	BDF	SARAZIN Cédric	GIE CB
de CHABANNES Alain	CDC	DEMARCY Serge	GSIT
GORIN Jean-Francis	CDN	OMNES Sylvain	GSIT
MALDERA Alexandre	LCL	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
DUHEM Dominique	CM / CIC	FOURMANN Guy	NBP
DUPRE Gilles	CM / CIC	GARNIER Jean-Yves	NBP
DRAGON Jean-Luc	CNCE	KURKOWSKI Claudine	SG
HARASSE Jacques	FBF		

CREDIT APRES ENCAISSEMENT

Animateur : Guy FOURMANN - NBP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
BOUGEANT Nathalie	BNPP	CHARAVEL Michèle	GSIT
THIEBOT Yannick	CA	RINGOT Céline	LA POSTE
WALRAEVENS André	CA - CEDICAM	LEDOUARON Pascal	NBP
QUERY V	CIC	CHAINTRON Marc	OCBF
DUPRE Gilles	CM / CIC	HORNAIN Sophie	SG
CAILLETET Thierry	CNCE	PELLISSIER-TANON Vita	SG

SUIVI ET CONTROLE DES FLUX D'IMAGES CHEQUES DANS LE CADRE DE L'EIC

Animateur : Serge DEMARCY - GSIT

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
JEHAN Monique	BDF	CHATAING Isabelle	CNCE
LYON Catherine	BDF	DURBIGNY Xavier	CNCE
DE FIGUEIREDO Olivier	BNPP	CHARAVEL Michèle	GSIT
HERENT Maryse	BNPP	DELLA VEDOVA Jean-Yves	GSIT
DEPERNET Chantal	CA - CEDICAM	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
WALRAEVENS André	CA - CEDICAM	GERAUD Marie-France	LA POSTE
de CHABANNES Alain	CDC	DELAZZER Philippe	NBP
MORATA José	CDC	LECLERC Karine	NBP
SMADJA Sylvain	LCL	CHAINTRON Marc	OCBF
THIBAUT Josette	LCL	VALLEE Christel	SG
DUPRE Gilles	CM / CIC	VOISIN Gilbert	SG
GENETTE Martine	CM / CIC		

NORMALISATION SIT

Animateurs : Annie ARZUR - BNPP - Philippe GIRIER & Jean-Marc DEGEZ - CEDICAM / CAsa

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
MANGEOT	BDF	ROUILLARD Catherine	CM / CIC
DACHRAOUI Walid	BNPP	BASTIAS Jean-Pierre	CNCE
GILLARD Alain	BNPP	GUIGUES Henri	GIE CB
SCATENA Patrick	BNPP	LEROY Martine	GIE CB
LUONG Tri Khaï	CA - CEDICAM	FROUIN Hubert	GSIT
DEBORDE Chantal	HSBC	METTAYANT Laurence	LA POSTE
De LUCA Florence	CDC	ZEFERINO Hilaire	LA POSTE
ROY Philippe	CDC	CHOQUET Evelyne	NBP
GORIN Jean-Francis	CDN	HANCE Michel	NBP
BECHET Philippe	LCL	JANNOT Frédéric	NBP

FRANCART Jean-Baptiste	LCL	CHAINTRON Marc	OCBF
THIBAUT Josette	LCL	KURKOWSKI Claudine	SG
DUPRE Gilles	CM / CIC	NICOLAS Isabelle	SG
MOYNAT Martine	CM / CIC		

REVISION DE LA PROCEDURE D'AGREMENT DES ATELIERS DE FABRICATION DES CHEQUES BANCAIRES

Animateur : Jacques HARASSE - FBF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
ROUX Chantal	BNPP	DAUMAIN Pierrick	CFONB
WALRAEVENS André	CA - CEDICAM	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
de CHABANNES Alain	CDC	FOURMANN Guy	NBP
DUPRE Gilles	CM / CIC	GIBOT Jean-Pierre	SG
CAILLETET Thierry	CNCE		

CHÈQUES EMPLOI

Animateur : Dominique DUHEM - CM/CIC

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
BOUVIER Anne-Valérie	BFBP	MORON Patrice	CDN
GRAVIER Mylène	BNPP	MALDERA Alexandre	LCL
LEPAGE Yves	BNPP	PRIEUX Francis	LCL
ROUX Chantal	BNPP	DEYHERASSARY Nicole	CM / CIC
DEPERNET Chantal	CA - CEDICAM	CAILLETET Thierry	CNCE
WALRAEVENS André	CA - CEDICAM	LOMBARDO Jean	CNCE
BESSON Claire	CCCC	HARASSE Jacques	FBF
BOUR Christian	CCCC	EVENOT Philippe	LA POSTE
ROUVEROT Françoise	HSBC	RULLIER Serge	LA POSTE
de CHABANNES Alain	CDC	GIBOT Jean-Pierre	SG
LEGER Benoît	CDC		

PROCEDURE DE REMBOURSEMENT HORS SIT

Animatrice: Vincente CHANAVAT – LA POSTE

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
ROCCA Michel	BDPME	RENAULT Olga	CNCE
BITTAR Armelle	BNPP	CHARAVEL Michèle	GSIT
HERENT Maryse	BNPP	GERAUD Marie-France	LA POSTE
DEPERNET Chantal	CA - CEDICAM	RINGOT Céline	LA POSTE
GRANELET Patrick	HSBC	DELAZZER Philippe	NBP
de CHABANNES Alain	CDC	VALLEE Christel	SG
THIBAUT Josette	LCL	VOISIN Gilbert	SG
DUPRE Gilles	CM / CIC		

CHEQUE DE BANQUE

Animateur : Alexandre MALDERA - LCL

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
LEPAGE Yves	BNPP	CAILLETET Thierry	CNCE
DEPERNET Chantal	CA - CEDICAM	DRAGON Jean-Luc	CNCE
de CHABANNES Alain	CDC	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
MORATA José	CDC	FOURMANN Guy	NBP
THIBAUT Josette	LCL	VALLEE Christel	SG
DUPRE Gilles	CM / CIC		

CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL TSP

Animateur : Jean-Luc DRAGON - CNCE

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
KRIN Joël	BDF	MORON Patrice	CDN
BOUVIER Anne-Valérie	BFBP	BEHAGhEL Bruno	CNCE
BITTAR Armelle	BNPP	CAILLETET Thierry	CNCE
LEPAGE Yves	BNPP	LOMBARDO Jean	CNCE
ROUX Sylvie	BNPP	CHARAVEL Michèle	GSIT
DEPERENT Chantal	CA - CEDICAM	DELLAVEDOVA Jean-Yves	GSIT
ESCLADE Thérèse	CA - CEDICAM	EVENOT Philippe	LA POSTE
LAM Leonard	CA - CEDICAM	GERAUD Marie-France	LA POSTE
WALRAEVENS André	CA - CEDICAM	GALOPEAU Emmanuel	LCL
BESSON Claire	CCCC	PICARD Jean-Claude	LCL
BOUR Christian	CCCC	DE LAZZER Philippe	NBP
ROUVEROT Françoise	HSBC	FOURNMANN Guy	NBP
de CHABANNES Alain	CDC	MARCHAND Eric	NBP
LEGER Benoît	CDC	CHAINTRON Marc	OCBF
MORATA José	CDC	MAMANE Odile	SG
DUHEM Dominique	CM / CIC	VOISIN Gilbert	SG
DUPRE Gilles	CM/CIC		

TRANSMISSION MOYENS DE PAIEMENTS

Animatrice : Chantal ROUX - BNPP

BOUVIER Anne-Valérie	BFBP	CAILLETET Thierry	CNCE
AUGUSTE DORMEUIL Francis	BNPP	DRAGON Jean-Luc	CNCE
LAM Léonard	CA - CEDICAM	HARASSE Jacques	FBF
LEGER Benoît	CDC	GALLIX Patricia	SG
MORATA José	CDC	GIBOT Jean-Pierre	SG
DUPRE Gilles	CM / CIC	PAILLER Michel	SG

FORMULE DE CHEQUE NFK 11-111 - ETUDE PROBLEMATIQUE DENOMINATION TIRE DE CHEQUE

Animateur : - Philippe GIRIER – CEDICAM - CA

ROUX Chantal	BNPP	CAILLETET Thierry	CNCE
DEPERNET Chantal	CA - CEDICAM	FOURMANN Guy	NBP
de CHABANNES Alain	CDC	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
MORATA José	CDC	MALDERA Alexandre	LCL
LAUTIER Jean-Louis	CDN	MAMANE Odile	SG
DUPRE Gilles	CM / CIC	VOISIN Gilbert	SG

GUIDE PRATIQUE REFERENTIEL SECURITE CHEQUE

Animatrice: Chantal ROUX - BNPP

ANDRIES Marc	BDF	CHATAING Isabelle	CNCE
COLLES Bertrand	BDF	DURBIGNY Xavier	CNCE
DAURES Gabriel	BDF	HARASSE Jacques	FBF
BOUVIER Anne-Valérie	BFBP	LAMIGEON Jerome	HSBC
AUGUSTE DORMEUIL Francis	BNPP	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
DEGEZ Jean-Marc	CA - CEDICAM	EVENOT Philippe	LA POSTE
WALRAEVENS Andre	CA - CEDICAM	THIBAUDET Patrick	LCL
de CHABANNES Alain	CDC	AUBOURG Eric	NBP
MORATA José	CDC	VALLEE Christel	SG
DUPRE Gilles	CM / CIC		

NOUVELLE PROCEDURE RELATIVE A LA PRIME DES PEL

Animateur: Léonard LAM - CA - CEDICAM

COGNIE Thierry	BNPP	DESCHEEMAKER Renée	HSBC
LENTZ Eric	BNPP	MARTIN Frédéric	HSBC
CHACHEUX Françoise	CA - CEDICAM	LANDREAU Anne-Marine	LA POSTE
DELLOCQUE Christine	CM / CIC	HOURDEAU Yves	LCL
DUHEM Dominique	CM / CIC	LEPIOUFLE Jean-Michel	LCL
DUPRE Gilles	CM / CIC	CHAINTRON Marc	OCBF
CAILLETET Thierry	CNCE	DELAYE Christiane	SG
DELMON Edouard	FBF	FARHI Claude	SG
FROUIN Hubert	GSIT	NOEL Jean-Pierre	SG
DENNE Didier	HSBC		

MIROIR DU CARDS WG DE L'EPC

Animateur : Cédric SARAZIN – GIE CB

ANDRIES Marc	BDF	DETILLY Dominique	CNCE
DESMETTRE Olivier	BDF	JEGOU Marie-José	CNCE
BRACK Estelle	BFBP	VALLEE Laurence	FBF / CFONB
DUFRESNOY Didier	BNPP	DALIGAULT Gaëtan	GIE CB
MARTINET Gérard	BNPP	DRAGON Jean-Marie	LA POSTE
GONDELMANN Catherine	CA – CEDICAM	GOLDBERG Alain	NBP
KATO Christophe	CA – CEDICAM	BORNET Jean-Marc	SG
HERTZOG Patrice	CM / CIC		

CARTE ACHAT

Animateur : Jean-Pierre BUTHION - GIE CB

SARRASIN Jean-Charles	AMERICAN EXPRESS	PRADINES Jean-Pierre	CM / CIC
ANGESICHT Isabelle	BFBP	MOURADIAN Christophe	CNCE
BRACKE Estelle	BFBP	LEGRAND Yves-Marie	DEXIA
BASTONI Catherine	BNPP	HARASSE Jacques	FBF
NEVEU Jean-Yves	BNPP	BRIAT Martine	GIE CB
RIEMMAYER Catherine	CA – CEDICAM	LE QUERREC Yves	LA POSTE
TRESSE Dominique	CA – CEDICAM	CLAVIER Laurent	SG

EDI & e-BUSINESS

COMITÉ DE POLE

Animateur : Yves GAILLY – BNP Paribas Co-animateur : Narinda VIGUIER – CA sa

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
DESMETTRE Olivier	BdF	DALIGAULT Gaëtan	GCB
BASTONI Catherine	BNPP	LE DENTU Joël	NBP
CUNIN Marie-Michèle	BNPP	POMEL Chrystel-Anne	NBP
GRELAUD Bruno	BNPP	BOUTHIER Eric	SG
MAWAS Gilles	BNPP	BRACHET Martine	SG
SAVOYEN Daniel	CA sa	LECLERCQ Jean-Michel	SG
DUHEM Dominique	CM / CIC	MAMANE Odile	SG
HARASSE Jacques	FBF		

GROUPE ECHANGES BANQUES - CLIENTS

Animateur : Narinda VIGUIER - CAsa

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
GUILLE Brigitte	BdF	MOUSSET Chantal	GCB
ARZUR Annie	BNPP	OLLE Mathias	GCB
CLEMENT Georges-Eric	BNPP	BARBUT Jean-Louis	GSIT
GAILLY Yves	BNPP	AURICHE Michel	HSBC
GOUBERT Martine	BNPP	MEUNIER Bernard	HSBC
GRELAUD Bruno	BNPP	NIVOIT François-Xavier	HSBC
VALLA Thierry	BNPP	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
GONDELMANN Catherine	CA sa	FEDANE Samira	LA POSTE
STEPHAN Alain	CA sa	JANSON Valérie	LA POSTE
GORIN Jean-Francis	CDN	COLLANGE Jean-Marie	LCL
VALLE Bruno	CDN	LE DENTU Joël	NBP
DAUMAIN Pierrick	CFONB	MILLEQUANT Philippe	NBP
DUPRE Gilles	CM / CIC	BLANCHET Philippe	SG
LANGEAIS Georges	CNCE	BOUTHIER Eric	SG
CHASSIGNEUX Pierre	GCB	PETIOT Stella	SG

SOUS-GROUPE - **N**ORMES D'**E**CHANGE AVEC LES CLIENTS

Animateur : Annie ARZUR - BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
GRELAUD Bruno	BNPP	BORDENET Mireille	LA POSTE
VALLA Thierry	BNPP	RAVEL Jacques	LA POSTE
DAUMAIN Pierrick	CFONB	LE DENTU Joël	NBP
CHAUFFOURIER Jean-Claude	CM / CIC	MILLEQUANT Philippe	NBP
AURICHE Michel	HSBC	GALLET Michel	SG

SOUS-GROUPE – INSTRUCTIONS DE PAIEMENTS DEMATERIALISEES

Animateur : Joël LE DENTU - NBP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
GRELAUD Bruno	BNPP	LE QUERREC Yves	LA POSTE
GONDELMANN Catherine	CA sa	MILLEQUANT Philippe	NBP
DAUMAIN Pierrick	CFONB	VERONNEAU Eric	NBP
BUTHION Jean-Pierre	GCB	PETIOT Stella	SG
JANSON Valérie	LA POSTE		

SOUS-GROUPE - STANDARDISATION DES PROTOCOLES D'ECHANGE

Animateur : Alain STEPHAN – CAsa

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
MAWAS Gilles	BNPP	LAURENCY Christian	HSBC
BENSOUSSAN Claude	CDC	NIVOIT François-Xavier	HSBC
CHEVALIER Jean-Marie	CDN	LECLERC Jack	NBP
CHARRIER Jules-Pascal	LCL	MILLEQUANT Philippe	NBP
COLLANGE Jean Marie	LCL	BLANCHET Philippe	SG
AUTRET Thierry	GCB	GALLET Michel	SG
OLLE Mathias	GCB	MAITRE Patrick	SG
BARBUT Jean-Louis	GSIT	PETIOT Stella	SG
HEM Olivier	HSBC		

SOUS-GROUPE - LIBELLE DES OPERATIONS

Animateur : Geirges-Eric CLEMENT BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
LORAUD Christian	BdF	TOUZALIN Martine	GCB
MICHAUX Eric	BdF	GODART Catherine	HSBC
CLEMENT Georges-Eric	BNPP	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
FAURE Alain	BNPP	JANSON Valérie	LA POSTE
GONDELMANN Catherine	CA sa	COLLANGE Jean-Marie	LCL
DAUMAIN Pierrick	CFONB	MILLEQUANT Philippe	NBP
TACHE Jean-Pierre	CM / CIC	PETIOT Stella	SG
LANGEAIS Georges	CNCE		

GROUPE - CERTIFICATION - SIGNATURE ELECTRONIQUE

Animateur : Chrystel-Anne POMEL - NBP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
CUNIN Marie-Michèle	BNPP	AUTRET Thierry	GCB
GAILLY Yves	BNPP	ou DALIGAULT Gaëtan	GCB
GRELAUD Bruno	BNPP	NIVOIT François-Xavier	HSBC
SAVOYEN Daniel	CA sa	LE QUERREC Yves	LA POSTE
VATTIER Christophe	CDC	BOUTHIER Eric	SG
PINTON Max-Henri	CM / CIC		

SOUS-GROUPE GTCSE SOLUTIONS COMMUNES

Animateur : Chrystel-Anne POMEL – NBP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
GAILLY Yves	BNPP	AUTRET Thierry	GIE CB
GRELAUD Bruno	BNPP	LE QUERREC Yves	LA POSTE
SAVOYEN Daniel	CA sa	BOUTHIER Eric	SG

Sous-groupe GTCSE PILOTES « PRINCIPES GENERAUX SUR CERTIFICATS DE TIERS » AVEC GCB

Animateur : Chrystel-Anne POMEL – NBP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
GAILLY Yves	BNPP	AUTRET Thierry	GCB
CREFF Xavier	CA sa	LE QUERREC Yves	LA POSTE
SAVOYEN Daniel	CA sa	BOUTHIER Eric	SG
PINTON Max-Henri	CM / CIC	MEUNIER Arnaud	SG

SOUS-GROUPE – **H**ABILITATIONS

Animateur : Julie MAGHSOUDNIA – CEDICAM / CAsa

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
BASTONI Catherine	BNPP	AUTRET Thierry	GCB
FAURE Alain	BNPP	NIVOIT François Xavier	HSBC
GAILLY Yves	BNPP	LE QUERREC Yves	LA POSTE
GONDELMANN Catherine	CA sa	POMEL Chrystel-Anne	NBP
BRAYER Gérard	LCL	BLANCHET Philippe	SG
KHALIL Lionel	LCL	PETIOT Stella	SG
GIBERT Michel	CM / CIC		

SOUS-GROUPE – IDENTIFICATION

Animateur : Eric BOUTHIER - SG

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
DOIT Audrey	BNPP	DALIGAULT Gaëtan	GCB
GAILLY Yves	BNPP	BERGER Dominique	HSBC
VELASCO-MARTINEZ Ludovic	BNPP	CORMIER Julie	LCL
GONDELMANN Catherine	CA sa	KHALIL Lionel	LCL
PINTON Max-Henri	CM / CIC	POMEL Chrystel-Anne	NBP

Sous-groupe - Politiques et Multi Acceptance

Animateur : Eric BOUTHIER - SG

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
GAILLY Yves	BNPP	LE QUERREC Yves	LA POSTE
VELASCO-MARTINEZ Ludovic	BNPP	KHALIL Lionel	LCL
SAVOYEN Daniel	CA sa	POMEL Chrystel-Anne	NBP
PINTON Max-Henri	CM / CIC	DURAND Regis	SG
AUTRET Thierry	GCB		

SOUS-GROUPE - POSTE **U**TILISATEUR

Animateur: Max-Henri PINTON - CM / CIC

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
DESMETTRE Olivier	BDF	DALIGAULT Gaëtan	GCB
DOIT Audrey	BNPP	ANGER Aïcha	LA POSTE
GAILLY Yves	BNPP	LE QUERREC Yves	LA POSTE
CREFF Xavier	CA sa	POMEL Chrystel-Anne	NBP
CORMIER Julie	LCL	BOUTHIER Eric	SG
GIBERT Michel	CM / CIC		

Sous-groupe - Archivage et Horodatage

Animateur : Christophe VATTIER - CDC

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
CUNIN Marie-Michèle	BNPP	NIVOIT François-Xavier	HSBC
PASCAL Minaradjy	CA sa	POMEL Chrystel-Anne	NBP
SAVOYEN Daniel	CA sa	BOUTHIER Eric	SG

GROUPE - SECURITE INFORMATIQUE

Animateur : Gilles MAWAS - BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
BRUGUIER Patrick	BdF	ISNARD M.	EURONEXT
KRIN Joël	BdF	BARBUT Jean-Louis	GSIT
SINTUREL M.	BdF	ICARD Lionel	HSBC
FAURE Alain	BNPP	ANGER Aïcha	LA POSTE
CASET Jean-Gérard	CA sa	GROSS Christian	LCL
STEPHAN Alain	CA sa	LECLERC Jack	NBP
BRUGUIERE Pierre	CDC	BOUTHIER Eric	SG
DURAND Jean-Pierre	EURONEXT	LAMBILLOTTE Jean-François	SG

GROUPE NOUVEAUX MEDIA, MIROIRS EPC E-PAYMENTS & M-PAYMENTS

Animateur : Eric BOUTHIER - SG

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
VERGNOLLE Vincent	BdF	BARRET Hervé	CNCE
BOUCHEZ Jean-Christophe	BFBP	DALIGAULT Gaëtan	GCB
GRELAUD Bruno	BNPP	LECHARPENTIER Sébastien	GCB
TRESSE Dominique	CA sa	POMEL Chrystel-Anne	NBP
VIGUIER Narinda	CA sa	FLOUR Eric	SG
DAUMAIN Pierrick	CFONB		

POLE VALEURS MOBILIERES & MARCHES FINANCIERS

COMITE DE POLE

Animateur: LECLERCQ Jean-Michel - SG

Co-animateur: TEYSSIER d'ORFEUIL Stanislas - BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
de FOURNOUX Emmanuel	AFEI	BESSE Jérôme	EURO EMETTEURS FINANCE
HERVO Frédéric	BdF	DUHAMEL Alain	EUROCLEAR FRANCE
PALU Jean-Claude	BdF	GERMAIN Frédéric	EUROCLEAR FRANCE
RIGAULT Martine	BdF	SOULARD Pascal	EURONEXT
ROUGES Dominique	BdF	FIAWOO Komla	GESTITRES – CDC
SEVRAIN Colette	BdF	de MERE Alix	HSBC
MARANDEL Georges	BNPP	BAILLARGEAT Jocelyne	IXIS INVESTOR SERVICES
TIBI Marc	BP SS	JANSON Valérie	LA POSTE
VACHERET Jérôme	CA Titres	COASNE Sylvie	LA POSTE (LIMOGES)
GRAND Alain	CAIS Bank	COLETTE-JONES Caroline	LCH – CLEARNET SA
EVRARD Fabien	CDC / IXIS	RENARD Pierre-Dominique	LCH – CLEARNET SA
GURNEL Thierry	CDN	BONNERU Xavier	LCL
MOULINEC Nathalie	CDN	HAMICHE Amar	NBP
CROS Jean-Claude	CFONB	WIDEMANN Christian	OCBF -ST
GRIMA Jean-Philippe	CM / CIC	QUERUEL Jeannick	SG

GROUPE INSTAURATION D'UNE NOUVELLE PROCEDURE DE PAIEMENT DES DIVIDENDES EN ESPECES SUR VALEURS DE DROIT FRANÇAIS

Animateur et rapporteur : QUERUEL Jeannick - SG

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
MARANDEL Georges	BNPP	BOURDENET Laurent	FININFO
MICHOT Franck	BP SS	BRINGOUT Patrick	GESTITRES
COHEN Sandrine	BP SS	BAILLARGEAT Jocelyne	IXIS INVESTOR SERVICES
GRAND Alain	CAI	GUITTET Olivier	IXIS INVESTOR SERVICES
VACHERET Jérôme	CA TITRES	MAIRESSE Anne	LCH/CLEARNET
GRIMA Jean-Philippe	CM / CIC	BONNERU Xavier	LCL
FOURNIER Sylvie	EUROCLEAR FRANCE	HAMICHE Amar	NBP
GERMAIN Frédéric	EUROCLEAR FRANCE	WIDEMANN Christian	OCBF
KERFS Philip	EUROCLEAR SA	GALAN Henri	SG
RIVA Pascal	EURONEXT	PEYRATOUT Catherine	SG
SOULARD Pascal	EURONEXT	QUERUEL Jeannick	SG

GROUPE STANDARDISATION ET INFORMATISATION DES ECHANGES D'INFORMATIONS ENTRE LES INTERMEDIAIRES

Animateur et rapporteur : QUERUEL Jeannick - SG

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
FROTTIER G	ARLIS	BESSE Jérôme	EEF
DEMEILLIERS A.	BNPP	GERMAIN Frédéric	EUROCLEAR France
HAISSAT G.	BP SS	de MERE Alix	HSBC-CCF
MICHOT Franck	BP SS	HAMICHE Amar	NXBP
GRIMA Jean-Philippe	CM/CIC	WIDEMANN Christian	OCBF

REDACTION D'UN GUIDE OPERATOIRE POUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS NOMINATIFS DE VALEURS ADMISES AUX OPERATIONS D'UN DEPOSITAIRE CENTRAL

Animateur : DEMAZOIN Frédéric – EUROCLEAR France Rapporteur : GERMAIN Frédéric – EUROCLEAR France

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
DE LA VILLARMOIS B.	AIR LIQUIDE	TIBI Marc	BP SS
VALUET J-P	ANSA	COQUARD Laurent	EEF
FROTTIER G.	ARLIS	PIERRE Olivier	EEF
AUDEBERT	BdF	KLAPHOLZ Danielle	EUROCLEAR FRANCE
OMER	BdF	DEMAY Solange	MICHELIN
MARANDEL Georges	BNPP	QUERUEL Jeannick	SG

MODIFICATION DE LA REGLE DE CALCUL DU COUPON COURU SUR DETTES ET EMPRUNTS PUBLICS ET PRIVES Animateur & rapporteur : TIBI Marc – BP SS

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
KRAUSS Joël	BdF	BOURDENET Laurent	FININFO
RAUX Philippe	BdF	MEGE-CARUANA Catherine	FININFO
VEYSSIERE Françoise	BdF	FIAWOO Komla	GESTITRES
TESSIER d'ORFEUIL Stanislas	BNPP	COLLETTE-JONES Caroline	LCH.CLEARNET
FOURNIER Sylvie	EUROCLEAR FRANCE	HAMICHE Amar	NBP
GERMAIN Frédéric	EUROCLEAR FRANCE	QUERUEL Jeannick	SG
SOULARD Pascal	EURONEXT		

TITRES DE SOCIETES EN LIQUIDATION

Animateur & rapporteur : MARANDEL Georges - BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
BEIGNON Dominique	BNPP	GERMAIN Frédéric	EUROCLEAR FRANCE
des MINIERES Cécile	BP SS	SOULARD Pascal	EURONEXT
LEBRANCHU Pierrick	BP SS	FIAWOO Komla	GESTITRES
COLLET Yves	CA TITRES	HAMICHE Amar	NBP
GUITTET Olivier	CDC IXIS	QUERUEL Jeannick	SG
BESSE Jérôme	EEF	TOURNIE François-Louis	SG
COQUARD Laurent	EEF		

COMITE FONCTIONS TRANSVERSALES

COMITE DE POLE

Animateur : Denis BEAU – BdF Co-animateur : Bernard DUTREUIL – FBF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
ANTONIN Nadia	BdF	de CHABANNES Alain	CDC
BEDOIN Thierry	BdF	WALRAEVENS André	CEDICAM / CAsa
JEANNE Dominique	BdF	THIBAUT Josette	CL
LE GUEN Hervé	BdF	RIEHL François	CM / CIC
MESNY Philippe	BdF	DRAGON Jean-Luc	CNCE
SAMPIC Christine	BdF	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
SCHWEITZER Marc	BdF	VERONNEAU Eric	NXBP
VERITE Michel	BdF	BRACHET Martine	SG
VILCOCQ Clémentine	BdF	KURKOWSKI Claudine	SG

FICHIERS DES IMPLANTATIONS BANCAIRES

Animateur : Christine SAMPIC – BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
KERIBIN Caroline	BdF	GIBERT Michel	CM / CIC
FAURE Alain	BNPP	CAILLETET Thierry	CNCE
GALLIER Michel	BRED	HARASSE Jacques	FBF
WALRAEVENS André	CA sa	FROUIN Hubert	GSIT
CHALTIEL Josette	CCF	ONETA Jean-Pierre	GSIT
de CHABANNES Alain	CDC	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
GORIN Jean-Francis	CDN	JANSON Valérie	LA POSTE
HANCHIN Jean-Paul	CL	MARCHAND Eric	NBP
HAZARD Jean-François	CL	BAUDON Laurent	SG
THIBAUT Josette	CL	DURAND Olivier	WORMS
DUPRE Gilles	CM / CIC		

GROUPE AD HOC TARIFICATION DES FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT

Animateur : Dominique JEANNE – BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
DAIREAUX Alain	ASF	FOULIARD Vincent	CETELEM
COCHETEAU Didier	BANQUES POPULAIRES	DUPRÉ Gilles	CM / CIC
GHESQUIERE Sylvie	BdF	GENETTE Martine	CM / CIC
NIQUET Francoise	BdF FICP	LEMANT J.P.	CNCE
FAURE Alain	BNPP	BOYOT Michel	ENTENIAL/CFF
BERNAT Isabelle	BNPP	HARASSE Jacques	FBF
CANTIN Claude	CEDICAM / CA sa	BREBION Gisèle	LBP
CHOCHOY Isabelle	CEDICAM / CA sa	KLIPFEL Gérard	LBP
de CHABANNES Alain	CDC	PETIOT Stella	SG
WALRAEVENS André	CEDICAM / CA sa	BOLLE Gilbert	SG

GROUPE AD HOC INET - FICHIERS

Animateur : Christiane LEYMARIE – BDF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
DAIREAUX Alain	ASF	de CHABANNES Alain	CDC
COCHETEAU Didier	BANQUES POPULAIRES	DUPRÉ Gilles	CM / CIC
FAURE Alain	BNPP	GENETTE Martine	CM / CIC
SATURNIN Evelyne	BNPP	LEMANT J.P.	CNCE
CANTIN Claude	CEDICAM / CAsa	HARASSE Jacques	FBF
DELSAUX Caroline	CEDICAM / CAsa	KLIPFEL Gérard	LBP
WALRAEVENS André	CEDICAM / CAsa	PETIOT Stella	SG

INCIDENTS LIES AUX ECHANGES

Animateur : Alain de CHABANNES - CDC

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
CALVET Sylvie	BdF	HARASSE Jacques	FBF
GLEMIN Isabelle	BNPP	SITBON Jean-Marc	GIE CB
MOUTARDE Gérard	BNPP	CHARAVEL Michèle	GSIT
ROUX Chantal	BNPP	DEYGAS Thierry	GSIT
MORATA José	CDC	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
CHERE Daniel	CDN	de LAZZER Philippe	NBP
DEPERNET Chantal	CEDICAM/CA sa	HORNAIN Sophie	SG
WALRAEVENS André	CEDICAM/CA sa	KURKOWSKI Claudine	SG
DUPRE Gilles	CM / CIC	VALLEE Christel	SG
GAVRILOIU Monica	CNCE		

CONCERTATION SUR LES ECHANGES INFORMATISES ENTRE LA BANQUE DE FRANCE ET LES BANQUES

Animateur : Thierry BEDOIN – BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
FAURE Alain	BNPP	RUSPINI Philippe	CNCE
GAILLY Yves	BNPP	HARASSE Jacques	FBF
de CHABANNES Alain	CDC	SITBON Jean-Marc	GIE CB
MOINE Jean-Claude	CDC	BREBION Gisèle	LA POSTE
CREFF Xavier	CEDICAM / CAsa	KLIPFEL Gérard	LA POSTE
DELSAUX Caroline	CEDICAM / CAsa	LANGRAND Patrick	NBP
WALVAEVENS André	CEDICAM / CAsa	POMEL Chrystel Anne	NBP
DAUMAIN Pierrick	CFONB	BOUTHIER Eric	SG
CHATAING Isabelle	CNCE	NAEGELE Alexandre	SG

MONNAIE FIDUCIAIRE

Animateur : Michel VERITE - BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
DREYFUSS Gérard	BdF	DUHEM Dominique	CM / CIC
RIEBER Alain	BdF	ESTEVA Marie-Françoise	FBF
CHALIER René	BFBP	BROUST Alain	CL
GIBERT Claude	BNPP	LEFEBVRE Michel	CL
DECHOT Jacques	CEDICAM / CA sa	MORIN-FAVROT Michel	LA POSTE
BEGUE Paul	CEDICAM / CA sa	BLANCHOT Alain	SG
LASSALLE Daniel	CNCE		

PREVENTION DE LA FRAUDE SUR MOYENS DE PAIEMENTS SCRIPTURAUX

Animateur : Chantal ROUX - BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
ANDRIES Marc	BdF	DEGEZ Jean-Marc	CEDICAM / CA sa
COLLES	BdF	DEPERNET Chantal	CEDICAM / CA sa
DAURES Gabriel	BdF	LAM Léonard	CEDICAM / CA sa
BOUVIER Anne-Valérie	BFBP	GIBERT Michel	CIC/CM
GLEMIN Isabelle	BNPP	HARASSE Jacques	FBF
DRAGON Jean-Luc	CNCE	BEGUE Paul	FNCA
CAILLETET Thierry	CNCE	LESPONNE Frédérique	LCL
LACOIN Jean	HSBC	NAULEAU André	LCL
GHILARDI	CDC	VIRTON Rozenn	LCL
de CHABANNES Alain	CDC	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
MORATA José	CDC	HORNAIN Sophie	SG
CHERE Daniel	CDN	VALLEE Christel	SG
REDLICH Gérard	CDN		

DETECTION ET RECENSEMENT DE LA FRAUDE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Marc ANDRIES - BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
DESMETTRE Olivier	BdF	HARASSE Jacques	FBF
VERGNOLLE Vincent	BdF	DALIGAULT Gaétan	GIE CB
VILCOCQ Clémentine	BdF	TRESCASES Paul	GIE CB
GLEMIN Isabelle	BNPP	DELLA-VEDOVA Jean-Yves	GSIT
ROUX Chantal	BNPP	CHANAVAT Vincente	LA POSTE
DEGEZ Jean-Marc	CEDICAM / CA sa	EVENOT Philipe	LA POSTE
DEPERNET Chantal	CEDICAM / CA sa	CHAINTRON Marc	OCBF
LAM Léonard	CEDICAM / CA sa	HORNAIN Sophie	SG
de CHABANNES Alain	CDC	KURKOWSKI Claudine	SG
DUPRE Gilles	CM / CIC	VALLEE Christel	SG

QUESTIONNAIRE POUR UNE CARTOGRAPHIE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Olivier DESMETTRE - BDF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
CHABASSOL Gabrielle	BdF	DUPRE Gilles	CM / CIC
DESMETTRE Olivier	BdF	HARASSE Jacques	FBF
VERGNOLLE Vincent	BdF	DALIGAULT Gaëtan	GIE CB
VILCOCQ Clémentine	BdF	LAZIMI Samy	GSIT
DEMEILLIERS Alain	BNPP	HAKIZIMANA Jean-Pierre	LA POSTE
SCHEID Yves	BNPP	CHAINTRON Marc	OCBF
LAM Léonard	CEDICAM / CA sa	BREMOND Caroline	SG
WALRAEVENS André	CEDICAM / CA sa	KURKOWSKI Claudine	SG
de CHABANNES Alain	CDC	LOMBARD PLATET Emmanuelle	SG

BALANCE DES PAIEMENTS

Animateur: Marc SCHWEITZER-BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
BOUTET Christine	BdF	DESEURE Patrick	CALYON
ROUGES Dominique	BdF	DAUMAIN Pierrick	CFONB
BERTRAND Patrick	BNPP	COUREAU Jean-Claude	LCL
MEROT Jean-Pierre	BNPP	BOUAZZA Hassan	NBP
TRUONG-TAN Valérie	BNPP	DOUBLET Olivier	NBP
GINGUÉNÉ Sylvia	CA sa	ROMMENS Michel	SG
MONFORT	CA sa	TROULEAU Marie-Béatrice	SG

TERMINOLOGIE

Animateur : Nadia ANTONIN – BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
AMOSSE-IANKOVSAIA Svetlana	BCEN-EUROBANK	JOLIBOIS-LAGRANGE Annie	LCL
GELIN Elena	BCEN-EUROBANK	BOKOBZA-PEREZ Karine	MINEFI
CICILE Jean-Michel	BdF (retraité)	CAVIGNAUX Alexandra	MINEFI
LIGLET Nicole	BNPP	DUMEZ-DREYFUS Gaëlle	MINEFI
THOREAUD Danielle	CALYON	KALEKA Céline	MINEFI
DAUMAIN Pierrick	CFONB	MARTIJA Max	MINEFI
ICARD Lionel	HSBC FRANCE	QUENOT Anne	MINEFI
FASSIAUX Valery	LCL (retraitée)	PETIOT Stella	SG

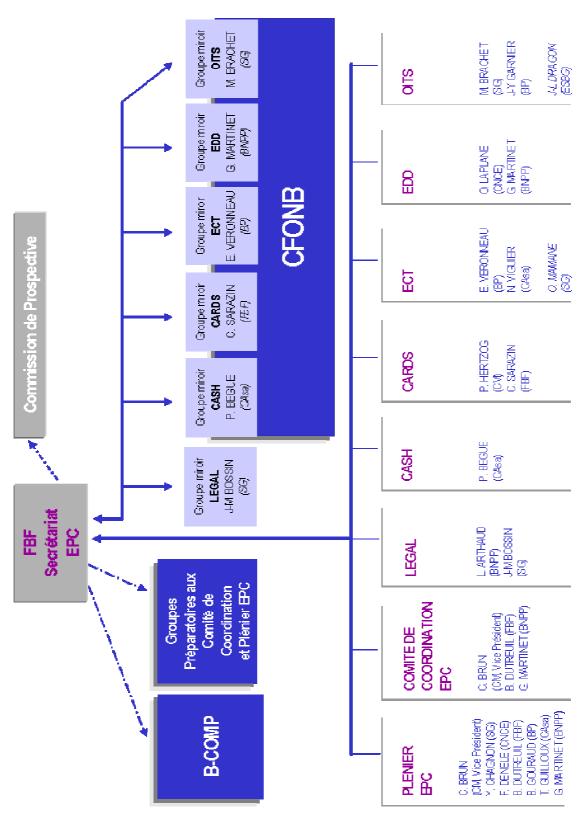
SERVICES DE PAIEMENT NON BANCAIRES

Animateur : Denis BEAU – BdF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
ARNAUD Christophe	BdF	DUHEM Dominique	CM/CIC
BEAU Denis	BdF	ARTUS L'HOSTIS Catherine	FBF
COQUELIN DE LISLE Yves	BdF	HARASSE Jacques	FBF
FONTMARTY-LARIVIERE Eric	BdF	VERONNEAU Eric	NXBP
KRIN Joël	BdF	ANTOINE Jacques	SFPMEI
LHERM Jean-Marc	BdF	HOTTIER Léon-Charles	SFPMEI
MONTANT Anne-Claire	BdF	MAMANE Odile	SG
GAUTHE Jean-Pierre	BNPP	PETIOT Stella	SG
LAM Léonard	CEDICAM / CA sa		

ORGANIGRAMME DE L'EPC

Contributions de la FBF et du CFONB aux travaux EPC

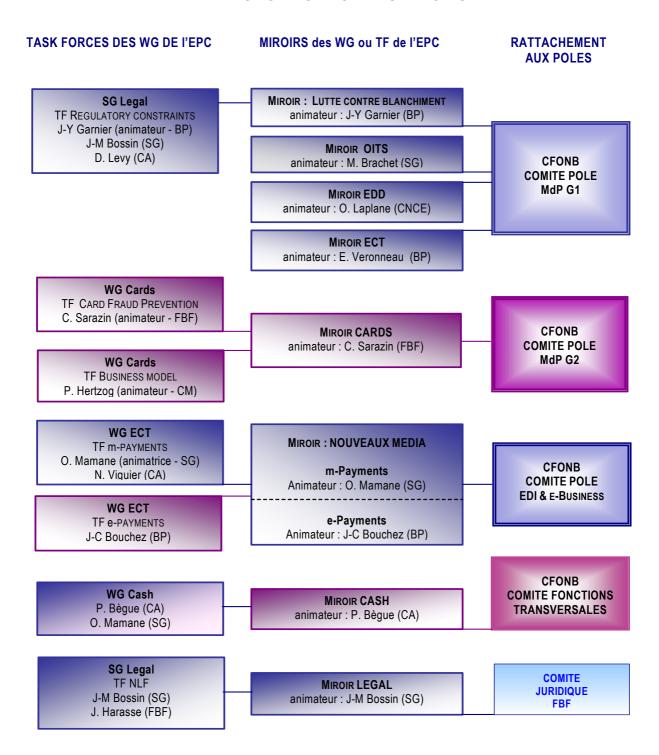


Décembre 2004

Annexe 4 79

ORGANISATION DU SUIVI DES TRAVAUX EPC AU NIVEAU FRANCE

ORGANISATION DES MIROIRS



03/04/2006

Annexe 4 80

LISTE DES COMMUNICATIONS ADHERENTS 2005

JANVIER	₹	
2005-004	04/01/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - PETIT FORESTIER
2005-025	11/01/2005	Brochures CFONB "Remises informatisées d'ordres de paiement déplacé au format 320 caractères", "Remises informatisées d'ordres de paiement international au format 320 caractères" "Remises informatisées d'ordres de paiement national France au format 320 caractères"
2005-030	21/01/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - SANDVIC DIFFUSION - PVS PORTAGE
2005-031	21/01/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - PROCREDIT - BDPME
2005-037	27/01/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - SA HLM Le Toit Familial Hautes Pyrénées et SA HLM La Garonnaise d'Habitation / SA HLM PROMOLOGIS
FEVRIER)	
	10/02/2005	Cette communication est remplacée par la Communication Adhérents n°2005/242
2005-055	10/02/2005	Cette confindincation est rempiacee par la confindincation Adherents II 2003/242
2005-076	28/02/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - SA HLM Méditerranée - SA HLM ICF Sud-Est Méditerranée
MARS		
2005-084	04/03/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - Wanadoo Sa/France Telecom SA
2005-094	14/03/2005	Cette communication est remplacée par la Communication Adhérents n°2006/011
2005-106	25/03/2005	Procédure de remontée des billets maculés à la Banque de France
AVRIL		
2005-114	12/04/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - CICAMUR-BATICENTRE- SOLYBAIL-LORBAIL-SOFEBAIL et Cial Finance / CM-CIC Lease
2005-117	12/04/2005	Brochure CFONB "Terminologie bancaire et financière multilingue"
2005-122	17/04/2005	Nouveau circuit d'information et éléments indispensables à échanger pour les Plans d'Epargne Logement ouverts à compter du 12 décembre 2002
2005-130	25/04/2005	Changement de NNE Wanadoo/France Telecom : ATTENTION - ANNULATION de la communication adhérents 2005/084 du 4 mars 2005
2005-134	28/04/2005	Référentiel de Sécurité - Profil de Protection pour les services bancaires et/ou financiers sur Internet - ANNULE ET REMPLACE la Communication Adhérents n° 2003-182 du 09/07/2003
MAI		
2005-149	12/05/2005	Cette communication est remplacée par la Communication Adhérents n°2005/174
2005-150	12/05/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - AXICOM / AXILOG
2005-151	12/05/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - Hachette Filipacchi Presse Automobiles/Hachette Filipacchi Associés
2005-153	16/05/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - ECOSTAFF - MISSEO / FINANCIERE MISSEO
2005-158	17/05/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - CCMX SA // CCMX Holding
2005-168	24/05/2005	Nouvel établissement ayant opté pour la procédure de l'identifiant invariant
2005-174	31/05/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - Société Lorraine de Crédit Immobilier/CILGERE LORRAINE - ANNULE ET REMPLACE LA Communication adhérents 2005/149 du 12 mai 2005

Annexe 5

JUIN		
2005-183	07/06/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - ENERBAIL / OSEO bdpme
2005-184	07/06/2005	Socle d'harmonisation des libellés des opérations bancaires courantes (mesures CCSF)
2005-189	07/06/2005	Prélèvements émis par le créancier COMUTITRES - Anomalie d'identification
2005-206	23/06/2005	Mesures temporaires et résolution concernant les virements électroniques transfrontaliers en euro au sein de l'Union Européenne (UE) et de l'Espace Economique Européen (EEE)
2005-213	27/06/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - SNECMA // SAFRAN
2005-216	29/06/2005	Dispositions relatives aux échanges hors SIT
2005-217	29/06/2005	Echange d'images chèques - Règlement intérieur du Centre d'Echanges Physiques des Chèques (CEPC)
2005-218	30/06/2005	EIC - Les règles de l'Echange d'Images Chèques
2005-221	30/06/2005	Cette communication est remplacée par la Communication Adhérents n°2006/011

JUILLET		
2005-225	04/07/2005	Titres des sociétés en liquidation
2005-232	07/07/2005	Rappels des recommandations concernant le chèque de banque
2005-242	19/07/2005	Recommandations du CFONB dans le cadre du décret n°2005/487 du 18 mai 2005 relatif au recyclage des pièces et des billets en euros
2005-243	19/07/2005	Cette communication est remplacée par la Communication Adhérents n°2005/254
2005-250	21/07/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - COFINTEX 6 / SPARA
2005-251	21/07/2005	Rejets partiels de LCR/BOR
2005-252	21/07/2005	Règlement européen sur les paiements transfrontaliers n°2560/2001 du JOCE - Changement de seuil au 1er janvier 2006
2005-254	22/07/2005	Agrément technique délivré aux ateliers imprimant des caractères magnétiques CMC7 – Mise à jour de la liste des ateliers agréés
2005-261	28/07/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - TRANSOLVER SERVICES et TRANSOLVER FINANCE / FIAT
2005-262	28/07/2005	Portail Bancaire Internet (POBI) - Accès aux fichiers de la Banque de France
2005-263	29/07/2005	Guide pratique de réponse au questionnaire d'évaluation de la sécurité du chèque de la Banque de France

SEPTEM	SEPTEMBRE		
2005-284	01/09/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - COFINOGA / BANQUE CASINO	
2005-290	08/09/2005	Travaux de l'EPC (European Payments Council) sur le virement et le débit direct – Information sur la consultation nationale prévue en septembre 2005	
2005-291	08/09/2005	Formule de chèque à la norme NF K11-111 : étude de la problématique "dénomination du tiré"	
2005-300	15/09/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - CIELEC et GEGAL - APEC 1%	
2005-301	15/09/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - ABBEY National France - UCB - BNP Paribas Invest Immo	
2005-305	21/09/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - UPC France (Groupe NOOS) / Chalons TV Cable - PACA Communication - Lyonnaise Communication	
2005-306	22/09/2005	Mise en oeuvre de l'Espace Unique de Paiements en euro (SEPA en anglais) à horizon 2008-2010. Consultation des banques sur les "scheme rulebooks" des virement et débit direct SEPA	
2005-309	26/09/2005	Centres Bancaires agréés pour le traitement des Titres Interbancaires de Paiement « TIP » - Changements d'adresse	
2005-311	26/09/2005	Mise en oeuvre de l'Espace Unique de Paiements en euro (SEPA en anglais). Cadre d'utilisation des cartes en Europe, principes approuvés par l'EPC (European Payments Council)	

Annexe 5 82

ОСТОВЕ	RE	
2005-334	12/10/2005	Evolution du circuit d'adhésion au dispositif du Chèque Emploi Associatif
2005-335	12/10/2005	Cette communication est remplacée par la Communication Adhérents n°2005/378
2005-336	12/10/2005	Cette communication est remplacée par la Communication Adhérents n°2005/379
2005-338	20/10/2005	Enregistrement de noms de domaines sur Internet
2005-340	21/10/2005	CETPE - Service Chèque-Emploi pour les Très Petites Entreprises
2005-343	21/10/2005	Règlement interbancaire des valeurs perdues après remise par les clients à leur établissement - Chèques et effets de commerce
2005-348	25/10/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - Natio Vie // CARDIF Assurance Vie
NOVEME	RRF	
	07/11/2005	Mesures visant à abaisser le seuil de l'obligation pour les entreprises à déclarer et payer la TVA par voie dématérialisée
2005-363	07/11/2005	Mise en oeuvre de l'Espace Unique de Paiements en euro (SEPA en anglais) à horizon 2008-2010. Consultation des banques sur les "scheme rule books" des virements et débit direct SEPA - Réponse de la communauté française
2005-366	07/11/2005	Portail Bancaire Internet (POBI) - Accès aux fichiers de la Banque de France
2005-378	08/11/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - CRIP-CRISA-CRIA-ABELIO // CRI - ANNULE ET REMPLACE la communication adhérents n°2005/335
2005-379	08/11/2005	ANNULATION de la communication adhérents n°2005/336 : Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - ESSOR PREVOYANCE // CRI PREVOYANCE
2005-380	13/11/2005	Brochure "La banque et les durées de conservation d'archives" - Bon de commande
2005-383	17/11/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - SFR Le Compte // SFR
2005-384	17/11/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - CILGERE CENTRE-EST
2005-387	20/11/2005	Calendrier pour l'année 2006 des jours de fermeture des systèmes de paiement et des Marchés en France
2005-389	25/11/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - Mutuelle des Enfants de Cheminots et Amis du Chemin de Fer // Mutuelle des Cheminots du Languedoc-Roussillon
DECEME	DDE	
DECEME 2005-398	02/12/2005	Suppression des virements à échéance : impacts dans le cadre de l'Autoprotection des systèmes d'échange
2005-402	09/12/2005	Nouvel établissement ayant opté pour la procédure de l'identifiant invariant - Banque Populaire Rives de Paris
2005-408	13/12/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - UCREPPSA // BV2 Gestion Association
2005-412	22/12/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - IKON Office Solutions // La Réseautique SAS
2005-413	23/12/2005	Communication de spécimens de nouveaux chèques bancaires et chèques de voyage aux services de police et gendarmerie
2005-414	23/12/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - UTIM // MUTUELLE BLEUE
2005-418	27/12/2005	Changement d'identification d'un créancier avec modification de Numéro National d'Emetteur (NNE) - EDF // RTE EDF Transpol

Annexe 5 83

INTERBANCAIRE - NOUVELLE ORGANISATION DU CFONB

Cette communication est remplacée par la Communication Adhérents n°2006/086

SA

2005-419 27/12/2005

2005-420 29/12/2005

NORMES FRANÇAISES RELATIVES A L'ACTIVITE BANCAIRE

(normes éditées par l'AFNOR)

1 - MOYENS DE PAIEMENT

1.1 MOYENS AUTRES QUE CARTES

	Référence	Date de la publication	Titre du document
	K 10-060	Fév. 1989	PIECES ET ROULEAUX DE MONNAIE
	K 10-070	Fév. 1989	Bracelets en matière plastique pour enliassage des billets de banque par vingt - Caractéristiques
			physiques et mécaniques
NF	K 11-010	Mai 1981	CHEQUE
NF	K 11-030	Sept. 1998	LETTRE DE CHANGE
NF	K 11-080	Sept. 1998	BILLET A ORDRE
NF	K 11-090	Déc. 1986	Warrant commercial
NF	K 11-111	Mai 1998	FORMULE DE CHEQUE PAYABLE EN FRANCE

1.2. CARTES

1.2.1 Systèmes de cartes d'identification

NF EN 726.1	Mars 1995	Cartes a circuit(s) integre(s) et terminaux pour les Telecommunications Partie 1 : Généralités (IC : Z15-501)
NF EN 726.2	Mai 1996	Partie 2 : Cadre général pour la sécurité (IC : Z 15-502)
NF EN 726.3	Mars 1995	Partie 3 : Spécifications de la carte indépendantes des applications (IC : Z 15-503)
NF EN 726.4	Mars 1995	Partie 4 : Spécifications de la partie carte des terminaux indépendantes des applications (IC Z15-504)
NF EN 726.5	Avril 1999	Partie 5 : Méthodes de paiement (IC : Z 15-505)
NF EN 726.6	Mai 1996	Partie 6 : Services de télécommunications (IC : Z 15-506)
NF EN 726.7	Avril 1999	Partie 7 : Module de sécurité (IC : Z 15-507)
NF EN 1038	Fév. 1996	APPLICATIONS POUR LES TELECOMMUNICATIONS. PUBLIPHONE A CARTE A CIRCUIT INTEGRE (IC: Z 15-531)
XP ENV 1284	Sept. 1996	REGLES INTERSECTORIELLES POUR LE VERROUILLAGE & LE DEVERROUILLAGE DES CARTES A CIRCUIT(S) INTEGRE(S) (IC : Z15-080)
NF EN 1375	Mars 2003	Autres formats pour les cartes a circuit integre intersectorielles - Dimensions et caracteristiques physiques de la carte ID-000
NF EN 1332.1	Nov. 1999	INTERFACE HOMME-MACHINE
		Partie 1 : Principes de conception pour l'interface utilisateur incluant les fonctions à représenter par des symboles (IC Z15-151)
NF EN 1332.2	Sept. 1998	Partie 2 : Dimensions et position d'un identificateur tactile pour les cartes ID-1(Z 15-152)
NF EN 1332.3	Déc. 1999	Partie 3 : Claviers (Z 15-153)
NF EN 1332.4	Oct. 1999	Partie 4 : Codage des prescriptions utilisateur pour les personnes ayant des besoins spécifiques (Z15-154)
NF EN 1362	Avr. 1997	CARACTERISTIQUES D'INTERFACE DE TERMINAUX - CLASSES D'INTERFACE

Référence	Date de la publication	Titre du document
NF EN 1546.1	Oct. 1999	Porte-monnaie electronique
		Partie 1 : Définitions, concepts et structures (Z 15-101-1)
NF EN 1546.2	Juil. 1999	Partie 2 : Architecture de sécurité (Z 15-101-2)
NF EN 1546.3	Sept. 1999	Partie 3 : Eléments de données et échanges (Z 15-101-3)
NF EN 1546.4	Oct. 1999	Partie 4 : Objets de données (Z 15-101-4)
NF Z 15-000	Sept. 1994	CARTES D'IDENTIFICATION
NF EN ISO 10373	Mai 1995	METHODES D'ESSAI (IC : Z 15-050)
ISO/CEI 10373-1:199		Partie 1 : essais des caractéristiques générales ISO/CEI 10373-2:1998
ISO/CEI 10373-3:200		Partie 3 : cartes à circuit(s) intégré(s) à contacts et dispositifs d'interface assimilés
ISO/CEI 10373-6:200		Partie 6 : cartes de proximité
ISO/CEI 7810:2003	Novembre 2003	CARACTERISTIQUES PHYSIQUES
ISO/CEI 7811-1:2002	Septembre 2002	TECHNIQUE D'ENREGISTREMENT - Partie 1 : estampage
ISO/CEI 7811-2:2001	Février 2001	Partie 2 : raie magnétique - Faible cœrcivité
ISO/CEI 7812-1:2000	Décembre 2001	IDENTIFICATION DES EMETTEURS - Partie 1 : système de numérotation
ISO/CEI 7812-2:2000		Partie 2 : procédures de demande d'enregistrement
ISO/CEI 7813:2001	Mai 2001	CARTES DE TRANSACTIONS FINANCIERES
ISO/CEI 7816-1:1998	3 Octobre 1998	CARTES A CIRCUIT(S) INTEGRE(S) A CONTACTS - Partie 1 : caractéristiques physiques
ISO/CEI 7816-2:1999		Partie 2 : dimensions et emplacements des contacts.
ISO/CEI 7816-3:1997		Partie 3 : signaux électroniques et protocoles de transmission.
ISO/CEI 7816-4:2005		Partie 4 : organisation, sécurité et commandes pour les échanges
ISO/CEI 7816-5:2004	Décembre 2004	Partie 5 : enregistrement des fournisseurs d'applications
ISO/CEI 7816-6:2004	Mai 2004	Partie 6 : éléments de données intersectoriels pour les échanges
ISO/CEI 7816-7:1999	Mars 1999	Partie 7 : commandes intersectorielles pour langage d'interrogation de carte structurée (SCQL)
ISO/CEI 7816-8:2004	Juin 2004	Partie 8 : commandes pour des opérations de sécurité
ISO/CEI 7816-9:2004	Juin 2004	Partie 9 : commandes pour la gestion des cartes
ISO/CEI 7816-12:200	Octobre 2005	Partie 12 : cartes à contacts - Interface électrique USB et procédures de fonctionnement
ISO/CEI 7816-15:200	Janvier 2004	Partie 15 : application des informations cryptographiques
ISO/CEI 14443-1:200	00 Avril 2000	CARTES A CIRCUIT(S) INTEGRE(S) SANS CONTACTS - CARTES DE PROXIMITE - Partie 1 : caractéristiques
		physiques
ISO/CEI 14443-2:200	1 Juillet 2001	Partie 2 : puissance de la fréquence radio et interface du signal
ISO/CEI 14443-3:200		Partie 3: initialisation et anticollision
ISO/CEI 14443-4:200	11 Février 2001	Partie 4 : protocole de transmission

3 - CARTES DE TRANSACTIONS FINANCIERES

NF EN 30202-1	Sept. 1993	Architecture de securite des systemes de transactions financieres utilisant des cartes a circuit integre - Partie 1 : Cycle de vie de la carte (IC : K 19-090)
NF ISO 10202.2	Mai 1996	Partie 2 : Processus de transaction (IC : K 19-091)
NF ISO 10202-3	Septembre 2002	Partie 3 : relations avec les clés cryptographiques
NF ISO 10202.4	Mai 1996	Partie 4 : Modules applicatifs de sécurité (IC : K 19-093)
NF ISO 10202.5	Mars 2000	Partie 5 : Utilisation des algorithmes (IC : K 19-091)
NF ISO 10202.6	Avr. 1996	Partie 6 : Vérification du porteur de carte (IC : K 19-095)
NF ISO 10202.7	Janv. 2000	Partie 7 : Gestion de clé (IC : K 19-096)
NF ISO 10202.8	Mars 2000	Partie 8 : Principes généraux et vue d'ensemble (IC : K 19-098)
ISO 9564-1:2002	Avril 2002	BANQUE - GESTION ET SECURITE DU NUMERO PERSONNEL D'IDENTIFICATION (PIN) - Partie 1 : principes e t exigences de base pour la gestion du PIN en ligne dans les systèmes ATM et POS
ISO 9564-2:2005	Février 2005	Partie 2 : algorithmes approuvés pour le chiffrement du PIN
ISO 9564-3:2003	Novembre 2003	Partie 3 : exigences relatives à la protection du PIN pour traitement du PIN hors ligne dans les systèmes ATM et POS
ISO/TR 9564-4:2004	Mars 2004	Partie 4 : directives sur la manipulation du PIN dans les dispositifs à réseau ouvert

Référence	Date de la publication	Titre du document
NF EN ISO 8583	Mai 1995	MESSAGES INITIES PAR CARTE DE TRANSACTION FINANCIERE - SPECIFICATIONS D'ECHANGE DE MESSAGES
ISO 8583-1:2003	Juin 2003	Partie 1 : messages, éléments de données et valeurs de code
ISO 8583-2:1998	Juillet 1998	Partie 2 : procédures d'application et d'enregistrement pour codes d'identification d'institution (IIC
ISO 8583-3:2003	Mai 2003	Partie 3 : procédures de maintenance pour messages, éléments de données et valeurs de code
ISO 18245:2003	Avril 2003	SERVICES FINANCIERS AUX PARTICULIERS - CODES DE CATEGORIE MARCHANDE
ISO 11568-1:2005	Juin 2005	BANQUE - GESTION DE CLES (services aux particuliers) - Partie 1 : principes
ISO 11568-2:2005	Octobre 2005	Partie 2 : algorithmes cryptographiques symétriques, leur gestion de clés et leurs cycles de vie
ISO 11568-4:1998	Juillet 1998	Partie 4 : techniques de gestion de clés utilisant la cryptographie à clé publique
ISO 11568-5:1998	Juillet 1998	Partie 5 : cycle de vie pour les systèmes cryptographiques à clé publique

2 - OPERATIONS DE RECOUVREMENT

NF	K 11-141	Nov. 1986	Fiche destinée à indiquer le motif de rejet des chèques et effets
NF	K 11-143	Août 1986	Avis de sort des effets de commerce
NF	K 11-145	Mai 1978	Griffes diverses apposées sur les valeurs bancaires
NF	ISO 6680	Sept. 1987	Remise de chèque(s) internationale (IC : K 19-005)
NF	ISO 10043	Août 1995	Banques et services financiers liés aux opérations bancaires - Echange d'informations - Formulaire d'ordre de recouvrement (IC : K 19-080)

3 - ENGAGEMENTS

	K 11-577	Juin 1989	FORMULES DE CAUTIONNEMENT DESTINEES AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES - CAUTIONS FISCALES
NF	K 11-581	Juil. 1966	FORMULES DE CAUTIONNEMENT POUR LA GARANTIE D'IMPOSITIONS CONTESTEES AUTRES QUE LES IMPOTS DIRECTS
NF	ISO 9777	Oct. 1994	OPERATIONS BANCAIRES - FORMULAIRES DE CONFIRMATION DES OPERATIONS DE CHANGE (IC : K 19-070)
NF	ISO 9778	Oct. 1994	OPERATIONS BANCAIRES - FORMULAIRES DE CONFIRMATION DES CONTRATS DE PRET OU DE DEPOT (IC : K 19-071)

4 - VALEURS MOBILIERES

FD	K 12-010	Juil. 1993	CERTIFICAT NOMINATIF	
NF	K 12-020	Juil. 1993	Bons de caisse et bons a terme	
NF	ISO 6166	Sept. 1988	SYSTEME INTERNATIONAL DE NUMEROTATION POUR L'IDENTIFICATION DES VALEURS MOBILIERES - ISIN (IC : K 12-120)	
FD	K 12-146	Août 1993	BORDEREAU D'ESTAMPILLE SUR CERTIFICATS NOMINATIFS	
FD	K 12-150	Juil. 1993	BORDEREAU DE CONVERSION - TRANSFERT - REMBOURSEMENT DE TITRES NOMINATIFS	
NF	K 12-164	Avr. 1990	POUVOIR AUX ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES	
NF	K 12-175	Déc. 1997	LISTES D'IMMOBILISATION DE TITRES EN VUE D'ASSEMBLEES GENERALES ET RECAPITULATION DE CES LISTES	
NF	K 12-200	Juil. 1993	Presentation des listes de tirage (ISO 6536 : 1981)	
NF	ISO 8109	Avr. 1992	FORMAT DES EUROBONDS (IC: K 12-201)	
NF	ISO 7775	Sept. 1992	Valeurs mobilieres - types des messages (IC : K 12-303)	
NF	ISO 8532	Avr. 1996	FORMAT POUR LA TRANSMISSION DES NUMEROS DE TITRES ET DE CERTIFICATS (IC: K 12-310)	
NF	ISO 9019	Avr. 1996	Numerotation des titres/certificats (IC : K 12-400)	
NF	ISO 9144	Avr. 1992	VALEURS MOBILIERES - LIGNE DE LECTURE OPTIQUE SUR LES TITRES - POSITION ET STRUCTURE (IC : K 12-202)	
NF	ISO 10383	Sept. 1993	Codes de Bourses et de marches reglementes - Code d'identification des marches (MIC) (IC : K 12-450)	
NF	ISO 11521	Sept. 1996	STRUCTURE DES MESSAGES TYPE INTERDEPOSITAIRES (IC: K 12-404)	
NF	ISO K 12-040	Mars 2001	IDENTIFIANT NOMINATIF (K12-040)	
NF	ISO K12-164	Avril 2001	DOCUMENTS BANCAIRES -FORMULAIRES DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION (K12 164)	
NF	ISO K12-500	Déc. 2001	Ordre de mouvement d'instrument financier non admis aux operations d'un depositaire central (K12-500)	

5 - TRANSMISSION ET AUTHENTIFICATION DES MESSAGES

Référence		Date de la publication	Titre du document
	ISO 7746	Mai 1988	MESSAGES TELEX INTERBANCAIRES
NF	EN 27982-1	Nov. 1991	TELECOMMUNICATIONS BANCAIRES : MESSAGES DE TRANSFERT DE FONDS - Partie 1 : vocabulaire et éléments de données (IC : K 01-002)
NF	ISO 8730	Sept. 1990	Banque - operations bancaires - specifications liees a la normalisation de l'authentification des messages (IC : K 19-020)
NF	ISO 8731-1 ISO 8731-2	1987 Oct. 1993	Banque - algorithmes approuves pour l'authentification des messages - Partie 1 : DEA Partie 2 : algorithme identificateur de messages (IC : K 19-022)
NF	EN ISO 8583	Mai 1995	MESSAGES INITIES PAR CARTE DE TRANSACTION FINANCIERE. SPECIFICATIONS D'ECHANGE DE MESSAGES (IC : K 19-025)
NF	ISO 9362	Août 1995	BANQUE - MESSAGES BANCAIRES TELETRANSMIS - CODE D'IDENTIFICATION DES BANQUES (IC : K 19-040)
NF	EN ISO 9807	Sept. 1996	SPECIFICATIONS LIEES A L'AUTHENTIFICATION DES MESSAGES (services aux particuliers) (IC : K 19-062)
NF	ISO 10126-1	Avr. 1992	PROCEDURES DE CHIFFREMENT DE MESSAGES (Services aux entreprises) Partie 1 : principes généraux (IC : K 19-027)
NF	ISO 10126-2	Avr. 1992	Partie 2 : algorithme DEA (algorithme de chiffrement de données) (IC : K 19-028)
NF	ISO 11131	Oct. 1993	BANQUE ET SERVICES FINANCIERS CONNEXES - AUTHENTIFICATION D'ACCES
NF	EN ISO 11568-1	Déc. 1996	BANQUE - GESTION DE CLES (services aux particuliers) Partie 1 : Introduction à la gestion des clés (IC : K 19-200)
NF	EN ISO 11568-2	Déc. 1996	Partie 2 : Techniques de gestion de clés pour les algorithmes cryptographiques symétriques (IC : K 19-202)
NF	EN ISO 11568-3	Déc. 1996	Partie 3 : Cycle de vie des clés pour les algorithmes cryptographiques symétriques (IC : K 19-203)
NF	EN ISO 11568-4	Déc. 1999	Partie 4 : Techniques de gestion de clés pour les systèmes cryptographiques à clé publique (IC : K 19-204)
NF	EN ISO 11568-5	Déc. 1999	Partie 5 : Cycle de vie pour les systèmes cryptographiques à clé publiques (IC : K 19-205)
NF	EN ISO 11568-6	Déc. 1999	Partie 6 : Schéma de gestion de clés (IC : K 19-206)
NF	ISO 11166.1	Mai 1997	GESTION DES CLES AU MOYEN D'ALGORITHMES ASYMETRIQUES Partie 1 : Principes, procédures et formats (IC : K 19-100)
NF	ISO 11166.2	Mai 1997	Partie 2 : Algorithmes approuvés utilisant le système cryptographique RSA (IC : K 19-101)
NF	ISO 13491.1	Déc. 1999	BANQUE – DISPOSITIFS CRYPTOGRAPHIQUES DE SECURITE (services aux particuliers) Partie 1 : Concepts, prescriptions et méthodes d'évaluation (IC K 19-029)
NF	ISO 13492	Déc. 1998	BANQUE – ELEMENT DE DONNEES LIE A LA GESTION DES CLES (services aux particuliers) (IC : K 19-055

^		IDITE	$ET \wedge C$	NTRO	
h -	VE I		-111		

	K 19-001	Janv. 1979	PRESENTATION SUR MICROFICHE DES LISTES DE SIGNATURES AUTORISEES
NF	K 19-015	Janv. 1986	PROCEDURES DE RAPPROCHEMENT DE COMPTES ENTRE CORRESPONDANTS (ISO 7341)
	K 20-000	Nov. 1989	COFFRES-FORTS ET COFFRES DE SECURITE - CLASSIFICATION DES COFFRES
NF	EN 1143.1	Avr. 1997	Unites de stockage en lieu sur - Prescriptions, classification et methodes de test pour la resistance a l'effraction - Partie 1 : coffres forts, portes fortes et chambres fortes (IC : K 20-001-1)
NF	EN 1047-1	Janv. 1997	Unites de stockage en lieu sur - Classification et methodes d'essai de resistance au feu - Partie 1 : Meubles réfractaires (IC : K 20-006-1)

7 - DISPOSITIONS DIVERSES

	K 01-001	Janv. 1979	PROCEDURES BANCAIRES: VOCABULAIRE FRANÇAIS-ANGLAIS
NF	EN 24217	Oct. 1995	CODES POUR LA REPRESENTATION DES MONNAIES ET TYPES DE FONDS (IC: K 10-020)
	K 10-030	Juin 1985	Unite monetaire française : Designation et regles d'ecriture
NF	ISO 8908	Mai 1994	BANQUE ET SERVICES FINANCIERS CONNEXES - VOCABULAIRE ET ELEMENTS DE DONNEES (IC : K 01-003)

BROCHURES GRATUITES ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DU CFONB www.cfonb.org*

- La Banque et les durées de conservation d'archives 31/10/2005
- CETPE Chèque Emploi pour les Très Petites Entreprises 21/10/2005
- Glossaire des opérations bancaires courantes 13/09/2005
- Guide pratique de réponse au questionnaire d'évaluation de la sécurité du chèque de la Banque de France – 29/07/2005
- Les règles de l'Echange d'Images Chèques EIC 30/06/2005
- Terminologie bancaire et financière multilingue 04/04/2005
- Registre des numéros de compte européens 01/02/2005
- Remises informatisées d'ordres de paiement déplacé au format 320 caractères 13/01/2005
- Remise informatisées d'ordres de paiement international au format 320 caractères 13/01/2005
- Remise informatisées d'ordres de paiement national France au format 320 caractères 13/01/2005
- Accusé de Réception Applicatif ARA 01/09/2004
- Codes opérations interbancaires pour les restitutions clientèle 23/07/2004
- Relevé de compte du support informatique 23/07/2004
- Liste interbancaire des codes motif de rejets 18/05/2004
- Remises informatisées d'ordres de virements au format 160 caractères 01/04/2004
- Chèque étalon CFONB Norme Z 42-012 01/11/2001
- Transmission de Lignes Magnétiques de Chèques (TLMC) Terminaux de paiement électronique – 01/11/2001
- Transmission de Lignes Magnétiques de Chèques (TLMC) Fichiers remis par la clientèle - Format 320 caractères – 01/11/2001

* Autres brochures CFONB et FBF sur le site FBF

Annexe 7

- Transmission de Lignes Magnétiques de Chèques (TLMC) Fichiers remis par les banques clientes - Format 320 caractères – 01/11/2001
- Le nouveau Relevé d'Identité Bancaire RIB 01/03/2001
- IPI Guide de mise en place 01/02/2001
- ETEBAC 5 V-2.1 en 10 questions 01/10/2000
- **IBAN en 10 questions** 07/09/1999
- IPI International Payment Instruction 01/07/1999
- Etablissement des lettres-chèques en euros 01/10/1998
- Rédaction automatique des chèques au point de vente 01/06/1998
- IBAN International Bank Account Number 01/11/1996
- **ETEBAC 5 en 10 questions** 01/09/1996

Annexe 7

LISTE DES PUBLICATIONS CFONB EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE LA BANQUE & DE LA FINANCE*

TRANSFERT DE FICHIERS		
TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE	
LISTE INTERBANCAIRE DES CODES MOTIFS DE REJETS - VIREMENTS, PRELEVEMENTS/ TIP / TELEREGLEMENTS / LCR / BOR, CHEQUES (2004 - 7 pages)	Cette brochure reprend l'ensemble des codes utilisés par les banques pour identifier les rejet d'opérations. A l'origine intégrée dans la brochure « Relevé de compte sur support informatique » cette liste fait dorénavant l'objet d'une publication spécifique pour permettre d'en assurer plu facilement les mises à jours périodiques (Communication adhérents n° 2004/143).	
RELEVE DE COMPTE SUR SUPPORT INFORMATIQUE (Septembre 2004)	Cette documentation donne les informations sur la structure du fichier et des enregistrements compris "l'enregistrement complémentaire" (code 05), les codes opérations interbancaires, le codes motif de rejet et les principes de circulation des informations. En annexe figurent le spécifications nécessaires au traitement des extraits de compte pendant la phase transitoire de passage à l'euro (Communication adhérents AFB n° 98/211 et 98/397).	
REMISES INFORMATISEES D'ORDRES DE PAIEMENT INTERNATIONAL AU FORMAT 320 CARACTERES (Décembre 2004)	Cette publication annuel et remplace les brochure « Remise informatisées d'ordres de paiement internationaux » d'octobre 1990. En dehors du retrait de toutes les références au franc, cett nouvelle version inclut un certain nombre d'évolutions permettant notamment d'assurer une plu grande compatibilité avec les messages SWIFT (Communication adhérents n° 2005/025).	
REMISES INFORMATISEES D'ORDRES DE PAIEMENT DEPLACE AU FORMAT 320 CARACTERES (Décembre 2004)	Cette brochure décrit les modalités d'utilisation du format 320 caractères pour demander à sa banque de transmettre un ou plusieurs ordres de paiement à une autre banque (Communication adhérents n° 2005/025).	
REMISES INFORMATISEES D'ORDRES DE VIREMENT NATIONAL FRANCE AU FORMAT 320 CARACTERES (Décembre 2004)	Cette brochure décrit les modalités d'utilisation du format initialement réservé aux opérations internationales pour transmettre à sa banque des ordres de virement national France, c'est-à-diru de transférer des fonds en euros d'un compte en euros tenu en France vers un autre compte en euros également tenu en France (Communication adhérents n° 2005/025).	
Remises informatisees d'ordres de virements au format 160 caracteres - (2004 – 12 pages)	Cette brochure annule et remplace la brochure « virements magnétiques émis par la clientèle datant de 1992. Elle décrit les différents types de virements pouvant être émis par la clientèle de banques ainsi que la structure du fichier et des enregistrements en 160 caractères normalisés par le CFONB (Communication adhérents n° 2004/143).	
OPERATIONS AU FORMAT INTERBANCAIRE RESTITUEES A LA CLIENTELE PAR TELETRANSMISSION OU SUR SUPPORT INFORMATIQUE - (1999 – 37 pages)	Cette publication décrit la structure des fichiers et des enregistrements d'opérations en retour de compensations automatisées mis à la disposition des clients sous ces mêmes formes. Il s'ag d'opérations relatives aux virements et aux prélèvements, à la notification d'APL, aux effets rejeté ou rectifiés, aux TIP (Communication adhérents n° 1999/160).	
CODE OPERATIONS INTERBANCAIRES POUR LES RESTITUTIONS CLIENTELE (par télétransmission ou support informatique - hors effets à payer) (Septembre 2004)	La brochure décrit la structure des fichiers et des enregistrements d'opérations en retour de compensation en 240 caractères (y compris celles qui résultent d'opérations internes à la banque, mis à la disposition des clients par la banque. Les spécificités de la période transitoire du passage l'euro s'y trouvent intégrées par renvoi à la brochure "Textes relatifs à l'impact du passage à l'eur sur les normes d'échange banque-client" (Communication adhérents n° 2004/202).	
CARACTERISTIQUES DES SUPPORTS INFORMATIQUES UTILISABLES POUR LES ECHANGES ENTRE LES BANQUES ET CLIENTS - (Mars 1989 - 6 pages)	Cette notice donne des informations à caractère général sur les bandes magnétiques, le disquettes, cartouches, normes ETEBAC (Communication adhérents n° 89/063).	
ETEBAC 5 (Guide d'utilisation du système) Classeur réservé à la profession bancaire (Juin 1997 - 49 pages)	Conditions de mise en œuvre par les banques du service ETEBAC 5 à la clientèle (Communicatio adhérents n° 97/243).	
ETEBAC 5 - CONTRAT-CADRE APPLICABLE A LA VERSION 2.1 - (Septembre 2000 - 40 pages plus disquette)	Elaboré et coédité avec l'AFTE (Association Française des Trésoriers d'Entreprise), ce documer concerne la version 2.1 du protocole ETEBAC 5. Il est structuré de la même manière que l document relatif à la version 1.4 dont il est question ci-dessus. Les modifications apportée concernent essentiellement les fichiers d'éléments de preuve, traités à l'annexe 2, point 2.e, soit le pages 19-22 inclus de la présente brochure. (Communication adhérents n° 2000/335).	

^{* 18,} rue La Fayette – 75440 PARIS CEDEX 09 - 🕿 : 01 48 00 54 09 - 🗈 : 01 47 70 31 67 - e mail : librairie@revue-banque.fr

Annexe 8 90

TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
ACCUSE DE RECEPTION APPLICATIF (ARA) (Décembre 2002 - 14 pages) ADDENDUM 07/09/2004	L'Accusé de Réception Applicatif (ARA), standard de fichier informatique en format fixe approuvé par le CFONB en février 1997, permet aux banques d'informer le client de la prise en compte, de la mise en suspens ou du rejet de ses opérations et de la détection d'éventuelles anomalies. (Communication adhérents n° 99/465).
REGISTER OF EUROPEAN ACCOUNT NUMBER (Mars 2003 - 120 pages)	Ce recueil décrit l'ensemble des systèmes domestiques actuellement en vigueur dans l'ensemble des pays membres du CENB (y compris les observateurs) ; il donne également la description des IBAN pour l'ensemble des pays (Communication adhérents n° 200/093).
MI	ESSAGES FINANCIERS EDIFACT
GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYEXT D 96.A (Novembre 1998 - 108 pages) Addendum	Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement détaillé (PAYEXT : EXTended PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, et le mode d'utilisation des segments et données dans ce message (Communication adhérents n° 98/399).
GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYEXT D 96.A POUR UN VIREMENT COMMERCIAL (Novembre 1998 - 79 pages)	Le guide décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement détaillé (PAYEXT : EXTended PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, pour un VIREMENT COMMERCIAL, ainsi que le mode d'utilisation des segments et données (Communication adhérents n° 98/399).
GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYMUL D 96.A POUR UNE REMISE DE VIREMENTS COMMERCIAUX (Avril 1999 - 112 pages plus disquette) Addendum	Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement multiple (PAYMUL : MULtiple PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, pour une remise de virements commerciaux, le mode d'utilisation des segments et données ainsi qu'un exemple d'utilisation de ce message (Communication adhérents n° 99/174).
GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE FINSTA D 96.A POUR LES RELEVES DE COMPTE (Mars 2000 - 102 pages plus disquette)	L'ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT FINSTA (FINancial STAtement), basé sur le répertoire 96.A, pour les relevés de compte, le mode d'utilisation des segments et données ainsi que des exemples d'utilisation de ce message et les correspondances entre les relevés CFONB et SWIFT (MT 940) (Communication adhérents n° 2000/137).
GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE CREMUL D 96.A POUR LES AVIS DE CREDIT ET ANNONCES DE VIREMENTS REÇUS (Janvier 2001 - 102 pages plus disquette)	Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT CREMUL (MULtiple CREdit), basé sur le répertoire 96.A, pour les avis de crédit et annonces de virements reçus, le mode d'utilisation des segments et données. (Communication adhérents n° 2001/039).
	MOYENS DE PAIEMENT
1°) PRELEVEMENTS	
AVIS DE PRELEVEMENT AUTOMATISES EMIS PAR LA CLIENTELE - (2004 - 20 pages)	Cette notice définit et présente le prélèvement, moyen de paiement automatisé adapté aux règlements répétitifs dispensant le débiteur de l'envoi d'un titre de paiement lors de chaque règlement (Communication adhérents n° 93/266).
TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT Réservée à la profession bancaire (Janvier 1997 - 114 pages)	La brochure intègre l'ensemble des dispositions adoptées par le CFONB sur le TIP (Communication adhérents n° 97/099).
TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT Dispositions destinées à la clientèle (Janvier 1997 - 114 pages)	Tiré à part, réalisé à partir de la documentation réservée à la profession bancaire (Communication adhérents n° 97/099).
LE TELEREGLEMENT (Février 2000 - 60 pages)	Le télérèglement, moyen de paiement à distance, a été approuvé par le CFONB en février 1997. La présente brochure fournit toutes les informations utiles au fonctionnement du télérèglement et nécessaires pour assurer la relation banque-client, telles que les dessins d'enregistrement des divers fichiers échangés, des lettres types, la liste des codes motifs de rejet, etc
	Ce document qui reprend intégralement le texte de la brochure "Le télérèglement - Dispositions destinées à la clientèle", datée juin 1997, a vocation à remplacer cette dernière, ainsi que l'ouvrage "Le télérèglement - Brochure réservée exclusivement à l'usage de la profession bancaire". (Communication adhérents n° 97/318).

Annexe 8 91

TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
LE PRELEVEMENT Brochure réservée à la profession bancaire (Juin 2000 - 60 pages)	La présente brochure est une refonte complète de la version de février 1988, sur le plan du contenu et de la présentation. En ce qui concerne le contenu, elle intègre l'ensemble des dispositions adoptées au jour de la parution par le CFONB sur le prélèvement. Quant à la présentation, la brochure est structurée de manière à permettre plusieurs modes de lecture aux divers utilisateurs bancaires, intéressés selon les cas par un niveau de détail plus ou moins important et un accès direct à l'information recherchée par le biais de fiches et d'un index (Communication adhérents n° 2000/233).
2°) CHEQUE	
LES UTILISATIONS FRAUDULEUSES DU CHEQUE ET DU VIREMENT - Recommandations pour déjouer les escroqueries. Brochure réservée à la profession bancaire (Juillet 1992)	Cette brochure expose les règles essentielles de prévention et de vigilance permettant de lutter contre ce type d'escroquerie (Communication adhérents n° 92/262).
RECUEIL DU CHEQUE BANCAIRE Ouvrage réservé à la profession bancaire (Août 1993 - 108 pages)	Ce recueil technique reprend toutes les procédures en vigueur relatives au chèque (Communication adhérents n° 89/362 & 91/308). Mise à jour en novembre 1993 (Communication adhérents n° 93/454).
3°) EFFETS	
EFFETS DE COMMERCE LCR - BOR Brochure réservée exclusivement à l'usage de la profession bancaire (Avril 2001 - 72 pages)	Refonte complète de la brochure de 1996, cette brochure intègre les évolutions intervenues depuis, aussi bien aux niveaux technique et légal que réglementaire ainsi que toutes les recommandations publiées entre temps sur l'euro. Les rédacteurs ont également souhaité réintroduire le contexte réglementaire et légal fort qui caractérise la famille des effets de commerce.(Communication adhérents n° 2001/122).
EFFET DE COMMERCE LCR – BOR Brochure clientèle (2002 – 60 pages)	Cette brochure, à destination de la clientèle des banques, fournit les principales dispositions interbancaires sur les effets de commerce et décrit les règles s'appliquant à l'utilisation de ce moyen de paiement ainsi qu'aux formats des fichiers nécessaires (Communication adhérents n° 2002/304).
LE PASSAGE A L'EURO DES EFFETS DE COMMERCE (Mai 2001) Guide pratique destiné aux entreprises (48 pages)	Ce guide donne les règles d'application, élaborées par le CFONB, que les entreprises doivent connaître pour effectuer la transition des effets de commerce à l'Euro pour utiliser les effets de commerce en Euro dans de bonnes conditions (Communication adhérents n° 2001/158).
4°) VIREMENTS	
VIREMENT Brochure réservée à la profession bancaire (Mai 2001- 72 pages)	Cette brochure intègre les instruments récents et notamment les spécificités liées aux échanges dans la C.R.I. (Centrale des Règlements Interbancaires) (Communication adhérents n° 2001/154).
	DIVERS
LA BANQUE ET LES DUREES DE CONSERVATION D'ARCHIVES (Septembre 1993 - 30 pages)	Cette brochure énumère, par grandes rubriques de l'activité bancaire, les principaux documents en usage dans les banques. Elle indique pour chacun d'entre eux, outre la durée de conservation légale ou conventionnelle, les textes de référence et les délais de réclamation significatifs constatés par la profession bancaire en 1992 (Communication adhérents n° 93/364).
IBAN EN 10 QUESTIONS (Disponible sur le site) (Juin 1999 - dépliant A5 double)	L'IBAN (International Bank Account Number), norme internationale d'identification de compte bancaire, a pour objet de faciliter le traitement automatisé des paiements transfrontières. Ce dépliant explique en 10 questions - réponses l'essentiel sur l'IBAN (Communication adhérents 99/239).
LES RISQUES CACHES D'INTERNET (Décembre 2001 – CD Rom)	Ce module de formation bilingue Français/Anglais est destiné à sensibiliser les collaborateurs des banques aux dangers que présente l'utilisation d'Internet. Le contenu de ce module est disponible en langue française et anglaise. Le support bien que privilégiant l'Intranet, est conçu en mode multimédia (Communication adhérents n° 2001/264).

Annexe 8 92

GLOSSAIRE

Α			
ABE	Association Bancaire pour l'Euro	FIB	Fichier des Implantations Bancaires
ADAE	Agence pour le Développement de l'Administration	FIBEN	Ficher des Informations Banques Entreprises
	Electronique	FICOBA	FIchier des COmptes BAncaires
AFC	Agence Française de Codification	FICP	Fichier Incidents de Crédit aux Particuliers
AFEP	Association Française des Entreprises Privées	FNCI	Fichier National des Chèques Irréguliers
AFNOR	Association Française de Normalisation	G	
AFTE	Association Française des Trésoriers d'Entreprises		1
AFTI AMF	Association Française des professionnels des Titres Autorité des Marchés Financiers	GAFI	Groupe d'Action Financier International
ANNA		GIE CB	Groupement des Cartes Bancaires
ANSA	Association of National Numbering Agencies	GIP-MDS	Groupement d'Intérêt Public - Modernisation des
	Association Nationale des Sociétés par Actions	GSIT	Déclarations Sociales Groupement pour un Système Interbancaire de
В		USII	Télécompensation
BCE	Banque Centrale Européenne	GUF	Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France
BIC	Bank Identifier Code	1	
BIM	Banque d'Investissement et de Marchés	I	1.
BRN	Bordereau de Références Nominatives	IBAN	International Bank Account Number
С		ICP	Interbank Convention on Payments
_	10 W. L. EULE	ISIN	International Securities Identification Numbering System
CECEI	Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement	ISO	International Standardization Organisation
CEN	Comité Européen de Normalisation	ISSS	Information Society Standardization System
CENB	Comité Européen de Normalisation Bancaire / ECBS		
	en anglais	M	
CEPC	Centre d'Echange Physique des Chèques	MEDEF	Mouvement des Entreprises DE France
CEPS	Common Electronic Purse Specifications	Minefi	MINistère de l'Economie, des Finances et de
CHCP	CHambre de Compensation des banquiers de Paris		l'Industrie
CIRCE	Charte Interbancaire Régissant les Conditions	N	
	d'Echange	N NNE	Numéro National d'Emetteur
CLS	d'Echange Continuous Linked Settlement	NNE	Numéro National d'Emetteur
	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement	NNE P	
CLS COMP CRBF	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière	NNE P PE-ACH	Pan European Automated Clearing House
CLS COMP CRBF C.R.I.	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement	NNE P	
CLS COMP CRBF C.R.I.	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires	PE-ACH PEDD	Pan European Automated Clearing House
CLS COMP CRBF C.R.I.	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes	PE-ACH PEDD	Pan European Automated Clearing House Pan European Direct Debit
CLS COMP CRBF C.R.I. D DCSSI	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires	PE-ACH PEDD R RGP	Pan European Automated Clearing House
CLS COMP CRBF C.R.I.	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes	PE-ACH PEDD	Pan European Automated Clearing House Pan European Direct Debit
CLS COMP CRBF C.R.I. D DCSSI	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information European Committee for Banking Standards / CENB	PE-ACH PEDD R RGP	Pan European Automated Clearing House Pan European Direct Debit
CLS COMP CRBF C.R.I. D DCSSI E ECBS	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information European Committee for Banking Standards / CENB en français	PE-ACH PEDD R RGP	Pan European Automated Clearing House Pan European Direct Debit Répertoire des Guichets Permanents
CLS COMP CRBF C.R.I. D DCSSI E ECBS	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information European Committee for Banking Standards / CENB en français Echange d'Images Chèques	PE-ACH PEDD R RGP S SEPA	Pan European Automated Clearing House Pan European Direct Debit Répertoire des Guichets Permanents Single Euro Payments Area
CLS COMP CRBF C.R.I. D DCSSI E ECBS	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information European Committee for Banking Standards / CENB en français Echange d'Images Chèques European Electronic Signature Standardisation	PE-ACH PEDD R RGP S SEPA SIT STP	Pan European Automated Clearing House Pan European Direct Debit Répertoire des Guichets Permanents Single Euro Payments Area Système Interbancaire de Télécompensation
CLS COMP CRBF C.R.I. D DCSSI E ECBS EIC EESSI	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information European Committee for Banking Standards / CENB en français Echange d'Images Chèques European Electronic Signature Standardisation Initiative	PE-ACH PEDD R RGP S SEPA SIT STP	Pan European Automated Clearing House Pan European Direct Debit Répertoire des Guichets Permanents Single Euro Payments Area Système Interbancaire de Télécompensation Straight Through Processing
CLS COMP CRBF C.R.I. D DCSSI E ECBS EIC EESSI EPC	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information European Committee for Banking Standards / CENB en français Echange d'Images Chèques European Electronic Signature Standardisation Initiative European Payments Council	PE-ACH PEDD R RGP S SEPA SIT STP	Pan European Automated Clearing House Pan European Direct Debit Répertoire des Guichets Permanents Single Euro Payments Area Système Interbancaire de Télécompensation
CLS COMP CRBF C.R.I. D DCSSI E ECBS EIC EESSI EPC ePI	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information European Committee for Banking Standards / CENB en français Echange d'Images Chèques European Electronic Signature Standardisation Initiative European Payments Council electronic Payment Initiator	PE-ACH PEDD R RGP S SEPA SIT STP	Pan European Automated Clearing House Pan European Direct Debit Répertoire des Guichets Permanents Single Euro Payments Area Système Interbancaire de Télécompensation Straight Through Processing
CLS COMP CRBF C.R.I. D DCSSI E ECBS EIC EESSI EPC	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information European Committee for Banking Standards / CENB en français Echange d'Images Chèques European Electronic Signature Standardisation Initiative European Payments Council	PE-ACH PEDD R RGP S SEPA SIT STP T TPI U UN/	Pan European Automated Clearing House Pan European Direct Debit Répertoire des Guichets Permanents Single Euro Payments Area Système Interbancaire de Télécompensation Straight Through Processing Titre au Porteur Identifiable United Nations / Centre for the Facilitation of procedu-
CLS COMP CRBF C.R.I. D DCSSI E ECBS EIC EESSI EPC ePI ETSI	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information European Committee for Banking Standards / CENB en français Echange d'Images Chèques European Electronic Signature Standardisation Initiative European Payments Council electronic Payment Initiator European Telecommunications Standard Institute	PE-ACH PEDD R RGP S SEPA SIT STP T TPI	Pan European Automated Clearing House Pan European Direct Debit Répertoire des Guichets Permanents Single Euro Payments Area Système Interbancaire de Télécompensation Straight Through Processing Titre au Porteur Identifiable
CLS COMP CRBF C.R.I. D DCSSI E ECBS EIC EESSI EPC ePI ETSI	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information European Committee for Banking Standards / CENB en français Echange d'Images Chèques European Electronic Signature Standardisation Initiative European Payments Council electronic Payment Initiator European Telecommunications Standard Institute Fédération Bancaire Française FIChier d'Adresse unique pour les autorisations de	PE-ACH PEDD R RGP S SEPA SIT STP T TPI U UN/ CEFACT	Pan European Automated Clearing House Pan European Direct Debit Répertoire des Guichets Permanents Single Euro Payments Area Système Interbancaire de Télécompensation Straight Through Processing Titre au Porteur Identifiable United Nations / Centre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and
CLS COMP CRBF C.R.I. D DCSSI E ECBS EIC EESSI EPC ePI ETSI F FBF FICAP	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information European Committee for Banking Standards / CENB en français Echange d'Images Chèques European Electronic Signature Standardisation Initiative European Payments Council electronic Payment Initiator European Telecommunications Standard Institute Fédération Bancaire Française FIChier d'Adresse unique pour les autorisations de Prélèvement	PE-ACH PEDD R RGP S SEPA SIT STP T TPI U UN/ CEFACT	Pan European Automated Clearing House Pan European Direct Debit Répertoire des Guichets Permanents Single Euro Payments Area Système Interbancaire de Télécompensation Straight Through Processing Titre au Porteur Identifiable United Nations / Centre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport
CLS COMP CRBF C.R.I. D DCSSI E ECBS EIC EESSI EPC ePI ETSI F FBF	d'Echange Continuous Linked Settlement Comité d'Orientation des Moyens de Paiement Comité de la Réglementation Bancaire et Financière Centrale des Règlements Interbancaires Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information European Committee for Banking Standards / CENB en français Echange d'Images Chèques European Electronic Signature Standardisation Initiative European Payments Council electronic Payment Initiator European Telecommunications Standard Institute Fédération Bancaire Française FIChier d'Adresse unique pour les autorisations de	PE-ACH PEDD R RGP S SEPA SIT STP T TPI U UN/ CEFACT	Pan European Automated Clearing House Pan European Direct Debit Répertoire des Guichets Permanents Single Euro Payments Area Système Interbancaire de Télécompensation Straight Through Processing Titre au Porteur Identifiable United Nations / Centre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and

Annexe 9 93



Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires

18 rue La Fayette - 75440 PARIS CEDEX 09

Tél.: 01 48 00 51 82 - Fax: 01 47 70 12 15 - internet: www.cfonb.org

* * * *

Document imprimé en avril 2006 – graphisme : Sylvette Beltrame